Le Crime du Congo Belge

A. Conan Doyle

Traduction Française

Table des matières

Le Crime du Congo

Par Arthur Conan Doyle

Londres: Hutchinson & Co., 1909. Quatrième édition

Contenu

Frontispice : Quelques victimes

Introduction

Comment l'État indépendant du Congo a été fondé

Le développement de l'État du Congo

Le fonctionnement du système

Premiers fruits du

système Autres fruits

du système

Voix des ténèbres

Rapport du Consul Roger Casement

Commission du Roi Léopold et son rapport

Le Congo après la Commission

Quelques témoignages catholiques sur le Congo

Les preuves à jour

La situation politique

Quelques excuses de l'État du Congo

Solutions

annexe

Le Crime du Congo Par Arthur Conan Doyle Londres: Hutchinson & Co., 1909.

Introduction

Je suis convaincu que la raison pour laquelle l'opinion publique n'a pas été plus sensible à la question de l'État indépendant du Congo est que la terrible histoire n'a pas été portée à la connaissance du peuple. Monsieur ED Morel a fait le travail de dix hommes, et l'Association pour la Réforme du Congo a lutté durement avec des moyens très maigres ; mais leur temps et leurs énergies ont, pour la plupart, été absorbés par le traitement de chaque nouvelle phase de la situation au fur et à mesure qu'elle se présentait. Il y a donc place, me sembletil, pour un exposé général qui couvrirait tout le domaine et mettrait la matière à jour.

Ce récit doit nécessairement être superficiel, s'il doit être produit à une telle taille et à un tel prix, qui assureront sa diffusion au grand public pour lequel il a été préparé. Pourtant, il contient les faits essentiels et permettra au lecteur de se faire sa propre opinion sur la situation.

On objectera qu'il s'agit en partie d'histoire ancienne, et que la plus grande partie se rapporte à une période antérieure à l'annexion de l'État du Congo à la Belgique le 10 août 1908. Mais la responsabilité ne peut être si facilement dégagée. L'État du Congo a été fondé par le roi des Belges et exploité par des capitaux belges, des soldats belges et des concessionnaires belges. Elle fut

défendue et soutenue par les gouvernements belges successifs, qui firent tout leur possible pour décourager les réformateurs. Malgré les arguties juridiques, c'est une insulte au bon sens de supposer que la responsabilité du Congo n'a pas toujours reposé sur la Belgique. L'appareil belge était toujours prêt à aider et à défendre l'État, mais jamais à le contrôler et à l'empêcher de commettre des crimes.

Une chance pour les Belges. Si, immédiatement après avoir pris le contrôle de l'État, ils avaient formé une commission judiciaire pour l'inspection rigoureuse de toute l'affaire, avec le pouvoir de punir toutes les infractions passées et d'examiner tous les scandales des dernières années, alors ils auraient fait quelque chose pour éclaircir la situation. passé. Si en plus ils avaient libéré la terre, renoncé entièrement au système du travail forcé et annulé les chartes de toutes les sociétés concessionnaires, pour la raison évidente qu'elles ont notoirement abusé de leurs pouvoirs, alors la Belgique pourrait aller de l'avant dans sa entreprise colonisatrice sur

mêmes termes que d'autres États, avec ses péchés expiés dans la mesure où l'expiation est maintenant possible.

Elle n'a rien fait de tout cela. Depuis un an, elle persévère ellemême dans les mauvaises voies de son prédécesseur. Sa colonie est un scandale aux yeux du monde entier. L'ère des meurtres et des mutilations est, comme nous l'espérons, révolue, mais le pays est plongé dans un état d'esclavage intimidé et sans espoir.(*) Ce n'est pas une nouvelle histoire, mais simplement une autre étape de la même chose. Lorsque la Belgique a repris l'Etat du Congo, elle a pris en charge son histoire et ses responsabilités aussi. Quelle charge cela a été indiqué dans ces pages.

L'enregistrement des dates est la mesure de notre patience. Quelqu'un peutil dire que nous sommes précipités si nous écartons maintenant les paroles vaines et disons définitivement que la question doit être réglée d'ici une certaine date proche, ou que nous ferons appel à toutes et à toutes les puissances, avec les preuves devant elles, pour nous aider à bien faire les choses ? Si les Puissances s'y refusent, alors il est de notre devoir d'honorer les garanties que nous avons données quant à la sécurité de ces pauvres gens, et de nous atteler à y remédier nousmêmes. Si les puissances se joignent à nous ou nous donnent mandat, tant mieux. Mais nous avons un mandat de quelque chose de plus haut que les Puissances qui nous oblige à agir.

Sir Edward Grey nous a dit, dans son discours du 22 juillet 1909, qu'il y avait là un danger pour la paix européenne. Regardons ce danger bien en face. D'où vientil ? Estce d'Allemagne, avec ses traditions de vie de famille bienveillante, estce le pouvoir qui lèverait la main pour aider les bouchers de la Mongalla et du Domaine de la Couronne ? Estil probable que ceux qui admirent si justement le splendide exemple privé et public de Guillaume II. tirerait l'épée pour Léopold ? Tant au nom du droit commercial qu'au nom de l'humanité, l'Allemagne a un long compte à régler au Congo. Ou estce les ÉtatsUnis qui feraient obstacle, alors que ses citoyens ont rivalisé avec les nôtres pour résister et exposer ces iniquités ? Ou enfin, la France estelle le danger ? Il y a ceux qui pensent que parce que la France a des capitaux investis dans ces entreprises, parce que le Congo français a luimême dégénéré sous l'influence et l'exemple de son voisin, et parce que la France détient un vague droit de préemption, que donc notre trouble se situe à travers le Canaliser. Pour ma part, je ne peux

crois le. Je connais trop bien les instincts généreux et chevaleresques des Français. Je sais aussi que leur bilan colonial au cours des siècles n'a guère été inférieur au nôtre. De telles traditions ne sont pas mises de côté à la légère, et tout s'arrangera bientôt lorsqu'un puissant ministre colonial tournera son attention vers les concessionnaires du Congo français. Il se souviendra des derniers mots de de Brazza : « Notre Congo ne doit pas être transformé en Mongalla. Il est impossible que la France puisse s'allier au roi Léopold, et certainement si tel devait effectivement être le cas, l'entente cordiale serait tendue à rompre. Assurément, alors, si ces trois puissances, les plus directement impliquées, ont des raisons aussi évidentes d'aider, plutôt que d'entraver, nous pouvons avancer sans crainte. Mais s'il n'en était pas ainsi, si toute l'Europe désapprouvait notre entreprise, nous ne serions pas dignes d'être les fils de nos pères si nous n'avancions pas dans la voie claire du devoir national.

Windlesham, Crowborough. Septembre 1909.

* Depuis la rédaction de ce qui précède, le passage marqué d'une étoile doit être modifié pour le pire. Il a été démontré hors de doute par un excellent témoin allemand, le docteur Dorpinghaus, de Barmen, que dans le pays Busire, qui est au centre même de la Colonie, les attentats continuent exactement comme

autrefois. L'histoire qu'il raconte de la chicotte et de la maison d'otage, du cannibale armé et du village brûlé, est exactement la même qu'on raconte si souvent ailleurs.

Arthur Conan Doyle.

je

Comment l'État indépendant du Congo a été fondé

Dans les premières années de son règne, le roi Léopold II de Belgique a commencé à manifester cet intérêt pour l'Afrique centrale qui a longtemps été attribué à la noblesse et à la philanthropie, jusqu'au contraste entre ces motifs et

le véritable mercantilisme sans scrupules est devenu trop flagrant pour être soutenu.

Dès l'année 1876, il convoqua une conférence d'humanitaires et de voyageurs, qui se réunirent à Bruxelles dans le but de débattre de divers plans par lesquels le continent noir
pourrait être ouvert. De cette conférence est née la soidisant Association africaine internationale qui, malgré son nom, était presque entièrement un organisme belge, avec le roi des Belges comme président. Son objet professé était l'exploration du pays et la fondation de stations qui devaient être des maisons de repos pour les voyageurs et des centres de civilisation.

Au retour de Stanley de son grand voyage en 1878, il fut accueilli à Marseille par un représentant du Roi des Belges, qui enrôla le célèbre voyageur comme agent de son Association. La tâche immédiate confiée à Stanley était d'ouvrir le Congo au commerce et de
conclure avec les indigènes des conditions qui permettraient de construire des stations et d'établir des dépôts. En 1879, Stanley était au travail avec une énergie caractéristique. Ses propres intentions étaient admirables. «Nous n'aurons besoin que d'un simple contact, écrivaitil,
pour convaincre les indigènes que nos intentions sont pures et honorables, recherchant leur propre bien, matériellement et socialement, plus que nos propres intérêts. juste des rapports avec des gens qui leur étaient étrangers." Stanley était un homme dur, mais il n'était pas hypocrite. Ce qu'il a dit, il le pensait sans aucun doute. Il convient de remarquer, au vu des récits de la paresse ou de la stupidité des indigènes que font les apologistes du roi
Léopold pour justifier leur conduite à leur égard, que Stanley avait la plus haute opinion de leur industrie et de leur capacité commerciale. Les extraits suivants de ses écrits mettent cette question hors de tout doute :

"Bolobo est un grand centre pour le commerce de la poudre d'ivoire et de bois de cam, principalement parce que ses habitants sont si entreprenants."

D'Irebu « une Venise du Congo » il dit :

"Ces gens connaissaient vraiment de nombreuses terres et tribus du HautCongo. De Stanley Pool à Upoto, une distance de 600 milles, ils connaissaient tous les points de débarquement sur les rives du fleuve. Tous les hauts et les bas de

la vie sauvage, tous les profits et les pertes provenant du troc, tous les arts diplomatiques utilisés par les sauvages pleins de tact, leur étaient aussi connus que l'alphabet romain pour nous...
Pas étonnant que toutes ces connaissances commerciales aient laissé des traces sur leur vie. visages; en effet, c'est la même chose que dans vos propres villes en Europe. Ne connaissezvous pas le militaire parmi vous, l'avocat et le marchand, le banquier, l'artiste ou le poète ? Il en est de même en Afrique, plus particulièrement au Congo, où les gens sont si adonnés au commerce. »

"Pendant les quelques jours de nos relations mutuelles, ils nous ont donné une haute idée de leurs qualités l'industrie, à leur manière, n'étant pas la moins remarquable."

"Comme autrefois, Umangi, de la rive droite, et Mpa, de la rive gauche, envoyèrent leurs représentants avec des défenses d'ivoire, grandes et petites, des chèvres et des moutons, et de la nourriture végétale, exigeant à grands cris que nous leur achetions. De telles supplications urgentes, accompagnées de flatteries pour acheter leur stock, étaient
difficiles à résister."

"Je parle de commerçants indigènes avides qui nous suivent sur des kilomètres pour le plus petit morceau de tissu. Je mentionne qu'après avoir parcouru de nombreux kilomètres pour obtenir du tissu pour l'ivoire et la poudre de séquoia, les indigènes désespérés ont demandé : " Eh bien, que voulezvous ? nous, et nous l'obtiendrons pour vous.'"

Parlant du scepticisme anglais quant aux intentions du roi Léopold, il dit :

« S'ils comprennent la satisfaction d'un sentiment appliqué à l'Angleterre, ils tardent à comprendre que ce peut être un sentiment qui a poussé le roi Léopold II à engendrer cette Association internationale. C'est un rêveur, comme ses confrères de l'œuvre, parce que le sentiment s'applique aux millions d'abandonnés du Continent Noir. Ils ne peuvent pas apprécier correctement, parce qu'il n'y a pas de dividendes qui s'y rattachent, ce sentiment ardent, vivifiant et expansif, qui cherche à étendre les influences civilisatrices parmi les races sombres, et à égayer avec la lueur de la civilisation les endroits sombres de l'Afrique au front triste."

On ne peut laisser passer ces extraits sans constater que Bolobo, le premier lieu nommé par Stanley, est passé de 40 000 à 7 000 habitants ; cet Irebu,

appelée par Stanley la populeuse Venise du Congo, avait en 1903 une population de cinquante ; que les indigènes qui suivaient Stanley, le suppliant de commercer, aujourd'hui selon le consul Casement, s'enfuient dans la brousse à l'approche d'un vapeur, et que le sentiment désintéressé du roi Léopold II. s'est transformé en dividendes de 300 pour cent. par an. Telle est la différence entre l'anticipation de Stanley et l'accomplissement réel.

Indifférent, cependant, à toute vision des effets destructeurs de son propre travail, Stanley travailla dur parmi les chefs autochtones et retourna chez son employeur avec pas moins de 450 prétendus traités qui transféraient des terres à l'Association. Nous n'avons aucune trace du paiement exact effectué pour obtenir ces traités, mais nous avons les termes d'une transaction similaire effectuée par un officier belge en 1883 à Palabala. Dans ce cas, le paiement fait au chef consistait en "un manteau de drap rouge à parements d'or, un bonnet rouge, une tunique blanche, une pièce de baft blanc, une pièce de points rouges, une boîte de liqueurs, quatre damesjeannes de rhum , deux boîtes de gin, 128 bouteilles de gin, vingt mouchoirs rouges, quarante maillots et quarante vieilles casquettes de coton." Il est clair qu'en concluant de tels traités, le chef pensait qu'il autorisait l'établissement d'une station. L'idée qu'il était en train de troquer la terre ne lui était même jamais venue à l'esprit, car elle était

détenue par une tenure communale pour toute la tribu, et ce n'était pas à lui de troquer. Et pourtant, c'est sur la base de tels traités que vingt millions de personnes ont été expropriées, et que toutes les richesses et terres du pays
ont été proclamées appartenir, non aux habitants, mais à l'État, c'estàdire au roi Léopold. .

Avec cette liasse de traités dans son portefeuille, le roi des Belges s'adressait alors aux puissances avec un haut sentiment d'humanisme et avec une demande précise que l'État qu'il formait reçoive un statut reconnu parmi les nations. Étaitil à ce momentlà consciemment hypocrite ? Avaitil déjà prévu à quel point
ses actions futures seraient différentes de ses professions actuelles ? C'est un problème qui intéressera l'historien de l'avenir, qui aura peutêtre plus de matériaux que nous pour porter un jugement. D'une part, un secret furtif sur l'évolution de ses plans et l'envoi de ses expéditions qui n'aurait pas sa place dans une entreprise philanthropique. D'autre part, il y a des limites à

puissances humaines de tromperie, et il est presque inconcevable qu'un homme qui jouait un rôle puisse si complètement tromper tout le monde civilisé. Il est plus probable, me sembletil, que son esprit ambitieux a discerné qu'il lui était possible d'acquérir un champ d'action que son petit royaume ne pouvait donner, en se mêlant des affaires d'Afrique. Il a choisi la voie évidente, celle d'une mission civilisatrice et élevante, prenant la ligne de moindre résistance sans aucune idée précise où elle pouvait le mener. Une fois confronté aux faits, son cerveau astucieux perçut les grandes possibilités matérielles du pays, ses premiers rêves s'évanouirent pour laisser place à une cupidité sans scrupules, et pas à pas il fut entraîné vers le bas jusqu'à ce que lui, l'homme aux saintes aspirations en 1885, se tienne maintenant en 1909 avec un tel nuage de terrible responsabilité personnelle directe reposant sur lui qu'aucun homme dans l'histoire européenne moderne n'a eu à supporter.

Il est, en effet, ridicule, à notre connaissance du dénouement, de lire les déclarations du Roi et de ses représentants à cette époque. Ils formaient en fait le plus strict des monopoles commerciaux une organisation destinée à écraser tout commerce privé général dans un pays aussi grand que l'ensemble de l'Europe, la Russie étant omise. C'était le résultat avoué de leur entreprise.

Écoutez maintenant M. Beernaert, le premier ministre belge, parler en l'an 1885 :

"L'Etat, dont notre Roi sera le Souverain, sera une sorte de Colonie internationale. Il n'y aura pas de monopoles, pas de privilèges... Bien au contraire : liberté absolue de commerce, liberté de propriété, liberté de navigation. "

Voici également les paroles du baron Lambermont, plénipotentiaire belge à la conférence de Berlin :

"La tentation d'imposer des taxes abusives trouvera son remède, le cas échéant, dans la liberté du commerce... Aucun doute n'existe sur le sens strict et littéral du terme 'en matière commerciale'. Cela signifie... le droit illimité pour chacun d'acheter et de vendre."

La question de l'humanité est si pressante qu'elle obscurcit celle des engagements rompus en matière de commerce, mais sur ce dernier seul il y a amplement de raisons de dire que toutes les conditions sur lesquelles cet État a été fondé ont été ouvertement et notoirement violées, et que, par conséquent, ses titres de propriété sont viciés dès l'origine.

A l'époque les professions du Roi faisaient du monde entier ses alliés enthousiastes. Les ÉtatsUnis furent les premiers à se hâter de reconnaître formellement le nouvel État. Qu'il soit le premier, aussi, à réaliser la vérité et à prendre des mesures publiques pour revenir sur ce qu'il a fait. Les églises et les chambres de commerce de GrandeBretagne étaient toutes pour Léopold, les unes attirées par la perspective de pousser leurs missions au cœur de l'Afrique, les autres ravies de l'offre d'un marché ouvert pour leurs produits. Au congrès de Berlin, appelé à régler la situation, les nations rivalisèrent pour favoriser les plans du roi des Belges et pour exalter ses hautes fins. L'État indépendant du Congo est créé au milieu des réjouissances générales. Le vétéran Bismarck, aussi crédule que les autres, prononça sa bénédiction baptismale. "L'Etat du Nouveau Congo est appelé", atil dit, "à devenir l'un des principaux promoteurs de l'oeuvre" (de civilisation) "que nous avons en vue, et je prie pour son développement prospère et pour l'accomplissement du noble aspirations de son illustre fondateur." Telle fut la naissance de l'Etat Indépendant du Congo. Si les nations rassemblées autour avaient pu entrevoir son avenir, la trahison de la religion et de la civilisation dont

elle se rendrait coupable, l'immense série de crimes qu'elle perpétrerait dans toute l'Afrique centrale, l'abaissement du prestige de toutes les races blanches, elles aurait sûrement étranglé le monstre dans son berceau.

Il n'est pas nécessaire de consigner dans cet exposé l'ensemble des dispositions du Congrès de Berlin. Deux seulement suffiront car ils sont à la fois les plus importants et les plus abusés de manière flagrante. La première d'entre elles (qui forme le cinquième article de l'accord) proclame qu'"Aucune Puissance qui exerce des droits souverains dans lesdites régions ne pourra y accorder ni monopole ni privilège d'aucune sorte en matière commerciale."
Aucun mot ne pouvait être plus clair que cela, mais les représentants belges, conscients qu'une telle clause devait désarmer toute opposition, s'ingénièrent à l'accentuer.
"Aucune situation privilégiée ne peut être créée à cet égard",

ils ont dit. "La voie reste ouverte sans aucune restriction à la libre concurrence dans le domaine du commerce." Il serait intéressant maintenant d'envoyer une expédition commerciale britannique ou allemande au Congo à la recherche de cette libre concurrence qui a été si explicitement promise, et de voir comment cela se passerait entre le gouvernement monopoliste et les sociétés monopolistes qui ont partagé le territoire entre eux. Nous avons fait du chemin depuis que le prince Bismarck, lors de la dernière séance de la Conférence, a déclaré que le résultat était « d'assurer au commerce de toutes les nations le libre accès au centre du continent africain ».

Plus important, cependant, est l'article VI., à la fois en raison des questions en jeu, et parce que les signataires du traité se sont engagés solennellement, « au nom de Dieu ToutPuissant », à veiller à son exécution. Il disait : « Toutes les Puissances exerçant des droits souverains ou d'influence sur ces territoires s'engagent à veiller à la conservation des populations indigènes et à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles d'existence, et à travailler ensemble à la suppression de l'esclavage et de la commerce des esclaves." C'était l'engagement des nations unies d'Europe. C'est une honte pour chacun d'eux, y compris pour nous, la manière dont ils ont rempli ce serment.
Sous leurs yeux, comme je le montrerai dans la suite, ils ont eu une longue tragédie horrible, attestée par des prêtres et des missionnaires, des commerçants, des voyageurs et des consuls, tous corroborés par une commission d'enquête belge Ils ont vu ces malheureux, qui étaient leurs

pupilles, dépouillés de tout ce qu'ils
possédaient, débauchés, dégradés, mutilés, torturés,
assassinés, le tout à une échelle telle qu'il ne s'en est jamais
produit, à ma connaissance, dans tout le cours de l'histoire,
et maintenant, après toutes ces années, avec les faits notoires,
nous en sommes encore au stade des remontrances
diplomatiques polies. Ce n'est pas répondre que la France et
l'Allemagne ont encore moins tenu compte que nous de
l'engagement qu'elles ont pris à Berlin. Un individu
honorable
ne tolère pas le fait qu'il a rompu sa parole en
soulignant que son voisin a fait de même.

II

Le développement de l'État du Congo

Ayant reçu son mandat du monde civilisé, le roi Léopold procéda à l'organisation du gouvernement du nouvel État, qui devait en principe être indépendant de la Belgique, bien que gouverné par le même individu. En Europe, le roi Léopold
était un monarque constitutionnel ; en Afrique, un autocrate absolu. Trois ministres furent choisis pour le nouvel Etat, aux affaires étrangères, aux finances et à l'intérieur ; mais on ne saurait trop bien comprendre qu'eux et leurs successeurs, jusqu'en 1908, aient été nommés par le Roi, payés par le Roi, ne répondant qu'au Roi, et, de toutes manières, simplement autant de commis supérieurs à son service. Le fonctionnement d'une politique et d'un cerveau, aussi capable que sinistre, se retrouve dans chaque nouveau développement. Si jamais les ministres devaient être un écran, c'est un écran absolument transparent. L'origine de tout est le Roi toujours le Roi. M. Van Reetvelde, l'un des trois agents principaux, résume l'affaire en une seule phrase : « C'est à votre majesté qu'appartient l'Etat.

Ils étaient simplement des intendants, qui géraient le domaine avec un propriétaire très alerte et observateur dans leur dos.

L'un des premiers actes a suffi à rendre les observateurs un peu pensifs. C'était l'annonce du droit de promulguer des lois par des décrets arbitraires sans les publier en Europe. Il devrait y avoir des lois secrètes, qui pourraient, à tout instant,
être modifiées. Le Bulletin Officiel annonçait que "Tous les Actes du Gouvernement qu'il y a intérêt à rendre publics

seront insérés au Bulletin Officiel". Déjà, il est clair qu'il y avait quelque chose dans le vent qui pourrait choquer la conscience un peu coriace d'un concert européen.
Pendant ce temps, l'organisation de l'État progresse. Un Gouverneur général fut élu, qui devait habiter à Boma, dont on fit la capitale.
Sous lui se trouvaient quinze commissaires de district, qui devaient gouverner autant de districts en lesquels tout le pays était divisé. La seule partie qui était à cette époque du tout développée était le BasCongo semicivilisé à l'embouchure du fleuve. Là gisait la population blanche. Le cours supérieur du fleuve et de ses grands affluents n'était connu que de quelques missionnaires dévoués et d'explorateurs entreprenants. Grenfell et Bentley, des Missions, avec von Wissmann, l'Allemand, et le toujours énergique Stanley, furent les pionniers qui, pendant les quelques années qui suivirent, ouvrirent le grand arrièrepays qui devait être le théâtre d'événements aussi atroces.

Mais l'œuvre de l'explorateur dut bientôt être complétée et prolongée par le soldat. Alors que les Belges pénétraient en terre congolaise par l'ouest, les Arabes marchands d'esclaves avaient pénétré par l'est, descendant le fleuve jusqu'aux chutes Stanley. Il ne pouvait y avoir de compromis entre ces forces opposées, bien que certaines tentatives aient été faites pour en trouver un en élisant le dirigeant arabe au poste de gouverneur de l'État libre. Il s'ensuivit une longue campagne de brouillage, menée pendant de nombreuses années entre les esclavagistes arabes d'un côté et les forces congolaises de l'autre ces dernières composées en grande partie de tribus cannibales des hommes de l'âge de pierre, armés des armes des XIXe siècle. La suppression de la traite des
esclaves est une bonne cause, mais les moyens par lesquels elle a été effectuée, et l'utilisation de Barbares qui mangeaient le soir ceux qu'ils avaient tués pendant la journée, sont aussi mauvais que le mal luimême. Pourtant, on ne peut nier l'énergie et la capacité des dirigeants congolais, en particulier du baron Dhanis. En 1894, les expéditions belges avaient été poussées jusqu'au lac Tanganyika, les forteresses arabes étaient tombées et Dhanis put annoncer à Bruxelles que la campagne était terminée et que les razzias n'étaient plus.

Le nouvel État pouvait prétendre avoir sauvé une partie des indigènes de l'esclavage. On montrera dans ces pages comment ils procédèrent pour leur imposer à tous un joug auprès duquel l'ancien esclavage était

miséricordieux. Depuis la chute de la puissance arabe, l'État indépendant du Congo n'a été appelé à recourir à la force militaire qu'en cas de mutineries de ses propres troupes noires et de soulèvements occasionnels de ses propres « citoyens » tourmentés. Maître de sa propre maison, il pouvait s'installer pour exploiter le pays qu'il avait co

Entretemps, la politique intérieure de l'État montra une tendance à prendre une tournure inhabituelle et sinistre. J'ai déjà exprimé mon opinion que le roi Léopold n'était pas coupable d'hypocrisie consciente au début, que ses intentions étaient vaguement philanthropiques, et que ce n'est que par degrés qu'il a sombré dans les profondeurs qui seront montrées. Ce point de vue est corroboré par certains des édits antérieurs de l'État. En 1886, un long prononcé sur les terres indigènes se terminait par ces mots : « Sont interdits tous actes ou accords qui tendent à expulser les indigènes du territoire qu'ils occupent, ou à les priver, directement ou indirectement, de leur liberté ou de leurs moyens de existence." Tels sont les mots de 1886. Avant la fin de 1887, une loi avait été

publiée, mais pas immédiatement mise en vigueur, qui avait pour

effet exactement opposé. Par cette loi, toutes les terres qui n'étaient pas effectivement occupées par des indigènes étaient proclamées propriété de l'État.

Considérez un instant ce que cela signifiait ! Aucune terre dans un tel pays n'est réellement occupée par des indigènes, sauf l'emplacement même de leurs villages et les maigres champs de céréales ou de manioc qui les entourent. Partout audelà de ces parcelles minuscules s'étendent les plaines et les forêts qui ont été les lieux d'errance ancestraux des indigènes, et qui contiennent le caoutchouc, le bois de cam, le copal, l'ivoire et les peaux qui sont les seuls objets de leur commerce. D'un trait de plume, à Bruxelles, tout leur a été enlevé, non seulement le pays, mais les produits du pays. Comment pourraientils faire du commerce alors que l'État leur avait pris tout ce qu'ils avaient à offrir ? Comment le marchand étranger pouvaitil faire des affaires alors que l'État avait tout saisi et pouvait le vendre directement en Europe ? Ainsi, dans les deux ans qui suivirent la création de l'État par le traité de Berlin, il s'était d'une part emparé de tout le patrimoine des indigènes pour l'« avantage moral et matériel » desquels il avait été si soucieux, et d'autre part il avait déchiré cette clause du traité par laquelle les monopoles étaient interdits et des droits commerciaux égaux garantis à tous.

Comme les Puissances ont été aveugles pour ne pas voir quelle sorte de créature elles avaient fabriquées, et comme elles ont été myopes pour ne pas prendre des mesures urgentes dans ces premiers jours pour la faire revenir sur

ses pas et retrouver le chemin de la loyauté et de la justice ! Une parole ferme,
un acte sévère alors en présence de cette violation flagrante de l'accord international, aurait sauvé toute l'Afrique centrale de l'horreur qui s'est abattue sur elle, aurait protégé la Belgique d'une disgrâce durable et aurait épargné l'Europe. question qui a déjà, me sembletil, abaissé le moral de toutes les nations, et dont la fin n'est pas encore arrivée.

Après avoir obtenu la possession de la terre et de ses produits, l'étape suivante consistait à obtenir de la maind'œuvre grâce à laquelle ces produits pourraient être recueillis en toute sécurité. Le premier pas définitif dans cette direction fut pris en 1888, lorsque, avec cette hypocrisie odieuse qui a été la dernière touche
dans tant de ces transactions, une loi fut rédigée qui fut décrite dans le Bulletin Officiel comme étant pour le "Spécial protection du noir." Il est évident que la
véritable protection du Noir en matière de commerce était de lui offrir une rémunération telle qu'elle l'incite à faire une journée de travail, et de le laisser choisir son propre travail.

l'emploi, comme cela se fait avec les Cafres d'Afrique du Sud, ou toute autre population indigène. Cette loi avait une fin très différente. Il permettait aux Noirs d'être liés en termes de service de sept ans à leurs maîtres d'une manière qui était en vérité indiscernable de l'esclavage. Comme les négociations se poursuivaient généralement avec le Capita, ou chef, le malheureux serviteur était transféré à luimême avec peu de profit et peu de connaissance des conditions de sa servitude. Dans le même système, l'État enrôla également ses employés, y compris les recrues de sa petite armée. Cette armée était complétée par une milice sauvage, composée de diverses tribus barbares, dont beaucoup de cannibales, et toutes capables de tout excès de cruauté ou d'outrage. Un Allemand, August Boshart, dans son « Zehn Jahre
Afrikanischen Lebens », nous a donné une idée claire du mode de recrutement de ces tribus et du sens précis du mot séduisant « libere » lorsqu'il s'applique à un fonctionnaire. "Quelque commissaire de district, ditil, reçoit des instructions pour fournir un certain nombre d'hommes dans un temps donné. Il se
met en communication avec les chefs, et les invite à une palabre à sa résidence. Ces chefs, en règle générale, ont déjà le pressentiment de ce
qui s'en vient, et, s'ils sont rendus sages par l'expérience, font de la nécessité une vertu et se présentent. Dans ce cas, les négociations se déroulent assez facilement ; chaque chef promet de fournir un certain nombre d'esclaves, et reçoit Il peut arriver,

cependant, que l'un ou l'autre ne prête pas attention à l'invitation amicale, auquel cas la guerre est déclarée, ses villages sont incendiés, peutêtre quelquesuns des siens sont fusillés, et ses magasins
ou jardins sont pillés. De cette façon, le roi sauvage est bientôt apprivoisé, et il demande la paix, qui, bien entendu, est accordée à condition qu'il fournisse le double du nombre d'esclaves. Ces hommes sont inscrits dans les livres de
l'État comme « liberes ». Pour les empêcher de s'enfuir, ils sont mis aux fers et envoyés, à la première occasion, dans l'un des camps militaires, où leurs fers sont enlevés et ils sont enrôlés dans l'armée.Le commissaire de district est payé 2 livres sterling pour chaque recrue utile."

Ayant pris le pays et obtenu de la maind'œuvre pour l'exploiter de la manière décrite, le roi Léopold entreprit de prendre d'autres mesures pour
son développement, toutes extrêmement bien conçues pour l'objet en vue. Le grand obstacle à la navigation du Congo avait résidé dans les rapides continus qui rendaient la rivière infranchissable depuis Stanley Pool pendant

trois cents milles jusqu'à Matadi, à 100 milles de l'embouchure. Une compagnie fut alors formée pour trouver le capital par lequel un chemin de fer serait construit entre ces deux points. La construction a commencé en 1888 et s'est achevée en 1898, après de nombreuses vicissitudes financières, formant un ouvrage qui mérite un grand crédit en tant qu'œuvre d'ingéniosité et
d'énergie soutenue. D'autres sociétés commerciales, dont on reparlera plus loin, se formèrent pour exploiter de vastes régions du pays que l'État n'était pas encore assez fort pour maîtriser. Par cet arrangement, les compagnies trouvaient le capital pour l'exploration, la construction de gares, etc., tandis que l'État, c'est àdire le roi, conservait une certaine partie, généralement la moitié des actions de la compagnie. Le plan luimême n'est pas nécessairement vicieux, en effet, il ressemble étroitement à celui en vertu duquel la Chartered Company of Rhodesia accorde des baux miniers et autres. Le scandale est né des
méthodes par lesquelles ces sociétés procédaient à leurs fins ces méthodes étant les mêmes que celles utilisées par l'État, sur le modèle duquel ces petites organisations ont été moulées.

Entretemps, le roi Léopold, sentant la faiblesse de sa position personnelle en face de la grande entreprise qui l'attendait en Afrique, s'efforça de plus en plus d'entraîner la Belgique, en tant qu'Etat, dans l'affaire.

Déjà l'État du Congo était en grande partie le résultat du travail belge et de l'argent belge, mais, théoriquement, il n'y avait aucun lien entre les deux pays. Maintenant, le Parlement belge a été convaincu d'avancer dix millions de francs pour l'utilisation du Congo, et ainsi une connexion directe a surgi qui a finalement conduit à l'annexion. Lors de ce prêt, le roi Léopold fit savoir qu'il
avait quitté l'État indépendant du Congo dans son testament à la Belgique. Dans ce document figurent les mots : « Un État jeune et spacieux, dirigé de Bruxelles, est pacifiquement apparu au soleil, grâce au soutien bienveillant des Puissances qui ont accueilli son apparition.
Certains Belges l'administrent, tandis que d'autres, chaque jour plus nombreux, y accroissent leurs richesses. » Il lança donc l'or aux yeux de ses sujets européens. En vérité, si le roi Léopold trompait d'autres puissances, il
réservait la plus dangereuse de toutes ses tromperies Le jour où ils se sont détournés de leur propre développement honnête et sain pour suivre l'attrait du Congo et administrer sans aucune expérience coloniale préalable

un pays plus de soixante fois plus grand que lui, s'avérera avoir été un jour sombre dans l'histoire belge.

La conférence de Berlin de 1885 marque la première session internationale sur les affaires du Congo. La seconde fut la Conférence de Bruxelles de 188990. Il est étonnant de constater qu'après ces années d'expérience les Puissances étaient encore prêtes à accepter les professions du Roi Léopold à leur juste valeur. Il est vrai qu'aucun des développements les plus sinistres n'avait été remarquable, mais la législation de l'État en matière de travail et de commerce était déjà de nature à suggérer la tournure que prendraient les affaires à l'avenir si elles n'étaient pas freinées par une main forte. Une puissance, et une seule, la Hollande, eut la sagacité d'apprécier la situation véritable, et l'indépendance de manifester son mécontentement. Le résultat des séances fut diverses résolutions philanthropiques destinées à renforcer le nouvel État dans la lutte contre cette traite négrière qu'il était destiné à réintroduire sous sa forme la plus odieuse. Nous sommes trop près de ces événements, et ils sont trop douloureusement intimes, pour nous permettre d'y voir de l'humour ; mais l'historien de l'avenir, lorsqu'il lit que l'objet du Concert européen était « de protéger efficacement les habitants aborigènes de l'Afrique », peut avoir du mal à réprimer un sourire. Ce

fut la dernière assemblée européenne à s'occuper des affaires du Congo. Que la prochaine soit dans le but de dissoudre l'État actuel et de prendre des mesures pour réaliser véritablement ces fins élevées dont on a toujours parlé et jamais réduit à la pratique.

Le résultat pratique le plus important de la conférence de Bruxelles fut que les puissances s'unirent pour libérer le nouvel État des promesses de libre port qu'il avait faites en 1885 et lui permettre à l'avenir de prélever dix pour cent. sur les importations. L'acte a été suspendu pendant deux ans en raison de l'opposition de la Hollande, mais le fait de son adoption par les autres puissances et le mandat renouvelé donné au roi Léopold ont renforcé la position du nouvel État à tel point qu'il n'a trouvé aucun difficulté à obtenir un nouvel emprunt de la Belgique de vingtcinq millions de francs, à condition qu'après dix ans, la Belgique ait la possibilité de reprendre les terres du Congo en tant que colonie.

Si dans les années qui succédèrent immédiatement à la Conférence de Bruxelles
de 1890 à 1894 on pouvait avoir une vue plongeante sur l'énorme fleuve qui, avec ses affluents, forme un grand éventail torsadé rayonnant sur tout le centre de l'Afrique, on marquerait dans tous les sens les symptômes de l'activité européenne. Au Bas Congo, on verrait des foules d'indigènes, impressionnés pour le service et gardés par des soldats noirs, travaillant au chemin de fer. A Matadi et à Léopoldville, les deux terminus de la ligne projetée, des villes s'élèvent, avec des gares, des quais et des bâtiments publics. A l'extrême sudest, on verrait une expédition sous Stairs explorer
et annexer le grand district du Katanga, qui jouxte la Rhodésie du Nord. Dans l'extrême nordest et tout le long de la frontière orientale, de petites expéditions militaires seraient signalées, luttant contre des Noirs rebelles ou des pillards arabes. Puis, le
long de toutes les lignes des fleuves, des postes se forment et s'établissent, les uns par l'État, les autres par les diverses sociétés concessionnaires pour le développement de leur commerce.

Entretemps, l'État resserrait son emprise sur la terre avec ses produits et élaborait le système qui était destiné à produire de si sombres résultats dans un avenir proche.
Les commerçants indépendants sont découragés et éradiqués, belges, mais

aussi hollandais, anglais et français. Certaines des protestations les plus bruyantes contre le nouvel ordre peuvent provenir de sources belges. Partout, au mépris flagrant du traité de Berlin, l'État s'est proclamé seul propriétaire et seul commerçant.

Dans certains cas, elle exploitait sa propre soidisant propriété, dans d'autres cas, elle la louait. Même ceux qui s'étaient efforcés d'aider King

Léopold dans les premiers stades de son entreprise ont été jetés pardessus bord.
Le major Parminter, luimême engagé dans le commerce sur le Congo, résume ainsi
la situation en 1892 : « En résumé, l'application des nouveaux décrets du Gouvernement signifie ceci : que l'État considère comme sa propriété privée l'ensemble du Congo.
Bassin, à l'exception des emplacements des villages et des jardins des indigènes. Il décrète que tous les produits de cette immense région sont sa propriété privée, et il en monopolise le commerce. Quant aux propriétaires primitifs, les tribus indigènes, ils sont dépossédés par une simple circulaire ; l'autorisation leur est gracieusement accordée de collecter ces produits, mais à la seule condition qu'ils les apportent pour la vente à l'Etat quel qu'en soit le prix.

ce dernier peut être heureux de leur donner. Quant aux commerçants étrangers, il leur est interdit sur tout ce territoire de commercer avec les indigènes. »

Partout il y avait des ordres sévères aux indigènes d'une part, qu'ils n'avaient pas le droit de récolter les produits de leurs propres forêts ; aux commerçants indépendants, d'autre part, qu'ils étaient passibles de sanctions s'ils achetaient quelque chose aux indigènes. En janvier 1892, le commissaire de district Baert écrivait : « Les indigènes du district d'UbangiWelle ne sont pas autorisés à cueillir du caoutchouc. au profit exclusif de l'Etat. » Le capitaine Le Marinel, un peu plus tard, est encore plus explicite : « J'ai décidé, ditil, de faire respecter rigoureusement les droits de l'État sur son domaine, et, par conséquent, je ne puis permettre aux indigènes de se convertir à leur profit. , ou de vendre à d'autres, toute partie du caoutchouc ou de l'ivoire formant les fruits du domaine. Les commerçants qui achètent ou tentent d'acheter aux indigènes les fruits de ce domaine, fruits que l'Etat n'autorise que les indigènes à cueillir. sous la condition qu'ils y soient amenés, se rendent, à mon avis, coupables de recel, et je les dénoncerai aux autorités judiciaires, afin que des poursuites soient engagées contre eux."

La vue de ces fonctionnaires insignifiants émettant des proclamations, qui étaient en nette contradiction avec la

volonté exprimée de toutes les grandes puissances du monde, aurait pu à l'époque sembler ridicule ; mais l'histoire des dixsept années suivantes devait prouver qu'une petite force maligne, poussée par la cupidité, peut s'avérer plus puissante qu'une vague philanthropie générale, forte seulement de bonnes intentions et de platitudes. Au cours de ces années de 1890 à 1895 quelle que fût l'indignation des commerçants face aux restrictions qui leur étaient imposées, les seules nouvelles reçues par le grand public de l'Etat Indépendant du Congo concernaient la création de nouvelles stations, et l'idée prévalait que L'entreprise du roi Léopold travaillait en effet sur les lignes humanitaires qui avaient été initialement prévues. Alors, pour la première fois, se produisirent des incidents qui laissèrent entrevoir la violence et l'anarchie qui régnaient réellement.

Le premier d'entre eux, en ce qui concerne la GrandeBretagne, résidait dans le traitement des indigènes de la Sierra Leone, de Lagos et d'autres colonies britanniques, qui avaient été engagés par les Belges pour venir au Congoland et aider à la construction de chemins de fer et à d'autres travaux. Issus de l'ordre sédentaire d'une colonie comme la Sierra Leone ou Lagos, ces indigènes se plaignent bruyamment lorsqu'ils se retrouvent à travailler côte à côte avec des Congolais impressionnés, et sous la discipline des sentinelles armées de la
Force Publique. Ils étaient mécontents, et le mécontentement a été satisfait par des châtiments corporels. L'affaire a pris les dimensions d'un scandale.

En réponse à une question posée à la Chambre des communes le 12 mars 1896,
M. Chamberlain, en tant que secrétaire d'État aux Colonies, a déclaré que des plaintes avaient été reçues de ces sujets britanniques ayant été employés
sans leur consentement comme soldats, et de ils ont été cruellement fouettés et, dans certains cas, fusillés ; et il ajouta: "Ils ont été engagés au su des représentants de Sa Majesté, et toutes les précautions possibles ont été prises dans leur intérêt; mais, en conséquence des plaintes reçues, le recrutement de travailleurs pour le Congo a été interdit."

Ce refus du recrutement d'ouvriers par la GrandeBretagne fut le premier signe public et national de désapprobation des méthodes congolaises. Quelques années plus tard, un plus

pointu a été donné, lorsque le ministère italien de la guerre a refusé d'autoriser leurs officiers à servir avec les forces congolaises.

Au début de 1895 survint l'affaire Stokes, qui remua profondément l'opinion publique, tant dans ce pays qu'en Allemagne. Charles Henry Stokes était un Anglais de naissance, mais il résidait en Afrique orientale allemande, a reçu une
décoration allemande pour ses services au nom de la colonisation allemande
et a formé ses caravanes commerciales à partir d'une base allemande, avec des indigènes d'Afrique de l'Est comme porteurs. . Il avait conduit une telle caravane audelà de la frontière de l'État du Congo, lorsqu'il a été arrêté par le capitaine Lothaire, un officier commandant certaines troupes congolaises. L'infortuné Stokes a peutêtre cru qu'il était en sécurité en tant que sujet d'une grande puissance et
agent d'une autre, mais il a été jugé instantanément de la manière la plus informelle pour avoir vendu des armes aux indigènes, a été condamné et pendu au

lendemain matin. Lorsque le capitaine Lothaire rendit compte de ses démarches
à ses supérieurs, ceuxci signifièrent leur approbation en le promouvant au grade élevé de commissaire général.

La nouvelle de cette tragédie excita autant d'indignation à Berlin qu'à Londres. Devant les faits, les représentants de l'Etat libre à Bruxelles, c'est àdire les agents du Roi, furent contraints d'admettre la complète illégalité de tout l'incident, et ne purent que se rabattre sur l'excuse que l'action de Lothaire était légitime. fide, et libre de tout motif personnel.
Ce n'est en aucun cas certain, car, comme le fit remarquer le baron von Marschall à l'ambassadeur britannique par intérim à Berlin, Stokes était connu pour être un négociant prospère en ivoire, l'exportant par la route de l'est, et privant ainsi les officiers du gouvernement congolais de un dix pour cent. commission, qu'ils recevraient s'il était exporté par la route de l'ouest. "C'était la raison,"
poursuit le rapport, citant les paroles de l'homme d'État allemand, "qu'il avait été éliminé, et non à cause d'une prétendue vente d'armes aux Arabes, sa mort n'étant, en fait, pas un acte de justice, mais de protection commerciale, ni plus ni moins."

C'était une lecture de la situation. Que ce soit vrai ou non, il ne pouvait y avoir deux opinions quant à l'illégalité de la procédure. Sous la pression de l'Angleterre, Lothaire est jugé à Boma et acquitté. Il fut de nouveau, sous la même pression, jugé à Bruxelles, lorsque le procureur jugea conforme à son

devoir de plaider l'acquittement et la procédure tourna au fiasco. Là, l'affaire a été autorisée à rester. Un livre bleu de 188 pages est le dernier monument à Charles Henry Stokes, et son bourreau est revenu à de hautes fonctions dans l'État indépendant du Congo, où son nom est vite revenu dans les récits des procédures violentes et autoritaires qui composent l'histoire de ce pays. Il a été nommé directeur de la Société d'Anvers pour le commerce du Congo une nomination dont le roi Léopold devait être responsable et il a géré les affaires de cette société jusqu'à ce qu'il soit impliqué dans les massacres de Mongalla, dont d'autres seront dit ciaprès.

Il a été nécessaire de décrire le cas de Stokes, car il est historique, mais rien n'est plus éloigné de mon intention que d'aborder l'amour national

propre en la matière. C'était un simple accident que Stokes était un Anglais, et l'indignation reste la même s'il avait été citoyen de n'importe quel État. La cause que je plaide est trop large, et aussi trop haute, pour être appuyée par des appels plus étroits que ceux qui peuvent être adressés à toute l'humanité. Je poursuivrai en décrivant un cas survenu quelques années plus tard pour montrer que des hommes d'autres nationalités ont souffert aussi bien que les Anglais. Stokes, l'Anglais, a été tué, et sa mort, selon certains apologistes congolais, était due au fait qu'il n'avait pas, après son procès sommaire, annoncé qu'il interjetterait immédiatement appel devant le tribunal supérieur de Boma.
Rabinek, l'Autrichien, victime d'une procédure similaire, a fait appel devant le tribunal supérieur de Boma, et il est intéressant de voir quel avantage il en a retiré.

Rabinek était, comme je l'ai dit, un Autrichien d'Olmutz, un homme d'une nature douce et aimable, populaire auprès de tous ceux qui le connaissaient, et remarquable, comme plusieurs l'ont témoigné, pour son traitement juste et bienveillant des indigènes. Il avait, pendant quelques années, fait du commerce avec le peuple du Katanga, qui est la partie sudest de l'État du Congo où il touche l'Afrique centrale britannique. Les indigènes étaient alors en armes contre les Belges, mais Rabinek avait acquis auprès d'eux une telle influence qu'il pouvait encore exercer son commerce de l'ivoire et du caoutchouc pour lequel il détenait un permis de la Compagnie du Katanga.

Peu de temps après avoir reçu ce permis, pour lequel il avait payé une somme considérable, certains changements ont été apportés à la société par laquelle l'État s'est assuré une influence dominante. Un nouveau régisseur parut, qui représentait le nouveau régime, remplaçant M. Lévêque, qui avait vendu les permis au nom de la compagnie primitive. Ce directeur était zélé pour que tout le commerce du pays appartînt à la Société concessionnaire, qui était pratiquement le gouvernement, selon l'habitude habituelle, mais internationalement illégale, de l'État. Pour assurer ce commerce, la première étape était évidemment de détruire un commerçant privé aussi connu et prospère que M. Rabinek. En dépit de ses autorisations, on lui opposa donc une accusation forgée d'avoir fait le commerce illégal du caoutchouc, délit qui, même s'il n'avait pas d'autorisation, était une impossibilité face à cette totale liberté de commerce garantie par le traité de Berlin. Le jeune Autrichien pourrait

pas se résoudre à croire que l'affaire était sérieuse. Ses lettres existent, montrant qu'il considérait la question comme si absurde qu'il ne pouvait ressentir aucune crainte à ce sujet. Il allait bientôt être détrompé, et ses yeux s'ouvrirent trop tard sur le caractère des hommes et de l'organisation auxquels il avait affaire. Ses rivaux commerciaux siégeaient en cour martiale contre lui.

L'infraction dont il était accusé, commerce illégal de caoutchouc, était de celles qui ne pouvaient être punies que d'une peine d'emprisonnement maximale d'un mois. Cela ne servirait pas l'objectif visé. Le directeur dans les quarante minutes a jugé l'affaire, a condamné le prisonnier et l'a condamné à un an d'emprisonnement.

On a tenté par la suite d'excuser cette sentence monstrueuse en affirmant que le crime puni était celui de vendre des fusils aux indigènes, mais en fait il n'y avait à l'époque aucune mention de quoi que ce soit de la sorte, comme le prouvent les procèsverbal existant du procès.

Rabinek a naturellement fait appel d'une telle condamnation. Il eût été plus sage de s'y soumettre dans le poste de garde le plus proche. Dans ce cas, il se serait peutêtre échappé de sa vie. Dans l'autre, il était condamné. « Il ira, dit un fonctionnaire, faire un si beau petit voyage qu'il n'agira plus ainsi, et d'autres en prendront exemple.

Le voyage en question était les deux mille milles qui séparaient Katanga de la cour d'appel de Boma. Il devait parcourir tout ce chemin sous la seule escorte de soldats noirs, qui avaient leurs propres instructions. Le malheureux a estimé qu'il ne pourrait jamais atteindre sa destination vivant. « Le bruit court, écritil à ses proches, que les Européens qui

ont été capturés sont empoisonnés, donc si je disparais sans plus de nouvelles, vous devinerez ce que je suis devenu.

Rien de plus n'a été entendu de lui, sauf deux lettres angoissées, suppliant les fonctionnaires de l'accélérer sur son chemin. Il mourut comme il l'avait prévu, lors de la descente du Congo, et fut enterré à la hâte dans une station au bord de la route alors que deux heures de plus auraient amené le corps à Léopoldville. S'il est possible d'ajouter une ombre plus sombre au commerce noir, c'est que les apologistes de l'État se sont efforcés de faire croire au monde que la mort de leur victime était due à sa propre habitude de prendre de la morphine.

Le fait est démenti par quatre témoins honorables, qui le connaissaient bien, mais surtout par l'activité et l'énergie qui en avaient fait l'un des principaux commerçants de l'Afrique centrale. immense monopole commercial. Comme touche finale et presque inconcevable, l'ensemble des caravanes et des tenues du mort,

s'élevant à environ 15 000 £, ont été saisis par ceux qui l'avaient conduit à sa mort, et selon les derniers rapports, ni ses proches ni ses créanciers n'ont reçu aucune partie de cette importante somme. Considérez toute l'histoire et dites s'il est exagéré d'affirmer que Gustav Maria Rabinek a été volé et assassiné par l'État indépendant du Congo.

Après avoir montré dans ces deux exemples la manière dont l'Etat Indépendant du Congo a osé traiter les citoyens des Etats européens qui ont commercé à l'intérieur de ses frontières, je vais maintenant détailler, dans l'ordre chronologique, quelques récits de la sombre histoire de cet Etat relations avec les races soumises, pour l'avantage moral et matériel desquelles nous et d'autres puissances européennes avons répondu. Pour chaque cas que je relate, il y en
a une centaine qui sont connus, mais qui ne peuvent être traités ici. Pour chacun connu, il y en a dix mille, dont l'histoire n'est jamais venue en Europe. Considérez combien le pays est vaste, et combien peu de missionnaires ou de consuls rapporteraient seuls de telles choses. Considérez également que tout fonctionnaire de l'Etat du Congo n'est assermenté ni sur le moment ni par la suite pour révéler toute affaire qui aurait pu être portée à sa connaissance. Considérez enfin que le missionnaire ou le consul a un effet dissuasif, et que c'est dans l'immense étendue de pays où il n'y en a ni l'un ni l'autre que l'agent a sa voie libre. Avec toutes
ces considérations, n'estil pas clair que les faits terribles que nous connaissons ne sont que la marge de ce fatras de

violence et d'injustice que le jésuite, le père Vermeersch, a résumé en ces deux mots : « Misère incommensurable !

III

Le fonctionnement du système

Après avoir réclamé, comme je l'ai montré, la totalité de la terre, et donc la totalité de ses produits, l'État c'estàdire le roi a entrepris de construire un système par lequel ces produits pourraient être rassemblés le plus rapidement et au moins coût. L'essence de ce système était que les personnes qui avaient été dépossédées (ironiquement appelées « citoyens ») devaient être forcées de rassembler, au profit de l'État, ces mêmes produits qui leur avaient été enlevés.
Cela devait être effectué par deux moyens; celle, la fiscalité, par laquelle un

quantité arbitraire, de plus en plus grande jusqu'à ce qu'elle ait consommé presque toute leur vie dans le rassemblement, devrait être réclamée pour rien. L'autre, le soidisant troc, par lequel les indigènes étaient payés pour l'étoffe exactement ce que l'État choisissait
de donner, et sous la forme que l'État choisissait de le donner, aucune concurrence n'étant autorisée de la part d'aucun autre acheteur. Cette rémunération, d'une valeur ridicule, prenait la forme la plus absurde, les indigènes étant obligés de la prendre, quelle qu'en fût la somme, et si peu qu'ils la désirassent.
Le consul Thesiger, en 1908, décrivant leur soidisant troc, dit : "Les biens qu'il procède à la distribution, donnant un chapeau à un homme, ou une tête de houe en fer à un autre, et ainsi de suite. Chaque destinataire est alors au bout de un mois
responsable de tant de balles de caoutchouc. Aucun choix des objets n'est donné, aucun refus n'est permis. Si quelqu'un fait quelque objection, l'étoffe est jetée à sa porte, et qu'elle soit prise ou laissée, l'homme est responsables de tant de boules à la fin du mois. Les sommes totales sont fixées par les agents au maximum que les habitants sont capables de produire.

Mais n'estil pas clair que les indigènes, en particulier les tribus qui, comme l'a
noté Stanley, avaient des aptitudes remarquables pour le commerce, refuseraient de faire des affaires à de telles conditions ? C'est là que le système est entré en jeu.

Par ce système, quelque deux mille agents blancs étaient dispersés dans l'État libre pour collecter les produits. Ces blancs furent placés par un ou par deux dans les points les plus centraux, et chacun reçut une étendue de pays contenant un certain nombre de villages. Avec l'aide des détenus, il devait ramasser le caoutchouc, qui était le bien le plus précieux. Ces Blancs, dont beaucoup étaient des hommes au moral bas avant de quitter l'Europe, étaient misérablement payés, l'échelle allant de 150 à 300 francs par mois. Ils pouvaient compléter ce salaire par une commission ou une prime sur la quantité de caoutchouc collectée. Si leurs retours étaient importants, cela signifiait une augmentation de salaire, des éloges officiels, un retour plus rapide en Europe et une meilleure chance de promotion. Si, d'un autre côté, les rendements étaient faibles, cela signifiait la pauvreté, la réprimande sévère et la dégradation. Aucun système ne pourrait être conçu par lequel un groupe d'hommes pourrait être ainsi poussé à atteindre des résultats à tout prix. Ce n'est pas au discrédit absolu des Belges qu'une telle existence aurait dû les démoraliser, et, en effet, il y avait d'autres nationalités que les Belges dans les rangs des agents. je

doute si les Anglais, les Américains ou les Allemands auraient pu échapper au même résultat s'ils avaient été exposés dans un pays tropical à des tentations similaires.

Et maintenant, les deux mille agents étant en place et désireux d'imposer la collecte du caoutchouc aux indigènes très réticents, comment le système atil voulu qu'ils s'y prennent ? La méthode était aussi efficace qu'absolument diabolique.
Chaque agent était chargé d'un certain nombre de sauvages, tirés des tribus sauvages, mais armés d'armes à feu. Un ou plusieurs d'entre eux ont été placés dans chaque village pour s'assurer que les villageois accomplissent leur tâche. Ce sont ces hommes que l'on appelle « Capitas », ou chefs dans les comptes, et qui sont les auteurs réels, mais non moraux, de tant d'actes horribles. Imaginez le cauchemar qui s'abattait sur chaque village tandis que ce barbare s'accroupissait au milieu de celuici. De jour comme de nuit, ils ne pouvaient jamais s'éloigner de
lui. Il demanda du vin de palme. Il a fait appel aux femmes.
Il les a battus, mutilés et abattus à son gré. Il a imposé l'inceste public afin de s'amuser par la vue. Parfois, ils arrachaient l'esprit et le tuaient. La Commission belge rapporte que 142 capitas avaient été tués en sept mois dans un seul district.
Puis vint l'expédition punitive et la destruction de toute la communauté. Plus le Capita inspirait de la terreur, plus il était utile, plus les villageois lui obéissaient avec empressement, et plus le caoutchouc cédait sa commission à l'agent. Lorsque le montant est tombé, alors le Capita luimême a été amené à ressentir certaines de ces douleurs physiques qu'il avait

infligées aux autres. Souvent l'agent blanc dépassait de loin en cruauté le barbare qui exécutait ses commissions. Souvent aussi, le Blanc écarte le Noir et se fait tortionnaire et bourreau. En règle générale, cependant,
la relation était comme je l'ai dit, les outrages étant effectivement commis par les Capitas, mais avec l'approbation et souvent en présence de leurs employeurs blancs.

Il serait absurde de supposer que les agents étaient tous également impitoyables, et qu'il n'y en avait pas quelquesuns qui soient déchirés en deux par le désir de
richesse et de promotion d'un côté et l'horreur de leur tâche quotidienne de l'autre. Voici deux extraits illustratifs des lettres du lieutenant Tilkens, citées par M.
Vandervelde dans le débat à la Chambre belge :

« Le steamer vd Kerkhove remonte le Nil. Il faudra le nombre colossal de quinze cents porteurs malheureux noirs ! Je ne puis y penser. Je me demande comment je trouverai un tel nombre. faire une différence, mais ils sont à peine débarrassés des
bourbiers, où beaucoup trouveront la mort. La faim et la lassitude en finiront bien d'autres dans la marche de huit jours. Que de sang le transport feratil couler ! Déjà j'ai eu
faire trois fois la guerre aux chefs qui ne participeront pas à ce travail. Le peuple préfère mourir dans la forêt au lieu de faire ce travail. Si un chef refuse, c'est la guerre, et
cette guerre horrible armes à feu parfaites contre lance et lance. Un chef vient de me quitter avec la plainte : « Mon village est en ruine, mes femmes sont tuées. Mais que puisje faire?... Je suis souvent obligé d'enchaîner ces malheureux chefs jusqu'à ce qu'ils réunissent cent ou deux cents porteurs.

Très souvent mes soldats trouvent les villages vides, puis ils s'emparent des femmes et des enfants."

A sa mère, il écrit :

"Le Com. Verstraeten a visité ma station et m'a vivement félicité. Il a dit que l'attitude de son rapport dépendait de la quantité de caoutchouc que j'apporterais.

Ma quantité est passée de 360 kilos en septembre à 1 500 en octobre, et à partir de janvier ce sera 4 000 par mois, ce qui me donne 500 francs de plus que ma paie. Ne suisje pas un chanceux ? Et si je continue, dans deux ans j'aurai atteint 12 000 francs de plus."

Mais un an plus tard, il écrit sur un autre ton au major Lenssens :

"J'attends avec impatience un soulèvement général. Je vous ai déjà prévenu, je pense, déjà dans ma dernière lettre. La cause est toujours la même. pour les noirs et les blancs. Encore trois mois, j'ai dû combattre avec seulement dix jours de repos. J'ai 152 prisonniers. Depuis deux ans, je fais la guerre dans ce quartier. Mais je ne peux pas dire que j'ai soumis le peuple.

Ils préfèrent mourir. Que puisje faire? Je suis payé pour faire mon travail, je suis un outil entre les mains de mes supérieurs et je suis les ordres comme la discipline l'exige."

Considérons maintenant un instant l'enchaînement des événements qui rend une telle

situation non seulement possible, mais inévitable. L'État est dirigé dans le seul but de produire des revenus. A cette fin, toute la terre et ses produits sont appropriés. Comment donc récolter ce produit ? Cela ne peut être que par les indigènes. Mais si les indigènes en récoltent, il faut leur en payer le prix, ce qui diminuera les profits, sinon ils refuseront de travailler. Ensuite, il faut les faire fonctionner. Mais les agents sont trop peu nombreux pour les faire fonctionner. Ensuite, ils doivent employer les sousagents qui sèmeront le plus de terreur dans le peuple. Mais si ces sousagents doivent faire travailler les gens tout le temps, alors ils doivent euxmêmes résider dans les villages.

Ainsi, un Capita doit être envoyé comme une terreur constante dans chaque village. N'estil pas clair que ces étapes ne sont pas accidentelles, mais sont absolument essentielles à l'idée originale. Compte tenu de la confiscation des terres, tout le reste doit logiquement suivre. Il est donc tout à fait vain d'imaginer que n'importe quelle réforme puisse redresser la situation. Une telle chose est impossible.

Tant que le commerce sans entrave n'est pas rétabli sans condition, comme il existe maintenant dans toutes les colonies allemandes et anglaises, il est absolument hors de question que des promesses spécieuses ou des décrets écrits puissent modifier la situation. Mais, d'un autre côté, si le

commerce est placé sur cette base naturelle, alors pendant de nombreuses années les propriétaires actuels de la terre du Congo, au lieu de partager les dividendes, doivent payer au moins un million par an pour administrer le pays, exactement comme l'Angleterre. paie près d'un demimillion par an pour
administrer les terres voisines du Nigeria. Saisir ce fait, c'est comprendre la racine de toute la question.

Et encore un point avant de passer au sombre catalogue des faits. Où était la responsabilité de ces actes de sang, de ces milliers de meurtres de sang froid ? Étaitce avec le Capita ? C'était un cannibale et un voyou, mais s'il n'inspirait pas la terreur au village, il était luimême puni par l'agent. Étaitce donc avec l'agent ?
C'était un homme dégradé, et pourtant, comme je l'ai déjà dit, aucun homme ne pouvait servir dans de telles conditions dans un pays tropical sans dégradation. Il a été aiguillonné et poussé au crime par les clameurs constantes de ceux qui étaient au dessus de lui. Étaitce donc avec le commissaire de district ? Il avait atteint un
poste responsable et bien payé, qu'il perdrait si son district particulier prenait du retard dans la course à la production.
Étaitce donc avec le gouverneur général de Boma ?
C'était un homme d'une conscience endurcie, mais pour lui aussi il y avait atténuation. Il était là pour un but avec des ordres précis de chez lui qu'il était de son devoir de

mener à bonne fin. Il faudrait un homme de caractère exceptionnel pour abandonner sa haute position, sacrifier sa carrière et refuser de mettre en œuvre le système diabolique qui avait été planifié avant qu'il n'y soit attribué une place. Où était donc la culpabilité ? Il y avait une demidouzaine de fonctionnaires à Bruxelles qui étaient, comme on l'a déjà vu, autant d'huissiers de justice payés pour gérer une propriété selon des règles fixées pour eux.

Remontez la chaîne du sauvage en flagrant délit, en passant par l'agent inquiet et bilieux, le commissaire pompeux, le digne gouverneur général, le diplomate lisse, et vous venez enfin, sans interruption, et sans possibilité d'atténuation ou d'excuse, sur le cerveau froid et intrigant qui a encadré et conduit toute la machine. C'est sur le Roi, toujours le Roi, que doit reposer la
faute. Il l'a planifié, connaissant les résultats qui doivent suivre. Ils ont suivi. Il en était bien inform Encore et encore, et encore une fois, son attention fut attirée dessus. Un mot de
lui aurait changé le système. Le mot n'a jamais été dit. Il n'y a pas de subterfuge possible par lequel la culpabilité morale puisse être détournée du chef de l'État, l'homme qui est allé en Afrique pour la liberté du commerce et la régénération de l'indigène.

IV

Premiers fruits du système

Le premier témoignage que je citerai est celui de M. Glave, qui couvre les années 1893 jusqu'à sa mort en 1895. M. Glave était un jeune Anglais, qui avait été pendant six ans au service de l'État, et dont le caractère et le travail ont été hautement recommandés par Stanley. Quatre ans après l'expiration de
ses fiançailles, il voyagea en homme indépendant à travers tout le pays, du Tanganyika à l'est jusqu'à Matadi près de l'embouchure du fleuve, sur une distance de 2 000 milles. Les systèmes de l'agent et du caoutchouc en étaient encore à leurs balbutiements, mais déjà il remarquait de toutes parts cette violence et ce mépris de la vie humaine qui allaient bientôt prendre de telles proportions. Rappelezvous qu'il était luimême un homme de Stanley, un pionnier et un commerçant indigène, loin d'être facile à choquer. Voici quelquesunes de ses remarques tirées de son journal.

Traitant de la libération des esclaves par les Belges, pour laquelle tant de mérite a été revendiqué, il dit (Cent. Mag, Vol. 53) :

"Ils sont censés être sortis de l'esclavage et libérés, mais je ne vois pas comment cela peut être argumenté. Ils sont enlevés de leurs villages et expédiés vers le sud, pour être soldats, ouvriers, etc., sur les stations d'État, et des familles paisibles ont été brisées, et les différents membres se sont répandus dans la place, il faut les faire attacher et garder pour le transport, sinon ils s'enfuiraient tous.Cela ne semble pas que la liberté promise ait eu des perspectives séduisantes. Les jeunes enfants ainsi « libérés » sont remis aux missions françaises, où ils reçoivent les meilleurs soins, mais rien ne justifie cette forme de servage : je comprends que l'État oblige les indigènes à faire un certain travail pendant un certain temps ; mais ce n'est pas bien d'enlever des gens de chez eux de force et de les expédier ici et là en brisant des familles. J'en apprendrai davantage sur le chemin et à Kabambare. Si ces conditions doivent exister, je ne vois pas comment le mouvement antiesclavagiste est de profite à l'indigène."

En ce qui concerne l'utilisation de soldats barbares, il dit :

"Les soldats de l'État sont également employés sans officiers blancs. Cela ne devrait pas être autorisé, car les soldats noirs ne comprennent pas la raison des combats, et au lieu de

rechercher la soumission, les indigènes sont souvent massacrés ou chassés dans les collines. Mais les soldats noirs sont déterminés à se battre et à faire des raids ; ils ne veulent pas de règlement pacifique. Ils ont de bons fusils et de bonnes munitions, se rendent compte de leur supériorité sur les indigènes avec leurs arcs et leurs flèches, et ils veulent tirer, tuer et voler. Les délices noirs à tuer un Noir, que la victime soit un homme, une femme ou un enfant, et peu importe à quel point il est sans défense. Ce n'est pas une façon raisonnable de coloniser la terre ; c'est simplement de la persécution. Les Noirs ne peuvent être employés à une telle tâche que sous la direction de Blancs. "

Il a rencontré et décrit un lieutenant Hambursin, qui semble avoir été un officier compétent :

« Hier, les indigènes d'un village voisin sont venus se plaindre qu'un des soldats de Hambursin avait tué un villageois ; ils ont apporté le fusil du coupable. Aujourd'hui, à l'appel, le soldat a comparu sans son fusil ; sa culpabilité a été prouvée, et sans plus. pour ce faire, il a été pendu à un arbre. Hambursin en a pendu plusieurs pour crime de meurtre.

S'il y avait eu plus de Hambursins, il y aurait peutêtre eu moins de scandales. Glave poursuit en commentant le traitement des prisonniers :

"Dans les postes chargés d'hommes blancs, d'officiers du gouvernement, on voit des files de pauvres vieilles femmes émaciées, certaines d'entre elles de simples squelettes, travaillant de six heures du matin à midi et de deux heures et demie à six heures, portant des jarres d'argile. , marchant par bandes, une corde au cou, et reliés
par une corde à un mètre et demi de distance, ce sont des prisonniers de guerre.
A la guerre les vieilles femmes sont toujours prises, mais devraient recevoir
un peu d'humanité. Ils sont nus, à l'exception d'un misérable morceau de tissu en plusieurs parties, retenu par une ficelle autour de la taille. Ils ne sont pas détachés de la corde pour quelque raison que ce soit. Ils vivent au poste de garde sous la garde
de sentinelles indigènes noires, qui se plaisent à les gifler et à les maltraiter, car la pitié n'est pas dans le cœur de l'indigène. Certaines femmes ont des bébés, mais elles

vont quand même travailler. Elles forment, en effet, un misérable spectacle, et l'on s'étonne que les vieilles femmes, quoique prisonnières de guerre, ne reçoivent pas un peu plus de considération ; au moins, leur nudité pourrait être cachée."

Décrivant les indigènes, ditil

"Les indigènes ne sont pas des bons à rien paresseux. Leurs beaux pouvoirs sont obtenus par un travail acharné, la sobriété et une vie frugale."

Il donne un aperçu de ce qu'est la chicotte, l'instrument de torture favori et universel utilisé par les agents et officiers de l'État libre :

« La « chicotte » en peau d'hippopotame crue, surtout neuve, taillée en tire bouchon, aux bords comme des lames de couteau, et dure comme du bois, est une arme terrible, et quelques coups font saigner ; pas plus de vingt cinq coups doivent être donnés à moins que l'infraction ne soit très grave. Bien que nous nous persuadions que la peau de l'Africain est très dure, elle a besoin d'un extraordinaire

constitution pour résister à la terrible punition de cent coups; généralement la victime est dans un état d'insensibilité après vingtcinq ou trente coups. Au premier coup, il hurle abominablement ; puis il se calme et n'est plus qu'un corps gémissant et tremblant jusqu'à la fin de l'opération, lorsque le coupable trébuche, souvent avec des entailles qui dureront toute une vie. La flagellation des hommes est déjà assez mauvaise, mais cette punition est bien pire lorsqu'elle est infligée aux femmes et aux enfants. Les petits garçons de dix ou douze ans, avec des maîtres excitables et colériques, sont souvent les plus durement traités. A Kasongo, il y a beaucoup de cruauté affichée. J'ai vu
deux garçons très mal coupés. Je crois
consciencieusement qu'un homme qui reçoit cent
coups est souvent presque tué et a l'esprit brisé à
vie."

Il a un aperçu du traitement des sujets des autres nations :

"Deux jours avant mon arrivée (à Wabundu), deux Sierraléonais ont été pendus par Laschet. Ils étaient des sentinelles de garde et, pendant qu'ils dormaient, ont laissé s'échapper un chef indigène, qui était prisonnier et enchaîné.
Le lendemain matin, Laschet, dans un accès de rage, pend les deux hommes. C'étaient des sujets britanniques engagés par l'État indépendant du Congo comme soldats. En temps

de guerre, je suppose, ils pouvaient être exécutés, après la cour martiale, en étant fusillés ; mais pendre un sujet d'un autre pays sans procès me semble scandaleux."

Parlant de l'agitation générale, il dit :

"C'est le résultat naturel de la politique dure et cruelle de l'État qui consiste à arracher du caoutchouc à ces gens sans les payer. La révolution s'étendra."
Il ajoute : « Le poste (Isangi) est proche de la grande colonie d'un important homme de la côte, Kayamba, qui se consacre maintenant aux intérêts de l'État, capturant des esclaves pour eux et volant l'ivoire des indigènes de l'intérieur.
Le philanthrope Roi des Belges estil au courant de cela ? Sinon, il devrait le faire."

Alors qu'il s'éloigne de la zone de guerre, et dans ce qui devrait représenter la paix, ses commentaires deviennent plus amers. Le commerce du caoutchouc naissant a commencé à s'immiscer dans ses méthodes à son avis:

"Auparavant, les indigènes étaient bien traités, mais maintenant des expéditions ont
été envoyées dans toutes les directions, obligeant les indigènes à
fabriquer du caoutchouc et à l'apporter dans les gares. En amont
de l'Ikelemba, nous abattons cent esclaves,
de simples enfants, tous pris dans des conditions impies. guerres contre les indigènes....
Ce n'était pas nécessaire dans les temps anciens où nous, les Blancs, n'avions
aucune force. Ce commerce forcé dépeuple le pays... Quitté
l'Equateur à onze heures ce matin, après avoir pris une
cargaison de cent petits esclaves, principalement
des garçons, âgés de sept ou huit ans, avec quelques filles parmi
le lot, tous volés aux indigènes. Le commissaire du district est un
homme au tempérament violent. Tout
en s'arrangeant pour prendre la centaine de petits esclaves une
femme qui s'occupait des jeunes a été assez lente à comprendre
son ordre, livré en Kabanji très pauvre. Il s'est jeté sur elle, l'a
giflée au visage, et alors qu'elle s'enfuyait, lui a donné des
coups de
pied. Ils parlent de philanthropie et de civilisation ! Où estce, je ne sais pas."

Et encore:

"La plupart des officiers blancs au Congo sont opposés à la
politique de l'État en matière de caoutchouc, mais les lois
l'ordonnent. Par conséquent, à chaque poste, on trouve les
indigènes désertant leurs maisons et s'échappant du côté
français du fleuve lorsque cela est possible. "

Au fur et à mesure, ses convictions se renforcent :

"Partout," ditil, "j'entends les mêmes nouvelles des faits et gestes de l'État indépendant du Congo du caoutchouc et des meurtres, l'esclavage dans sa pire forme. On dit que la moitié des liberes envoyés meurent sur la route... En Europe, nous entendons par le mot liberes des esclaves sauvés de leurs cruels maîtres. Pas du tout ! La plupart d'entre eux résultent de guerres faites contre les indigènes à cause de l'ivoire ou du caoutchouc.

De tous côtés, il voit la preuve du mépris total de l'humanité :

"Aujourd'hui, j'ai vu le cadavre d'un porteur étendu sur la piste. Il ne pouvait y avoir aucune erreur sur le fait qu'il était un homme malade ; il n'avait que la peau sur les os. Ces postes devraient donner quelques soins aux porteurs, les le mépris impitoyable de la vie est abominable... La vie indigène est considérée comme sans valeur par les Belges. Pas étonnant que l'État soit haï."

Enfin, peu avant sa mort, il entendit parler de cette pratique de la mutilation qui était l'un des fruits les plus marqués de la politique d'« avantage moral et matériel des races indigènes » promise à la Conférence de Berlin :

"M. Harvey a appris de Clark, qui est au lac Mantumba, que les soldats de l'État se sont trouvés récemment dans les environs de son poste, combattant et faisant des prisonniers ; et luimême avait vu plusieurs hommes avec des grappes de mains signifiant leur habileté individuelle. Ces , Je présume qu'ils doivent produire pour prouver leur succès ! Parmi
les mains se trouvaient celles d'hommes et de femmes, et aussi celles de petits enfants. Les missionnaires sont tellement à la merci de l'État qu'ils ne rapportent pas ces événements barbares au J'ai déjà entendu parler de mains, parmi lesquelles des enfants, amenées aux stations, mais je n'étais pas aussi satisfait de la véracité de l'ancienne information que
des rapports reçus tout à l'heure par M. Harvey de Clark.

Une grande partie de ce genre de choses se passe à la station Equateur. Les méthodes employées ne sont pas nécessaires. Il y a des années, quand j'étais en service à l'Equateur sans soldats, je n'ai jamais eu de difficulté à obtenir les hommes dont j'avais besoin, pas plus qu'aucune autre station dans les temps anciens et humains. Les gares et les bateaux n'eurent alors aucune difficulté à trouver des hommes ou de la maind'œuvre, et les
Belges non plus, s'ils introduisent des méthodes plus raisonnables. »

Une phrase qui vaut la peine d'être notée est : « Les missionnaires sont tellement à la merci de l'État qu'ils ne rapportent pas ces événements barbares aux gens chez eux.

Loin d'être une question qui, comme l'ont soutenu les apologistes du roi Léopold, a été fomentée par les missionnaires, elle a en fait été retenue par eux, et ce n'est que le courage et la sincérité d'une poignée d'Anglais et d'Américains qui l'ont finalement mis au premier plan.

Voilà pour le témoignage de M. Glave. C'était un voyageur anglais. M. Murphy, un missionnaire américain, travaillait dans une autre partie du pays, la région où l'Ubangi rejoint le Congo, au cours des mêmes années. Voyons jusqu'à quel point son récit, rédigé en toute indépendance (Times, 18 novembre 1895), s'accorde avec l'autre :

"J'ai vu ces choses se faire", ditil, "et j'ai fait des remontrances à l'État dans les années 1888, 1889 et 1894, mais je n'ai jamais obtenu satisfaction. J'ai été à l'intérieur et j'ai vu les ravages faits par l'État en Permettezmoi de donner un incident pour montrer comment ce commerce injuste affecte le peuple :
Un jour, un caporal d'État, qui était en charge du poste de Solifa, faisait le tour de la ville pour ramasser du caoutchouc. Rencontrant une pauvre femme dont le mari était parti pêcher, il lui demanda : « Où est ton mari ? Elle répondit en désignant la rivière. Il a alors demandé : 'Où est
sa gomme ?' Elle répondit : « C'est prêt pour vous. Sur quoi il a dit: "Vous mentez", et levant son arme, il l'a abattue. Peu de temps après, le mari est revenu et a été informé du meurtre de sa femme. Il est allé directement au caporal, emportant avec lui sa gomme, et lui a demandé pourquoi il avait tiré sur sa femme.
Le misérable leva alors son arme et tua le caporal. Les soldats se sont enfuis au quartier général de l'État et ont fait des représentations de l'affaire avec pour résultat que le commissaire a envoyé une grande force pour soutenir l'autorité des soldats; la ville a été pillée, incendiée et de nombreuses personnes ont été tuées et blessées."

Encore:

"En novembre dernier (1894), il y a eu de violents combats sur la Bosira, parce que les gens refusaient de donner du caoutchouc, et on m'a dit, sous l'autorité d'un officier de l'État, que pas moins de dixhuit cents personnes avaient été tuées. À une autre occasion dans le même mois, des soldats s'enfuirent

d'un vapeur de l'Etat et, diton, se rendirent à la ville de Bombumba. L'officier envoya un message disant au chef de la ville de les abandonner. Il répondit qu'il ne pouvait pas, car les fugitifs avaient pas été dans sa ville. L'officier envoya le messager une seconde fois avec l'ordre : « Viens chez moi tout de suite, ou la guerre demain matin. Le lendemain matin, le vieux chef alla audevant des Belges et fut attaqué sans provocation : luimême fut blessé, sa femme fut tuée sous ses yeux et sa tête
tranchée pour qu'ils puissent posséder le collier de cuivre qu'elle portait. quatre des gens du chef ont également été tués, et tous pour la raison dérisoire indiquée ci dessus. Encore une fois, les gens du lac Mantumba se sont enfuis à cause de la cruauté de l'État, et ce dernier a envoyé des soldats sous la direction d'un caporal de couleur pour soigner avec eux et les inciter à revenir. En chemin, les troupes rencontrèrent un canot contenant sept

des fugitifs. Sous un prétexte dérisoire, ils firent débarquer les gens, les fusillèrent, leur coupèrent les mains et les emmenèrent au commissaire. Le peuple Mantumba s'est plaint au missionnaire d'Irebu, et il est descendu pour voir si l'histoire était vraie. Il constata
que le cas était exactement comme ils l'avaient raconté, et découvrit que l'un des sept était une petite fille, qui n'était pas tout à fait morte.
L'enfant guérit, et elle vit aujourd'hui, le moignon du bras sans poignée témoignant contre cette horrible pratique. Ce ne sont là que quelquesunes des nombreuses choses qui se sont produites dans un district."

Ce n'était pas seulement pour le caoutchouc que ces horreurs étaient commises.
Une grande partie du pays est impropre au caoutchouc, et dans ces régions il y avait d'autres impôts qui étaient perçus avec une égale brutalité. Un village a dû envoyer de la nourriture et a manqué un jour de l'approvisionner :

"Les gens dormaient tranquillement dans leurs lits quand ils ont entendu un coup de feu et sont sortis en courant pour voir ce qui se passait. Constatant que les soldats avaient encerclé la ville, leur seule pensée était de s'échapper. Alors qu'ils se précipitaient hors de leurs maisons, les hommes, femmes et enfants, ils ont été abattus sans pitié. Leur ville a été complètement détruite et est en ruine à ce jour. La seule raison de ce combat était que les gens n'avaient

pas apporté de Kwanga (nourriture) à l'État ce jour là."

Enfin M. Murphy dit : "La question du caoutchouc est responsable de la plupart des horreurs perpétrées au Congo. Elle a réduit le peuple à un état de désespoir absolu.
Chaque ville du district est obligée d'en apporter une certaine quantité au siège de l'intendant tous les dimanches. Il est recueilli de force, les soldats poussent les gens dans la brousse, s'ils ne veulent pas aller, ils sont abattus, leurs mains gauches sont coupées et prises comme trophées pour l'intendant. Les soldats ne se soucient pas de qui ils
abattent, et ils abattent le plus souvent de pauvres femmes sans défense et des enfants inoffensifs. Ces mains des mains d'hommes, de femmes et d'enfants sont placées en rangées devant le commissaire, qui les compte pour voir si les soldats n'ont pas gaspillé les cartouches. . Le commissaire reçoit une commission d'environ un penny par livre sur tout le caoutchouc qu'il obtient ; il est donc dans son intérêt d'en obtenir autant qu'il le peut.

Voici une corroboration et une amplification de tout ce que M. Glave avait
avancé. Le système n'était pas établi depuis longtemps et était plus efficace dix ou douze ans plus tard, mais il portait déjà des prémices notables de la civilisation. On ne peut pas dire que le règne du roi Léopold ait laissé le pays inchangé. Il existe de nombreuses preuves que les mutilations de ce genre étaient inconnues chez
les sauvages indigènes. La connaissance se répandait sous la domination européenne.

Après avoir entendu le témoignage d'un voyageur anglais et d'un missionnaire américain, écoutons maintenant celui d'un ecclésiastique suédois, M. Sjoblom, tel que détaillé dans The Aborigines' Friend de juillet 1897. Il couvre à peu près la même période que les deux autres, et est tiré du district de l'Equateur. Voici le système en plein essor :

"Ils refusent d'apporter le caoutchouc. Alors la guerre est déclarée. Les soldats sont envoyés dans différentes directions. Les gens dans les villes sont attaqués, et quand ils s'enfuient dans la forêt, et essaient de se cacher, et de sauver leur vie, ils sont découverts par les soldats. Alors leurs jardins de riz sont détruits, et leurs
provisions prises. Leurs plantains sont coupés alors qu'ils sont jeunes et pas en fruits, et souvent leurs huttes sont brûlées, et, bien sûr, tout ce qui a de la valeur. A ma connaissance, quarantecinq villages ont été entièrement incendiés. Je dis au total, parce qu'il y en avait beaucoup d'autres en partie incendiés. J'ai traversé vingt
huit villages abandonnés.

Les indigènes avaient quitté leurs lieux pour aller plus à l'intérieur des terres. Pour se séparer des hommes blancs, ils descendent une partie du fleuve, ou bien ils traversent le fleuve en territoire français. Parfois les indigènes sont obligés de payer une forte indemnité. Les chefs doivent souvent payer avec du fil de cuivre et des esclaves, et si les esclaves ne compensent pas le montant, leurs femmes sont vendues pour payer. C'est un officier belge qui me l'a dit. Je vais vous donner", M.
Sjoblom continue, "un exemple d'un homme que j'ai vu abattu juste devant mes yeux. Dans un de mes voyages à l'intérieur des terres, alors que j'étais peutêtre allé un peu plus loin que le commissaire ne s'attendait à ce que j'aille, j'ai vu quelque chose qu'il n'aurait peutêtre pas aimé que je voie. C'était dans une ville appelée Ibera, l'une des villes cannibales où aucun homme blanc n'était jamais allé auparavant. Je l'atteignis au coucher du soleil, après le retour des indigènes des divers endroits où ils
avaient cherché du caoutchouc. Ils se rassemblèrent en une grande foule,

étant curieux de voir un homme blanc. De plus, ils avaient entendu dire que j'avais une bonne nouvelle à leur annoncer, qui venait par l'Evangile. Quand cette grande foule s'est rassemblée, et que j'étais juste prêt à prêcher, les sentinelles se sont précipitées parmi elles pour s'emparer d'un vieil homme. Ils l'ont traîné un peu à l'écart de la foule, et la sentinelle responsable est venue vers moi et m'a dit : « Je veux fusiller cet homme, parce qu'il est allé pêcher sur la rivière aujourd'hui. Il n'a pas été sur le fleuve pour du caoutchouc. Je lui ai dit : "Je n'ai pas autorité pour t'arrêter, car je n'ai rien à voir avec ces palabres, mais les gens sont là pour entendre ce que j'ai à leur dire, et je ne veux pas que tu le fasses avant mon yeux.' Il a dit : « D'accord, je le garderai donc enchaîné jusqu'à demain matin, quand tu seras parti. Alors je le tuerai. Mais quelques minutes après, la sentinelle est venue en colère vers l'homme et l'a abattu sous mes yeux.
Puis il chargea de nouveau son fusil et le braqua sur les autres, qui tous s'éloignèrent comme de la paille sous le vent. Il a dit à un petit garçon de huit ou neuf ans d'aller couper la main droite de l'homme qui avait été abattu. L'homme n'était pas tout à fait mort, et quand il sentit le couteau, il essaya de retirer sa main.

Le garçon, après un certain travail, a coupé la main et l'a posée près d'un arbre tombé.

Un peu plus tard cette main fut mise sur un feu pour enfumer avant d'être envoyée au Commissaire."

Ici, nous obtenons le système à son plus haut niveau. Je pense que cette image

de l'enfant coupant la main du mourant sur l'ordre du monstre qui l'aurait assurément assassiné aussi s'il avait hésité à obéir, est aussi diabolique que même le Congo
pourrait le montrer. Un joli commentaire sur la doctrine du Christ que le missionnaire était là pour prêcher !

M. Sjoblom semble avoir été incapable de croire au début que de tels actes aient été commis avec la connaissance et l'approbation des Blancs. Il se hasarda à en appeler au commissaire. "Il s'est retourné contre moi avec colère", ajoutetil, "et en présence des soldats a dit qu'il m'expulserait de la ville si je me mêlais plus d'affaires de ce genre."

Il eût été, en effet, assez absurde que le commissaire intervienne alors que la main coupée avait en fait été coupée pour lui être présentée. Toute la procédure est expliquée dans le paragraphe suivant :

"Si le caoutchouc n'atteint pas la quantité requise, les sentinelles attaquent les indigènes. Ils en tuent et amènent les mains au commissaire. D'autres sont amenés au commissaire comme prisonniers. Au début, ils venaient avec leurs mains enfumées. Les sentinelles , ou bien les garçons qui les accompagnaient, mettaient ces mains sur un petit four, et après qu'elles avaient été fumées, elles les posaient peu à peu sur le dessus des paniers en caoutchouc. J'ai vu
cela à plusieurs reprises.

Puis on lit dans les derniers papiers d'État des diplomates belges qu'ils se proposent de continuer l'œuvre bienfaisante et civilisatrice dont ils ont hérité.

Encore un autre paragraphe de M. Sjoblom montrant la complicité des autorités belges, et montrant aussi que la présence des missionnaires
était
quelque peu dissuasive contre la brutalité ouverte. Si donc ces derniers en voyaient
autant qu'eux, quel devait être l'état de ces immenses étendues de pays où n'existaient pas de missions ?

"A la fin de 1895, le commissaire tout le monde ramassait le caoutchouc dit qu'il avait souvent dit aux sentinelles de ne pas tuer les gens. Mais le 14

décembre, une sentinelle passa devant notre mission et une femme l'accompagna, portant un panier de mains. M. et Mme Banks, en plus de moi, descendirent la route, et ils dirent à la sentinelle de mettre les mains sur la route afin qu'ils puissent les compter. Nous avons compté dixhuit mains droites fumées, et de la taille de les mains, nous pouvions juger qu'elles appartenaient à des hommes, des femmes et des enfants. Nous ne pouvions pas comprendre pourquoi ces mains avaient été recueillies, car le commissaire avait donné l'ordre de ne plus tuer d'indigènes pour leurs mains. Lors de mon dernier voyage, je découvert le secret. Un lundi soir, une sentinelle qui revenait de
l'intendance me dit : " Que doivent faire les sentinelles ? Quand tout le monde est réuni, l'intendant nous dit ouvertement de ne plus tuer de monde, mais quand les gens sont partis, il nous dit en privé à s'ils n'apportent pas beaucoup de caoutchouc, nous devons en tuer, mais ne pas lui apporter les mains. Des sentinelles, m'atil dit, avaient été enchaînées parce qu'elles avaient tué des indigènes qui se trouvaient près d'une mission, mais c'était seulement parce qu'il pensait que l'on pourrait savoir que le commissaire, pour

se justifier, avait enchaîné les hommes. J'ai dit à la sentinelle : « Tu dois obéir au premier ordre, ne plus jamais tuer. — Le peuple, répondit-il, à moins qu'il n'ait peur, n'apporte pas le caoutchouc, et alors le commissaire nous fouette avec la peau d'hippopotame, ou bien il nous enchaîne ou nous envoie à Boma. La sentinelle ajouta que le commissaire l'incitait à cacher la cruauté en la laissant faire, et à le faire de manière à ce qu'il fût justifié, au cas où elle serait connue et qu'une enquête serait faite. Dans un tel cas, le commissaire pourrait dire : « Pourquoi, je lui ai dit ouvertement de ne plus tuer », et il pourrait mettre le blâme sur le soldat pour se
justifier, bien que le blâme et la punition dans toute sa force auraient dû être se revêtit, après avoir fait un acte aussi terrible pour déguiser ou tromper la justice. Si les sentinelles étaient intriguées par ce message, que seraient les indigènes ?"

J'ai dit qu'il y avait plus à dire pour les meurtriers cannibales que pour ceux qui faisaient fonctionner le système. Les Capitas ont plaidé la même excuse.
« Ne prenez pas cela trop à cœur », dit l'un d'eux au missionnaire. "Ils nous tuent si nous n'apportons pas de caoutchouc. Le commissaire nous a promis que si nous amenons beaucoup de bras, il raccourcira notre service. J'en ai déjà apporté beaucoup, et je pense que mon temps sera bientôt écoulé."

Que les commissaires soient trempés jusqu'aux lèvres dans cette horrible affaire a

été amplement démontré dans ces paragraphes. Mais M. Sjoblom a pu faire un pas de plus sur la ligne qui conduit au Palais de Bruxelles. M. Wahis, le gouverneur général, un homme qui a joué un rôle sinistre dans le pays, a remonté le fleuve et s'est efforcé d'amener le Suédois au francparler à se contredire ou, à défaut, à l'intimider.
Trouver la vérité ou redresser le tort semble avoir été la dernière chose qu'il avait à l'esprit, car il savait bien que le mal était essentiel au système, et que sans lui les rouages tourneraient plus lentement et l'ingénieur en chef en Europe souhaiterait bientôt savoir ce qui n'allait pas avec sa machine à produire du caoutchouc.

« Vous avez peutêtre vu toutes ces choses que vous avez dites, ditil, mais rien

n'est prouvé. Pendant ce temps, le commissaire avait braqué un fusil sur la tempe des témoins pour s'assurer que rien ne serait prouvé. Malgré cela, M. Sjoblom réussit à rassembler son témoignage et, se rendant chez le gouverneur, lui demanda quand il pourrait l'écouter. "Je ne veux rien entendre

témoins », ditil, puis : « Si vous continuez à exiger une enquête sur ces questions, nous porterons une accusation contre vous... Cela signifie cinq ans de prison.

Tel est le récit de M. Sjoblom impliquant le gouverneur Wahis dans l'infamie générale. "Ce n'est pas vrai", crie l'apologiste congolais. C'est étrange comme les Suédois, les Américains et les Britanniques, les laïcs et le clergé, s'unissent tous pour diffamer
cet État innocent ! Sans doute les méchants enfants s'arrachentils les mains pour insulter « l'entreprise bienveillante et philanthropique du Congo ». Tartuffe et Jack l'Éventreur n'a jamais été une telle combinaison dans l'histoire du monde !

Encore une anecdote sur M. Wahis, car il n'est pas fréquent d'avoir un Gouverneur du Congo face à face avec les résultats de son propre travail. En descendant la rivière, M. Sjoblom put lui rapporter un autre outrage :

"M. Banks a dit au gouverneur qu'il l'avait vu luimême, sur quoi M. Wahis a convoqué le commandant en charge l'officier qui avait ordonné le raid était déjà parti ailleurs et lui a demandé en français si l'histoire était vraie. L'officier belge assura M. Wahis que oui, mais ce dernier, pensant que M. Banks ne comprenait pas le français, dit : « Après tout, vous avez peutêtre vu ceci ; mais vous n'avez pas de témoins. «

Oh, dit M. Banks, je peux appeler le commandant, qui vient de vous dire que c'est vrai. M : Wahis a alors essayé de minimiser la question, quand, à sa grande surprise, le Dr Banks a ajouté : "En tout cas, j'ai, à sa propre demande, fourni au consul britannique, qui est passé par ici récemment, une déclaration signée concernant il.' M. Wahis se leva de sa chaise en disant : « Oh, alors, c'est dans toute l'Europe ! Puis, pour la première fois,
il a dit que le commissaire responsable devait être puni."

Il n'est pas nécessaire d'ajouter que la punition n'était qu'une simple farce.

Ces rapports successifs, chacun amplifiant l'autre, venant s'ajouter au meurtre de M. Stokes, et l'action du Colonial Office britannique en interdisant le recrutement pour le Congoland, eurent pour effet d'appeler fortement l'attention sur la condition de ce pays. Les charges ont été payées en partie par

négation, en partie par des phrases générales sur la moralité, et en partie par de fausses réformes. M. Van Reetvelde, à Bruxelles, et M. Jules Houdret, à Londres, ont nié des choses qui ont depuis été prouvées jusqu'au bout. La réforme a pris la forme d'une soidisant commission de protection des autochtones. Comme toutes ces réformes, elle était totalement inefficace et n'était destinée qu'à la consommation européenne. Nul
ne savait aussi bien que les hommes de Bruxelles qu'aucune réforme possible ne pouvait avoir d'effet quelconque si le système n'était pas luimême aboli, car ce système produisait des outrages aussi logiquement et sûrement que le gel produit de la glace. La suite montrera les résultats des Natives'
Commission de protection.

V

Autres fruits du système

Je dois interrompre un instant le récit de la longue et lugubre succession d'atrocités pour expliquer certains éléments nouveaux de la situation.

Il a déjà été démontré que l'État du Congo, incapable de gérer l'ensemble de son vaste domaine, en avait sousloué de larges étendues à des sociétés monopolistes, en contradiction absolue avec l'article V du traité de Berlin. Jusqu'en 1897,

ces sociétés étaient enregistrées en Belgique et avaient une certaine présence pour avoir une portée internationale. L'État n'exerce aucun contrôle ouvert ou direct sur eux. Celleci était désormais modifiée. L'État resserra les liens qui l'unissaient à ces entreprises commerciales.

Ils ont été, pour la plupart, dissous, puis reconstruits sous la loi congolaise. Dans la plupart des cas, en échange du monopole, l'État s'est vu confier le contrôle, parfois jusqu'à nommer tous les dirigeants et agents. La moitié des actions de la société ou la moitié des bénéfices étaient généralement reversés à l'État. Il faut donc garder à l'esprit à l'avenir que, que l'on parle de la Compagnie ABIR, du Kasaï, du Katanga, de l'Anversoise ou de tout autre, c'est bien avec l'Etat c'estàdire avec le Roi Léopold qu'on a faire. Il possédait les entreprises, mais les payait cinquante pour cent. commission pour faire tout le travail.

Comme leurs bénéfices étaient tels qu'on pouvait s'y attendre là où rien n'était payé pour les produits et peu pour le travail (variant de cinquante à sept cents pour cent par an), toutes les parties au marché étaient les gagnantes.

Autre élément nouveau de la situation, l'achèvement, en 1898, du chemin de fer du BasCongo, qui relie Matadi à Stanley Pool, et déborde ainsi les cataractes. L'entreprise ellemême était bienfaisante et splendide.
Les moyens par lesquels elle a été menée étaient sans scrupules et inhumains.
Si la civilisation n'avait eu d'autre plainte contre l'État du Congo que l'histoire de sa construction ferroviaire avec son travail forcé, si différente de la tradition de la procédure tropicale des autres colonies européennes, ce serait un lourd réquisitoire. Elle tombe maintenant dans l'insignifiance en comparaison de l'asservissement de tout un peuple et des vingt années de massacres ininterrompus. Comme esquisse de l'état du quartier des chemins de fer, voici une petite photo à la plume de M. Edouard Picard, du Sénat de Belgique, qui l'a vue dans l'édifice ;

« L'impression cruelle véhiculée par les forêts mutilées, écritil, est accentuée dans les endroits où, jusqu'à ces derniers temps, les villages indigènes se blottissaient, cachés et protégés par un feuillage épais et élevé. Les habitants ont fui. Ils ont fui malgré encourageant les palabres et les promesses de paix et de bienveillance. Ils ont brûlé leurs huttes, et de grands tas de cendres marquent les sites, au milieu des palmeraies désertes et des bananeraies piétinées. Les
terreurs causées par le souvenir des flagellations inhumaines, des massacres, de viols et d'enlèvements, hantent leurs pauvres cerveaux, et ils vont en fugitifs

se réfugier dans les recoins de la brousse hospitalière, ou, pardelà les frontières, le trouver dans le Congo français ou portugais, pas encore affligé de tant de travaux et d'alarmes. , loin des routes parcourues par les hommes blancs, ces intrus funestes, et leur cortège d'habitudes étranges et inquiétantes." Les perspectives étaient aussi sombres lorsqu'il errait le long du chemin parcouru par les caravanes vers le Pool et retour. « Nous rencontrons constamment ces porteurs, soit isolés, soit en file indienne ; des noirs, des noirs, des noirs misérables, avec pour seuls vêtements des pagnes horriblement crasseux ;
leurs têtes nues et crépues soutenant leurs charges poitrine, ballot, défense d'ivoire , panier de caoutchouc, ou tonneau ; pour la plupart en panne, sombrant sous les fardeaux alourdis par leur lassitude et leur insuffisance de nourriture, consistant en une poignée de riz et de poisson séché avarié ; pitoyables cariatides ambulantes ; bêtes de somme avec le lank membres de singes, traits pincés, yeux fixes et ronds par l'effort de l'équilibre et la morosité de l'épuisement, ils vont et viennent par milliers, organisés en un système de transport humain, réquisitionné par

l'État armé de son irrésistible force publique, alimentée par les chefs dont ils sont les esclaves et qui bondissent sur leurs gages ; le jogging, les genoux pliés et le ventre saillant, un bras levé et l'autre appuyé sur un long bâton, poussiéreux et malodorant ; couvert d'insectes alors que leur immense cortège passe sur les montagnes et dans les vallées ; mourir sur le tramp ou, quand le tramp est terminé, aller dans leurs villages pour mourir d'épuisement."

On se souviendra que le capitaine Lothaire, ayant été acquitté du meurtre de M. Stokes, fut envoyé par le roi Léopold pour agir comme directeur général de l'Anversoise Trust. En 1898, il arriva dans le district de Mongalla, et dès
lors parvinrent en Europe de vagues rumeurs d'attaques indigènes et de représailles sanglantes, avec ces autres symptômes de violence et de troubles auxquels on pourrait s'attendre lorsqu'une grande population habituée à la liberté est soudainement réduite. à l'esclavage. L'ampleur des opérations de caoutchouc menées sous le féroce capitaine Lothaire se devine au fait que les bénéfices de la compagnie, qui étaient de 120 000 francs en 1897, s'élevèrent
à 3 968 000 en 1899, somme qui est considérablement plus du double du capital total. M. Mille parle d'un agent belge qui a montré 25 000 cartouches et a fait remarquer : « Je peux les transformer en 25 000 livres de caoutchouc. Le capitaine Lothaire croyait aux mêmes méthodes de commerce, car ses combats et sa

production augmentaient ensemble. Cela vaut la peine de massacrer un quart de la population si cela a pour effet de pousser les autres à un travail forcené et incessant.

Aucun détail précis n'aurait jamais pu atteindre l'Europe sur ces faits si Lothaire n'avait pas commis l'erreur capitale de se quereller avec ses subordonnés. L'un d'eux, nommé Lacroix, envoya une communication à la Nieuwe Gazet d'Anvers, qui, avec le Petit Bleu, joua un rôle honorable et indépendant à cette époque. Le Bureau de presse du Congo, qui a étouffé la voix de la partie la plus vénale de la presse belge et parisienne, n'avait pas alors atteint l'efficacité qu'il atteignit plus tard.(1) Cette lettre de Lacroix fut publiée le 10 avril 1900, et jeter une lumière sinistre sur ce qui s'était passé dans le district de Mongalla. C'était un aveu, mais un aveu qui impliquait ses supérieurs aussi bien que lui même. Il raconta comment il avait été chargé par son chef de massacrer tous les indigènes d'un certain village qui avait tardé à apporter son caoutchouc. Il avait réalisé la

commande. Plus tard, son chef avait mis soixante femmes aux fers, et les avait presque toutes laissées mourir de faim parce que le village Mummumbula n'avait pas apporté assez de caoutchouc. « Je vais être jugé, écrivaitil, pour avoir assassiné cent
cinquante hommes, pour avoir crucifié des femmes et des enfants, et pour avoir mutilé de nombreux hommes et accroché les restes à la clôture du village. Au même moment que cet aveu de Lacroix, Le Petit Bleu publiait des déclarations sous serment de soldats employés par le Trust, racontant comment ils avaient mis à mort des villages entiers pour avoir manqué de caoutchouc.
Moray, un autre agent, a publié une confession dans Le Petit Bleu, dont voici un extrait :

"A Ambas, nous étions un groupe de trente, sous V, qui nous a envoyés dans un village pour vérifier si les indigènes ramassaient du caoutchouc, et dans le cas contraire pour assassiner tout le monde, y compris les hommes, les femmes et les enfants. Nous
avons trouvé les indigènes assis paisiblement, nous leur avons demandé ce qu'ils faisaient,
ils n'ont pas pu répondre, alors nous nous sommes jetés sur eux tous et les avons tués sans pitié. Une heure plus tard, nous avons été rejoints par V, et lui avons dit ce qui avait été fait.
Il a répondu 'C'est bien, mais vous n'en avez pas assez fait !' Làdessus, il nous ordonna de couper la tête des hommes

et de les pendre aux palissades du village, et de pendre les femmes et les enfants aux palissades en forme de croix."

Devant ces nouvelles révélations, il se produisit en Belgique une explosion d'émotions montrant que c'est seulement leur ignorance des faits réels qui empêche les habitants de ce pays de montrer la même humanité que n'importe quelle autre nation civilisée ferait. Ils n'ont pas encore réalisé les ignominies qui ont été commises en leur nom. Sûrement, quand ils s'en rendront compte, il y aura un terrible jugement ! Certains étaient déjà très sensibles à la question. MM. Vandervelde et Lorand combattirent vaillamment à la Chambre. Les fonctionnaires, avec MM. I.iebrichts et de Cuvelier, à leur tête, faisaient les vagues professions habituelles et les dénégations générales. "Ah, vous pouvez être assuré que la lumière sera à venir, complète, frappante !" s'écria le premier. La lumière était en effet à venir, mais pas aussi complète qu'on aurait pu le souhaiter, car certains, au moins, des scélérats impliqués ont été jugés et condamnés. Dans n'importe quelle autre colonie européenne, ils auraient été pendus surlechamp, comme les méchants meurtriers qu'ils étaient. Mais ils ne pendent pas les hommes blancs au Congo

terre, même avec le sang d'une centaine de meurtres sur les mains. Le seul homme blanc qui y ait jamais été pendu était l'Anglais Stokes pour le crime de concurrence dans le commerce.

Ce qu'il faut remarquer cependant, c'est que seuls les subordonnés étaient punis. V a été acquitté ; Lacroix avait la prison; Mattheys, un autre agent accusé de pratiques horribles, a été condamné à douze ans ce qui sonnait bien à l'époque, mais il a été libéré au bout de trois ans. Dans la sentence contre cet homme, le juge a utilisé les mots: "Vu qu'il est juste de tenir compte de l'exemple que ses supérieurs lui ont donné en ne montrant aucun respect pour la vie ou les droits des indigènes." Paroles courageuses, mais combien impuissante est la justice quand
de telles paroles peuvent être prononcées et qu'aucun résultat ne suit ! Il s'agissait, bien entendu, du capitaine Lothaire, qui s'était entretemps enfui à bord d'un vapeur à Matadi, et s'était enfui en Europe. Sa fuite était de notoriété
publique, mais qui oserait mettre la main sur le favori du roi. Lothaire a eu l'occasion plusieurs fois depuis de se rendre au Congo, mais la Justice a bel et bien siégé
les yeux bandés devant cet homme !

Il y a un incident qui doit être marqué dans le récit de ce procès. Moray, dont le témoignage aurait été d'une grande importance, a été retrouvé mort dans son lit juste avant le procès. Il y a eu plusieurs événements de ce genre dans l'histoire du Congo. Le commandant Dooms, ayant menacé

d'exposer les méfaits d'un fonctionnaire devant l'Europe, fut peu après déclaré avoir été mystérieusement noyé par un hippopotame. Le capitaine Baccari(2), rentrant chaud de colère après une inspection de l'État, déclare avec véhémence qu'il a été empoisonné, et
qu'on a effectivement trouvé du sublimé corrosif dans son vin. Il y a beaucoup de choses du seizième siècle dans cet État, outre ses vues sur ses devoirs envers les indigènes.

Avant de passer ces révélations avec l'élan de candeur qui les accompagne dans la presse belge, il convient peutêtre de transcrire la remarque suivante dans une interview d'un fonctionnaire congolais de retour parue dans l'Antwerp Nieuwe Gazet (10 avril 1900). Il dit:

"Lorsque j'ai été chargé d'établir un fort pour la première fois, on m'a donné des soldats indigènes et un stock prodigieux de munitions. Mon chef m'a donné le

instructions suivantes : 'Ecrasez tous les obstacles !' J'ai obéi et j'ai traversé mon district à feu et à sang. J'avais quitté Anvers en pensant que j'étais simplement pour ramasser du caoutchouc. Grande a été ma stupéfaction lorsque la vérité m'est apparue."

Ceci, avec la lettre du lieutenant Tilkens, comme cité précédemment, donne un aperçu de la position de l'agent.

En effet, il y a quelque chose à dire pour ces malheureux, car c'est une chose plus affreuse d'être poussé au crime que de le subir. C'est la suite des événements.
L'homme voit une publicité proposant une situation commerciale sous les tropiques. Il s'adresse à un bureau. On lui dit que le salaire est d'environ soixantequinze livres par an, avec une prime sur les résultats. Il ne sait rien du pays ni des conditions.
Il accepte. On lui demande alors s'il a de l'argent. Il n'a pas. Cent livres lui sont avancées pour ses dépenses et son équipement, et il s'est engagé à le payer.
Il sort et trouve la nature terrible de la tâche qui l'attend. Il doit tolérer le crime pour obtenir ses résultats. Supposons qu'il démissionne ? "Certainement", disent les autorités; « mais vous devez y rester jusqu'à ce que vous ayez réglé votre dette ! Il ne peut pas descendre le fleuve car les bateaux à vapeur sont tous sous le contrôle du gouvernement. Que peutil faire alors ? Il y a une chose qu'il fait très fréquemment, c'est de se faire sauter la cervelle. Les statistiques de suicide sont plus élevées que dans n'importe quel service dans le monde. Mais supposons qu'il prenne la ligne : "Très bien, je resterai

si vous m'obligez à le faire, mais j'exposerai ces méfaits à l'Europe." Quoi alors ?

La routine est simple. Une accusation officielle est retenue contre lui pour mauvais traitements aux indigènes. Il y a toujours des mauvais traitements quelconques, et il n'est pas difficile, avec l'aide des sentinelles, de prouver que quelque chose

dont l'agent est responsable ne correspond pas à la loi écrite, si forte que soit la coutume reconnue. Il est conduit à Boma, jugé et condamné. C'est ainsi que la prison de Boma peut contenir à la fois les meilleurs et les pires hommes, ceux dont

les idées étaient trop humaines pour les autorités ainsi que ceux dont les crimes ne pouvaient être ignorés même par une administration congolaise. Prenez garde,

vous qui cherchez le service dans ce pays sombre, pour le suicide, la prison de Boma, ou de tels actes qui empoisonneront votre mémoire pour toujours sont le seul choix qui s'offrira à vous.

Voici l'espèce de circulaire officielle qui s'abat par milliers sur l'agent. Celuici en particulier provenait du commissaire du district de Welle :

"Je vous donne carte blanche pour vous procurer 4 000 kilos de caoutchouc par mois. Vous avez deux mois pour travailler vos gens. Employez d'abord la
douceur, et s'ils persistent à résister aux exigences de l'État, employez la force des armes."

Et cet État a été formé pour « l'avantage moral et matériel de l'indigène !

En traitant des procès de Boma, je relaterai brièvement l'affaire Caudron, survenue en 1904. Cette affaire fut remarquable pour établir judiciairement ce qui était toujours assez clair : la complicité entre l'État et le criminel.
Caudron était un homme contre qui 120 meurtres de sangfroid ont été accusés. Il était, en effet, un agent zélé et efficace de la Société Anversoise, cette même société dont les titres à tranches rouges s'élevèrent à un tel niveau lorsque
le directeur Lothaire enseigna aux indigènes ce qu'un ministre de la Maison de Belgique qualifia de « loi chrétienne du travail ». ."
Il a fait de son mieux pour l'entreprise, et il a fait de son mieux pour luimême, car il avait trois pour cent. commission sur le caoutchouc. Pourquoi il devrait être choisi parmi tous ses compagnons de meurtre est difficile à expliquer, mais il en fut ainsi, et il se retrouva à Boma avec une peine de vingt ans. En appel, celleci a été ramenée à quinze ans, ce que l'expérience a

démontré signifier en pratique deux ou trois. Le point intéressant de son procès, cependant, est que son appel, et la réduction de peine qui en a résulté justifiant cet appel, étaient fondés sur l'affirmation selon laquelle le gouvernement était au courant des raids meurtriers et que les soldats du gouvernement avaient été utilisés pour les effectuer. . Les points mis en évidence par le procès étaient:

1. L'existence d'un système organisé d'oppression, de pillage et de massacre, afin d'augmenter la production de caoutchouc au profit d'une « compagnie », qui n'est qu'un nom de couverture pour le gouvernement luimême.

2. Que les autorités locales du Gouvernement soient conscientes et participatives dans ce système.

3. Que des fonctionnaires locaux du gouvernement se livrent à ces raids de caoutchouc et que des troupes gouvernementales y soient régulièrement employées.

4. Que la magistrature est impuissante à placer la vraie responsabilité sur les bonnes épaules.

5. Que, par conséquent, ces atrocités continueront jusqu'à ce que le système luimême soit extirpé.

L'avocat de Caudron a demandé la production de documents officiels pour montrer comment se déroulait la chaîne de responsabilité, mais le président de la cour d'appel l'a refusée, sachant aussi clairement que nous qu'elle ne pouvait que conduire jusqu'au trône luimême.

On pourrait se demander comment les détails de ce procès sont arrivés en Europe alors qu'il est si rare que quoi que ce soit sorte des tribunaux de Boma. La raison en était qu'il vivait à Boma un sujet de couleur britannique nommé Shanu, qui s'efforçait d'assister au tribunal jour après jour afin de conserver une trace de la procédure. Il l'envoya en Europe. La suite est intéressante.
Le commerce de l'homme, qui était très important, fut boycotté, il perdit tout, rumina ses malheurs, et finit par se suicider, un autre martyr de la cause du Congo.

1. Il a été prouvé en 1906 à propos d'un des papiers belges que l'Etat libre lui avait payé

9.000 francs, à raison de 500 francs par mois. L'un des principaux actionnaires de ce journal, le commandant Lemaire, ayant appris le fait à son retour du Congo, insista pour que cet argent revienne à l'État libre, et, l'État s'y refusant, le fit répartir entre neuf œuvres de charité.

2. Un représentant spécialement envoyé au Congo par le gouvernement italien.

VI

Voix des ténèbres

Je reviens maintenant aux témoins du traitement choquant des indigènes.
Le révérend Joseph Clark était un missionnaire américain
vivant à Ikoko dans le domaine de la Couronne, qui était
la réserve privée spéciale du roi Léopold.
Ces lettres couvrent l'espace entre 1893 et 1899.

Voici Ikoko tel qu'il l'a trouvé en 1893 :

"Irebo contient, disons, 2 000 personnes. Ikoko en compte au
moins 4 000, et il y a d'autres villes à portée de main,
plusieurs aussi grandes qu'Irebo, et deux probablement aussi
grandes qu'Ikoko. Les gens sont beaux, audacieux et actifs."

En 1903, il y avait 600 personnes survivantes.

En 1894, Ikoko dans le domaine de la Couronne a
commencé à ressentir les effets du système du roi
Léopold. Le 30 mai de cette annéelà, M. Clark écrit :

"En raison de problèmes avec l'État, les habitants d'Irebo ont
fui et ont quitté leurs maisons. Hier, les soldats de l'État ont tiré
sur un malade qui n'avait pas tenté de s'enfuir, et d'autres ont
été tués par les soldats de l'État (autochtones) qui, en l'absence
d'un homme blanc, font ce qu'ils veulent."

En novembre 1894 :

"A Ikoko, un certain nombre de personnes ont été tuées par les soldats, et la plupart des autres vivent dans la brousse."

Le même mois, il se plaignit officiellement au commissaire Fievez :

"Si vous ne venez pas bientôt et arrêtez les troubles actuels, les villes seront vides...
Je vous supplie de nous aider à avoir la paix sur le lac... Il semble si difficile de voir les cadavres dans le ruisseau et sur la plage, et savoir pourquoi ils sont tués... Des gens vivant dans la brousse comme des bêtes sauvages sans abri

ou une nourriture appropriée ; et peur de faire du feu.
Beaucoup sont morts de cette manière. Une femme s'est
enfuie avec trois enfants ils sont tous morts dans la forêt, et
la femme ellemême est revenue en épave et est morte avant
longtemps ruinée
par l'exposition et la famine. Nous la connaissions bien. Mon
espoir était de faire connaître les faits au roi Léopold, car
j'étais sûr qu'il ne savait rien des conditions affreuses de
la perception de la soidisant «taxe sur le caoutchouc».

Le 28 novembre, il écrit :

"Les soldats de l'État ont amené sept mains et ont rapporté
avoir tiré sur les gens en train de s'enfuir du côté français ...
Nous avons trouvé que tout ce que les soldats avaient
rapporté était faux et que les déclarations que les indigènes
m'avaient faites Nous n'avons vu que six corps, un septième
était évidemment tombé à l'eau, et nous avons
appris en un jour ou deux qu'un huitième corps avait flotté dans
le débarcadère audessus de nous une femme qui avait été jetée
ou avait tombé à l'eau après avoir été abattu."

Le 5 décembre, il dit : « Il y a un an, nous sommes passés ou
visités entre ici et Ikoko les villages suivants :

Population probable.

Lobwaka 250 Boboko 250 Bosungu 100 Kenzie 150 Bokaka 200 Mosenge

150 Ituta 80 Ngero 2 000

Total 3 180

"Il y a une semaine je suis monté, et il n'y avait du monde qu'à Ngero : là nous en avons trouvé dix. Ikoko ne comptait pas plus de douze personnes autres que celles employées par Frank. Audelà d'Ikoko, le cas est le même."

Le 12 avril 1895, il écrit :

"Je suis désolé que les palabres en caoutchouc continuent. Chaque semaine, nous entendons parler de certains combats, et il y a de fréquentes 'rangées', même dans notre village, avec les soldats armés et indisciplinés... Au cours des douze derniers mois, cela a coûté plus de vies que les guerres indigènes et la superstition auraient sacrifié en trois à cinq

années. Les gens font cette comparaison entre eux... Il semble incroyable et affreux de penser à ces hommes sauvages armés de fusils et lâchés pour chasser et tuer des gens, parce qu'ils n'obtiennent pas de caoutchouc à vendre pour un rien à l'État, et c'est à glacer le sang de les voir revenir avec les mains des tués et de trouver les mains de jeunes enfants, parmi les plus grands, témoignant de leur "bravoure".

Ce qui suit a été écrit le 3 mai 1895 :

"La guerre est à cause du caoutchouc. L'État exige que les indigènes fabriquent du

caoutchouc et le vendent à ses agents à très bas prix. Les indigènes n'aiment pas cela. C'est un dur travail et un très mauvais salaire, et les enlève de leurs maisons dans la forêt, où ils ne se sentent pas en sécurité, car il y a toujours des querelles entre eux ... Le caoutchouc de ce district a coûté des centaines de vies, et les scènes dont j'ai été
témoin alors que je n'étais pas en mesure d'aider les opprimés ont été presque assez pour me faire souhaiter ma mort.Les soldats sont euxmêmes des sauvages, certains même des cannibales, entraînés à utiliser des fusils, et dans de nombreux cas, ils sont renvoyés sans surveillance, et ils font ce qu'ils veulent.
Lorsqu'ils arrivent dans une ville, aucun bien ou femme n'est en sécurité, et lorsqu'ils sont en guerre, ils sont comme des démons.

"Imaginezles revenant d'avoir combattu des 'rebelles' ; voyez, sur la proue du canoë se trouve une perche et un paquet de quelque chose dessus... Ce sont les mains (mains droites) de seize guerriers qu'ils ont tués. 'Guerriers !' Ne voyezvous pas parmi eux des mains de petits enfants et de petites filles ? Je les ai vus. J'ai vu où même le trophée
a été coupé alors que le pauvre cœur battait encore assez
fort pour projeter au loin le sang des artères coupées.
entièrement de quatre pieds.

"Un jeune bébé a été amené ici une fois; sa mère a été faite prisonnière, et devant ses yeux, ils ont jeté l'enfant dans l'eau pour le noyer. Les soldats ont froidement dit à
moi et à ma femme que leur homme blanc ne voulait pas qu'ils amènent des enfants Ils emmenèrent la femme et laissèrent l'enfant à côté de nous, mais nous envoyâmes l'enfant à sa mère en disant que nous ferions rapport au chef de poste, ce que nous fîmes, mais les hommes ne furent pas punis. Avant moi, on a dit au principal coupable qu'il toucherait cinquante

coups de fouet, mais j'ai entendu la même bouche envoyer un message pour dire qu'il ne serait pas fouetté."

Comparez avec cela les extraits suivants du Bulletin du Roi Léopold Officiel, se référant à ce même bout de pays :

"L'exploitation des vignes à caoutchouc de cette commune a été entreprise il y a à peine trois ans par M. Fievez. Les résultats qu'il a obtenus sont sans égal. La commune produisait en 1895 plus de 650 tonnes de caoutchouc, achetées (sic) pour 21/2d. (prix européen), et vendu à Anvers 5 shillings 5 pence le kilo (2 livres)."

Un bulletin ultérieur ajoute :

"A ce développement de l'ordre général se combine une inévitable amélioration des conditions d'existence de l'indigène partout où il entre en contact avec l'élément européen..."

"Telle est, en effet, une des fins de la politique générale de l'Etat, de favoriser la régénération de la race en lui inculquant une plus haute idée de la nécessité du travail."

Vraiment, je ne connais rien dans l'histoire qui corresponde à de tels documents les pirates et les bandits ne sont jamais descendus dans ce dernier abîme odieux

d'hypocrisie. Il est seul, colossal dans son horreur, colossal aussi dans son effronterie.

Quelques anecdotes supplémentaires du digne M. Clark. Voici un extrait d'une lettre à Mueller, le chef du district :

"Il y a une chose que je veux vous rapporter concernant les sentinelles Nkake. Vous vous souvenez qu'il y a quelque temps, ils ont pris onze canoës et ont abattu des Ikoko. Pour preuve, ils sont
allés vers vous avec des mains, dont trois étaient les mains de petits Nous avons appris d'un de leurs pagayeurs qu'un enfant n'était pas mort quand sa main a été coupée, mais nous n'avons pas cru l'histoire.
Trois jours après qu'on nous ait dit que l'enfant était toujours en vie dans la brousse. J'ai envoyé quatre de mes hommes pour voir, et ils ont ramené une petite fille dont la main droite avait été coupée, et elle est partie mourir de sa blessure.
L'enfant n'avait pas d'autre

blesser. Comme j'allais voir le Dr Reusens au sujet de ma propre maladie, je lui ai amené l'enfant, et il a coupé le bras et l'a réparé, et je pense qu'elle vivra. Mais je pense qu'une telle cruauté devrait être punie."

M. Clark s'accrochait encore au vain espoir que le roi Léopold ne connaissait pas les résultats de son propre système. Le 25 mars 1896, il écrit :

"Ce trafic de caoutchouc est imprégné de sang, et si les indigènes se levaient et emportaient dans l'éternité tous les Blancs du HautCongo, il resterait encore un bilan effrayant à leur crédit.

N'estil pas possible pour un Américain influent de voir le roi des Belges, et lui faire savoir ce qui se fait en son nom ? Le lac est réservé au roi aucun commerçant n'est autorisé et
pour ramasser du caoutchouc pour lui, des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants ont été fusillés. "

Enfin les indigènes, aiguillonnés audelà de l'endurance, se sont soulevés contre leurs oppresseurs. Qui peut s'empêcher de se réjouir qu'ils semblent avoir eu un certain succès :

Extraits du livre de lettres, commençant le 29 janvier 1897.

"Le soulèvement indigène. Cela a été provoqué enfin par des sentinelles qui ont volé et maltraité un chef important. En ma présence, il a déposé sa plainte devant M. Mueller, rapportant la saisie de ses femmes et de ses biens et les violences personnelles qu'il avait subies. aux

mains des soldats de M. Mueller stationnés dans sa ville. J'ai vu M. Mueller l'expulser de sa véranda. En quarantehuit heures, il n'y avait plus de « sentinelles » ni leurs partisans dans la

ville de ce chef ; ils ont été tués et utilisés. et peu de temps après, M. Mueller, avec un autre officier blanc et de nombreux soldats, ont été tués, et la révolte a commencé."

Telle est une partie de la preuve, une très petite partie de tout le récit fourni par M. Clark. Rappelons qu'il est extrait d'une longue série de lettres écrites à diverses personnes au cours d'une succession d'années. On pourrait concevoir qu'une seule déclaration soit une concoction, mais l'apologiste le plus ingénieux des méthodes congolaises ne pourrait pas expliquer comment un tel document pourrait être autre que vrai.

Voilà pour M. Clark, l'Américain. Le témoignage de M. Scrivener, l'Anglais, couvrant à peu près le même lieu et la même date, suivra. Mais de peur que le point de vue semble trop anglosaxon, permettezmoi d'interpoler un paragraphe des voyages d'un Français,
M. Léon Berthier, dont le journal a été publié par l'Institut colonial de Marseille en 1902 :

« Poste belge d'Imesse bien construit. Le chef de poste est absent. Il est allé punir le village de M'Batchi, coupable d'avoir payé un peu en retard la taxe sur le caoutchouc... Une pirogue pleine de militaires de l'Etat congolais revient du pillage de M'Batchi....
Trente tués, cinquante blessés... A trois heures arrivent à M'Batchi, lieu du supplice sanglant du chef de poste à Imesse. Pauvre village ! Les décombres de misérables huttes... On sort humilié et attristé de ces scènes de désolation, rempli d'émotions indescriptibles."

En montrant la continuité de l'horreur du Congo et l'étendue de sa durée (étendue qui fait la honte des grandes puissances qui y ont acquiescé par leur silence), j'ai rassemblé des témoins dans leur ordre successif. MM.
Glave, Murphy et Sjoblom ont couvert la période de 1894 à 1897, M. Clark l'a porté jusqu'en 1900 ; nous avons eu les actes de 19014 tels qu'ils ont
été révélés par les tribunaux de Boma. Je vais maintenant donner l'expérience du Rév.

M. Scrivener, un missionnaire anglais, qui en juillet, août et septembre 1903, traversa une section du domaine de la Couronne, cette même région spécialement assignée au roi Léopold en personne, dans laquelle M. Clark avait passé des années si cauchemardesques. Nous verrons jusqu'à quel point les témoignages indépendants
de l'Anglais et de l'Américain, extraits l'un d'un journal intime, l'autre d'une suite de lettres, se corroborent.

"A six heures du matin, je me suis réveillé pour trouver qu'il pleuvait toujours. Il a continué jusqu'à neuf heures et nous avons réussi à descendre à onze heures. Tout le pain de manioc était terminé la veille, donc un peu de riz était cuit, mais c'était un foule affamée qui a quitté le petit village. J'ai essayé de savoir quelque chose à leur sujet.
Ils ont dit qu'ils étaient des fugueurs d'un quartier un peu plus loin, où l'on ramassait du caoutchouc. Ils nous ont raconté
des histoires horribles de meurtre et de famine, et
quand nous tout entendu, nous nous sommes demandé si des hommes si maltraités pouvaient

vivre sans représailles. Les garçons et les filles étaient nus, et je leur ai donné à chacun une bande de calicot, à leur grand étonnement...

"Quatre heures et demie nous ont amenés à un endroit appelé Sa... En chemin, nous avons croisé deux villages avec plus de personnes que nous n'en avions vu depuis des jours. Il y en avait peutêtre 120. Près du poste se trouvait un autre petit village. Nous décidèrent d'y rester le reste de la journée. Trois chefs entrèrent avec tous les membres adultes de leur peuple, et en tout ils n'étaient pas 300. Et là où, il n'y a pas plus de six ou sept ans, ils étaient au moins 3 000 ! rendait le cœur lourd d'écouter les récits d'effusion de sang et de cruauté. Et tout cela semblait si insensé. Tuer les gens de la manière massive dont cela a été fait dans ce district du lac, parce qu'ils n'en rapporteraient
pas une quantité suffisante. de caoutchouc pour satisfaire les hommes blancs et maintenant voici un pays vide et une production de caoutchouc très diminuée comme conséquence inévitable..."

Enfin M. Scrivener a émergé dans le voisinage d'une grande gare d'État. Il a été reçu avec hospitalité et a eu de nombreuses conversations avec son hôte, qui semble avoir été un homme de bon cœur, faisant de son mieux dans
des circonstances très difficiles. Son prédécesseur avait fait des ravages incalculables dans le pays ; et l'actuel occupant du poste s'efforçait de remplir les devoirs qui lui étaient assignés (ces devoirs consistant, comme d'habitude, à extraire tout le caoutchouc possible du peuple) avec autant d'humanité que

la nature de la tâche le permettait. En cela, il a sans doute fait ce qui était possible.

Mais il n'avait réussi qu'à s'attirer des ennuis avec le commandant du district en conséquence. Il montra à M. Scrivener une lettre de ce dernier lui reprochant de ne pas user de moyens plus vigoureux, lui disant de parler moins et de tirer plus, et le réprimandant de n'avoir pas tué plus d'un homme dans un quartier dont il avait la garde où il y avait un peu de trouble. .

M. Scrivener a eu l'occasion, alors qu'il était à ce poste d'État sous la direction d'un homme qui s'efforçait d'être aussi humain que ses instructions le permettaient, de voir réellement le processus par lequel les revenus secrets du "domaine de la Couronne" sont obtenus. Il dit:

"Tout était sur une base militaire, mais, autant que je sache, la seule et unique raison à tout cela était le caoutchouc. C'était le thème de toutes les conversations, et il était évident que la seule façon de plaire à ses supérieurs était de augmenter la production d'une manière ou d'une autre. J'ai vu entrer quelques hommes, et l'expression effrayée qu'ils ont encore sur le visage ne dit que trop éloquemment le temps terrible qu'ils ont traversé. Comme je l'ai vu apporté, chacun avait un petit panier, contenant , disons, quatre ou cinq livres de caoutchouc Cela a été vidé dans un panier plus grand et pesé, et étant trouvé suffisant, chaque homme a reçu une tasse de gros sel et à certains des chefs une brasse de calicot... J'ai entendu de les hommes blancs et certains des soldats des histoires les plus horribles. L'ancien homme blanc (j'ai honte de ma couleur chaque fois que je pense à lui) se tenait à la porte du magasin pour recevoir le caoutchouc des pauvres misérables tremblants qui après , dans certains cas, des semaines de privation dans la forêt, s'était aventuré avec wha t qu'ils avaient pu recueillir.

Un homme apportant un peu moins que ce qu'il fallait, l'homme blanc se met en colère, et saisissant un fusil à l'un des gardes, le tue surlechamp. Il arrivait très rarement du caoutchouc, mais un ou plusieurs étaient abattus de cette manière à la porte du magasin "pour que les survivants en apportent plus la prochaine fois".

Des hommes qui avaient essayé de fuir le pays et avaient été attrapés, ont été
amenés à la gare et obligés de se tenir l'un derrière l'autre, et une balle Albini a été envoyée à travers eux. « Dommage de gaspiller des cartouches sur de tels misérables. Seules les routes d'aller et retour des différents postes sont maintenues ouvertes, et de vastes étendues de pays sont abandonnées aux bêtes sauvages. L'homme blanc luimême m'a
dit qu'on pouvait marcher pendant cinq jours dans une direction, et ne pas voir un seul village ou un seul être humain. Et ceci où autrefois il y avait une grande tribu !....

"Alors qu'un par un les parents survivants de mes hommes sont arrivés, certaines scènes touchantes ont été jouées. Il n'y a pas eu de chute sur le cou et de pleurs, mais une joie très authentique a été montrée et des larmes ont coulé alors que les pertes que la mort avait faites étaient racontées.
Comment ils ont secoué mains et
claquaient des doigts ! Quelles expressions de surprise la bouche grande ouverte recouverte de la main ouverte pour rendre son émerveillement d'autant plus apparent... En ce qui concerne la poste de l'État, elle était dans un état très délabré.
condition... Sur trois côtés de l'immense quadrilatère
habituel, il y avait des signes abondants d'une
ancienne population, mais nous n'avons trouvé que trois villages plus grands, en effet, que tous ceux que

avait vu auparavant, mais tristement diminué par rapport à ce qui n'avait été que récemment l'état de l'endroit ...
Bientôt nous avons commencé à parler, et, sans aucun encouragement de ma part, ils ont commencé les contes auxquels j'étais devenu si habitué. Ils vivaient dans la paix et la tranquillité lorsque les hommes blancs sont arrivés du lac avec toutes sortes de demandes pour faire ceci et cela, et ils pensaient que cela signifiait l'esclavage. Ils ont donc tenté de garder les hommes blancs hors de leur pays, mais en vain. Les fusils étaient trop pour eux.
Ils se sont donc soumis et ont décidé de faire de leur mieux dans les nouvelles circonstances. D'abord vint l'ordre de construire des maisons pour les soldats, et cela se fit sans un murmure. Ensuite, ils devaient nourrir les soldats, et tous les hommes et les femmes les parasites qui les accompagnaient.

"Ensuite, on leur a dit d'apporter du caoutchouc. C'était une chose assez nouvelle pour eux. Il y avait du caoutchouc dans la forêt à plusieurs jours de chez eux, mais que cela valait quelque chose, c'était une nouvelle pour eux. Une petite récompense leur a été offerte. , et une ruée vers le caoutchouc a été faite : « Quels étranges hommes blancs, pour nous donner du tissu et des perles pour la sève d'une vigne sauvage. Ils se sont réjouis de ce qu'ils pensaient être leur bonne fortune. Mais bientôt la récompense a été réduite jusqu'à ce qu'on leur dise d'apporter le caoutchouc pour rien. Ils ont essayé de s'y opposer, mais à leur grande surprise, plusieurs ont été abattus par les soldats,

et les on dit aux autres, avec beaucoup de malédictions et de coups, de partir immédiatement ou plusieurs seraient tués. Terrifiés, ils ont commencé à préparer leur nourriture pour la quinzaine d'absence du village, qu'impliquait la collecte du caoutchouc. Les soldats les ont découverts assis environ
'Quoi, pas encore parti !'
Bang ! bang ! bang ! bang ! Et tombèrent les uns et les autres, morts, au milieu
des épouses et des compagnes. Il y a un terrible gémissement, et une tentative faite
pour préparer les morts à l'enterrement, mais cela n'est pas permis. Tous doivent allez tout de suite dans Et les misérables devaient repartir, sans même leurs amadous pour faire du feu.
Beaucoup moururent dans les forêts de froid et de faim, et plus encore sous les fusils des féroces soldats chargés du poste. Malgré tous leurs efforts, le montant a chuté et de plus en plus de personnes ont été tuées....

"On m'a fait visiter l'endroit et les sites des anciennes colonies de grands chefs ont été indiqués. Une estimation minutieuse a fait que la population, disons, il y a sept ans, était de 2 000 personnes dans et autour du poste, dans un rayon de, disons, un

quart de mille. Tout compte fait, ils n'en rassembleraient pas 200 maintenant, et il y a tellement de tristesse et de tristesse qu'ils diminuent rapidement. Gisant dans l'herbe, à quelques mètres de la maison que j'occupais, se trouvaient de nombreux ossements humains , dans certains cas des squelettes complets. J'ai compté trente six crânes et j'ai vu de nombreux ensembles d'os dont les crânes manquaient. J'ai appelé l'un des hommes et lui ai demandé ce que cela signifiait. "Lorsque la palabre de caoutchouc a commencé", atil dit, "les soldats en ont tiré tellement que nous en avons eu assez d'enterrer, et très souvent nous n'avions pas le droit d'enterrer, et nous avons donc simplement traîné les corps dans l'herbe et les avons laissés. Il y en a des centaines tout autour si vous voulez les voir. Mais j'en avais vu plus qu'assez, et j'étais écœuré par les histoires qui venaient d'hommes et de femmes sur les moments terribles qu'ils avaient traversés. Les atrocités bulgares pourraient être considérées comme de la douceur par rapport à ce qui a été fait ici...

"En temps voulu, nous arrivâmes à Ibali. Il n'y avait presque pas de bâtiment sain à cet endroit... Pourquoi un tel délabrement ? Le commandant parti pour un voyage susceptible de durer trois mois, le souslieutenant parti dans une autre direction pour une expédition punitive ". En d'autres termes, il faut négliger la station et faire la chasse au caoutchouc avec toute la vigueur. Je suis resté ici deux jours, et la seule chose qui m'a frappé, c'est la collecte du caoutchouc. J'ai vu venir de longues files d'hommes, comme à Mbongo, avec leurs petits paniers sous le bras, les voyaient payer leur bidon de lait plein

de sel, et les deux mètres de calicot jetés aux chefs, voyaient leur timidité tremblante, et bien plus encore, pour prouver l'état de terrorisme qui existe, et l'esclavage virtuel dans lequel les gens sont détenus...

"Voilà pour le voyage au lac. Il a élargi ma connaissance du pays, et aussi, hélas ! ma connaissance des actes horribles commis dans la hâte folle des hommes à s'enrichir. Pour autant que je sache, je suis le premier homme blanc à entrer dans le Domaine Privé du Roi, autre que les employés de l'État.Je m'attends à ce qu'il y ait de la colère dans certains milieux, mais cela ne peut pas être aidé.

Jusqu'ici M. Scrivener. Mais peutêtre que le lecteur peut penser qu'il y avait vraiment un complot missionnaire pour décrier l'État libre. Prenons donc quelques voyageurs. Voici M. Grogan de son "Cap au Caire":

"Les gens étaient terrorisés et vivaient dans les marais." C'était à la frontière britannique. "Les Belges ont traversé la frontière, descendu dans la vallée, abattu un grand nombre d'indigènes, sujets britanniques, chassé les jeunes femmes et le bétail, et même ligoté et brûlé les vieilles femmes. Je ne fais pas ces déclarations sans être allé J'ai remarqué l'absence de femmes et la raison en a été
donnée. C'est après une enquête plus approfondie que les indigènes m'ont assuré que des hommes blancs avaient été présents lorsque les vieilles femmes
avaient été brûlées. moi l'apparence personnelle des officiers blancs avec les troupes... Les misérables sont venus me voir et m'ont demandé pourquoi les
Britanniques les avaient abandonnés."

Plus loin il dit :

"Chaque village avait été incendié, et alors que je fuyais le pays, j'ai vu des squelettes, des squelettes partout. Et de telles postures ! Quelles histoires d'horreur ils ont racontées."

Juste un mot de conclusion d'un autre témoin, M. Herbert Frost :

"Le pouvoir d'un soldat armé parmi ces personnes réduites en esclavage est absolument primordial. Par chef ou enfant, chaque ordre, souhait ou caprice du soldat doit être obéi ou satisfait. À son commandement avec un fusil prêt, un homme va ....
outrage sa propre sœur, donner à son persécuteur la femme

qu'il aime le plus, dire ou faire n'importe quoi, en effet, pour lui sauver la vie.Les malheurs et les peines de la race que le roi Léopold a asservie n'ont pas diminué, car ses commissaires, officiers et Des agents ont introduit et entretiennent un système de diablerie jusquelà insoupçonné par ses victimes."

Tout cela vous sembletil horrible ? Mais n'y atil pas, en face, quelque chose de plus horrible dans une phrase de ce genre ?

"Notre seul programme, je tiens à le répéter, est l'œuvre de régénération morale et matérielle, et nous devons le faire au sein d'une population dont la dégénérescence dans ses conditions héritées est difficile à mesurer. Les nombreuses horreurs et atrocités qui déshonorent l'humanité cèdent petit à petit avant notre intervention."

C'est le roi Léopold qui parle.

VII

Rapport du Consul Roger Casement

Jusqu'à cette époque, les rapports publiés sur les actions noires du roi Léopold et de ses hommes étaient, à l'exception d'un document gardé du consul Pickersgill, en 1898, entièrement de particuliers. Il y avait sans doute des lettres officielles, mais le gouvernement les a retenues. En 1904, cette politique de réticence est abandonnée, et le rapport historique du Consul Roger Casement confirme, et en quelque sorte amplifie, tout ce qui est parvenu en Europe par d'autres sources.

Un mot ou deux sur la personnalité et les qualifications de M. Casement ne sont peutêtre pas faux, puisque les deux ont été attaqués par ses détracteurs belges. C'est un fonctionnaire éprouvé et expérimenté, qui a eu des occasions exceptionnelles de connaître l'Afrique et les indigènes. Il entra au service consulaire en 1892, servit sur le Niger jusqu'en 1895, fut consul à Delagoa Bay jusqu'en 1898, et fut finalement muté au Congo. Personnellement, c'est un homme du plus haut caractère, véridique, désintéressé quelqu'un qui est profondément respecté par tous ceux qui le connaissent. Son expérience qui traite des districts du Domaine de la Couronne en 1903, couvre environ soixantedeux pages, à

lire en entier dans "White Book Africa, No. 1, 1904." Je ne m'excuserai pas
pour la longueur des extraits, car ceci, la première exposition officielle, était un document historique, et dès sa publication nous marquons le premier pas dans cette suite d'événements qui est sûrement destiné à retirer l'État du Congo des mains qui se sont montrés si indignes, et de le placer dans des conditions
qui ne seront plus une honte pour la civilisation européenne. On peut remarquer avant de commencer qu'à certaines de ces conversations avec les indigènes M. Scrivener était présent, et qu'il corrobore le récit donné par le consul.

Le début du rapport de M. Casement montre à quel point il était prêt à faire l'éloge là où l'éloge était possible et à dire tout ce qui pouvait être dit pour l'administration. Il parle d'une "intervention européenne énergique" et ajoute, "qu'une grande partie de cette intervention n'a été demandée par personne qui

savait autrefois que le HautCongo pouvait douter." "Des gares admirablement construites et admirablement entretenues accueillent le voyageur en de nombreux points." "Aujourd'hui, le chemin de fer fonctionne le plus efficacement." vie que j'ai partout observée dans les régions revisitées. Les indigènes attribuent certainement leur taux de mortalité alarmant à cela comme l'une des causes inductrices, bien qu'ils attribuent, et je pense principalement, leur diminution rapide du nombre à d'autres causes également."

L'atelier du gouvernement "montrait de l'éclat, du soin, de l'ordre et de l'activité, et il était impossible de ne pas admirer et louer l'industrie qui avait créé et maintenu en état de fonctionnement constant cet établissement utile".

Ce ne sont pas les mots d'un critique qui a commencé avec un esprit prévenu ou le désir de faire valoir son point de vue.

Dans le cours inférieur de la rivière audessus de Stanley Pool Casement, aucun mauvais usage n'a été constaté. Les indigènes étaient désespérés et apathiques, interdits de commerce et lourdement taxés sur la nourriture, le poisson et d'autres produits. Ce n'est que lorsqu'il a commencé à s'approcher des zones de caoutchouc maudites que

des choses terribles ont commencé à apparaître sur lui. Casement avait voyagé en
1887 au Congo ; et fut surpris de constater la timidité des indigènes. Bientôt, il eut son explication.

« Dans l'un de ces villages, après que la confiance eut été rétablie et que les
fugitifs eurent été amenés à venir de la forêt environnante où
ils s'étaient cachés, j'ai vu des femmes revenir portant leurs
bébés, leurs ustensiles de ménage et même la
nourriture qu'elles J'avais happé à la hâte, jusqu'à une heure
tardive de la soirée. Rencontrant certaines de ces femmes qui
revenaient dans l'un des champs, je leur ai demandé
pourquoi elles s'étaient enfuies à mon approche, et elles ont
dit en souriant : « Nous pensions que vous étiez Bula Matadi.
' (c'estàdire, 'hommes du gouvernement'). Une peur de ce
genre était autrefois inconnue dans le HautCongo ; et dans
des endroits beaucoup plus reculés visités il y a de
nombreuses années, les gens affluaient de tous côtés pour
saluer un blanc. Mais aujourd'hui, l'apparition d'un bateau à
vapeur blanc a évidemment donné le signal d'une fuite
immédiate.

"... Des hommes, ditil, venaient encore à lui dont les mains avaient été coupées par les soldats du gouvernement pendant ces mauvais jours, et il a dit qu'il y avait encore beaucoup de victimes de cette espèce de mutilation dans le pays environnant. Deux cas de j'en ai eu connaissance pendant que j'étais sur le lac : l'un, un jeune homme dont les deux mains avaient été battues à coups de crosse contre un arbre, l'autre un jeune garçon de onze ou douze ans. âge, dont la main droite a été coupée au poignet. Ce garçon a décrit les circonstances de sa mutilation, et, en réponse à ma demande, a déclaré que,

bien que blessé à l'époque, il était parfaitement sensible à la coupure de son poignet, mais gisait toujours craignant que s'il bougeait, il serait tué. Dans ces deux cas, les soldats du gouvernement étaient accompagnés d'officiers blancs dont les noms m'ont été donnés.

De six indigènes (une fille, trois petits garçons, un jeune et une vieille femme) qui avaient été mutilés de cette manière pendant le régime du caoutchouc, tous sauf un w étais mort à la date de ma visite. La vieille femme était décédée au début de cette année, et sa nièce m'a raconté comment l'acte de mutilation dans son cas avait été accompli."

Les amendes infligées aux villages pour des infractions insignifiantes étaient telles qu'elles produisaient les résultats décrits ici :

"L'officier avait alors imposé comme punition supplémentaire une amende de 55 000 tiges de laiton (2 750 fr.) £ 110. Cette somme qu'ils avaient été forcés de payer, et comme ils n'avaient pas d'autre moyen de réunir une si grosse somme qu'ils avaient, beaucoup d'entre eux, ont été contraints de vendre leurs enfants et leurs femmes. Je n'ai vu aucun bétail d'aucune sorte dans W sauf quelques volailles peutêtre moins d'une douzaine
et il semblait, en effet, pas improbable que, comme ces gens l'affirmaient, ils avaient beaucoup de mal à toujours préparer leurs provisions. Un père et une mère sont sortis et ont dit qu'ils avaient été forcés de vendre leur fils pour 1 000 verges pour payer leur part de l'amende. Une veuve est venue et déclara qu'elle avait été forcée, pour payer sa part d'amende, de vendre sa fille, une petite fille que je jugeais d'après son signalement âgée d'environ dix ans.
Elle avait été vendue à un homme de Y, qui était nommé, pour 1 000 verges, qui avaient
ensuite servi à payer l'amende."

Les indigènes ont été brisés en vrilles par le traitement.

"L'un d'eux un homme fort, en effet, d'apparence splendide, s'est effondré et a pleuré, disant que leur vie leur était inutile et qu'ils ne connaissaient aucun moyen d'échapper aux troubles qui se rassemblaient autour d'eux. Je pouvais assure seulement à ces personnes que leur voie évidente pour obtenir réparation était d'en appeler à leurs propres autorités constituées, et que si leur situation était clairement comprise par les responsables de ces amendes, j'avais confiance et je croyais qu'une certaine satisfaction serait à venir.

Ces amendes, peuton ajouter, étaient absolument illégales. C'était l'officier, et non les pauvres indigènes harcelés, qui avait enfreint la loi.

"Ces amendes, il faut le rappeler, sont imposées illégalement; ce ne sont pas des "amendes de cour"; elles ne sont prononcées après aucune audience judiciaire, ni
pour aucune infraction prouvée à la loi, mais sont tout à fait arbitrairement prélevées au gré du caprice ou malveillance des cadres exécutifs de l'arrondissement, et leur perception, ainsi que leur imposition, entraînent des infractions continuelles aux lois congolaises. Elles ne figurent d'ailleurs pas au compte des recettes publiques dans
les « Budgets » congolais ; elles ne sont pas versées aux deniers publics du pays, mais sont dépensées pour les besoins du poste ou du camp militaire de l'officier qui les impose, comme bon lui semble à ce fonctionnaire.

Voici une anecdote illustrative :

"L'une des plus grandes sociétés de concession du Congo avait, lorsque j'étais sur le haut fleuve, adressé une demande à ses directeurs en Europe pour un approvisionnement supplémentaire en cartouches à billes. Les directeurs avaient répondu à cette demande en demandant ce qu'étaient devenues les 72 000 cartouches.
expédiés il y a environ trois ans, à laquelle une réponse a été envoyée à l'effet

que ceuxci avaient tous été utilisés dans la production de caoutchouc indien. Je n'ai pas vu cette correspondance, et ne peux pas garantir la véracité de la déclaration, mais l'officier qui m'a informé qu'elle s'était déroulée sous ses propres yeux était l'une
des plus hautes de l'intérieur."

Un autre témoin a montré le rapport exact entre les cartouches et le caoutchouc :

"'Le SAB sur la Bussira, avec 150 canons, ne reçoit que dix tonnes (caoutchouc) par mois ; nous, l'Etat, à Momboyo, avec 130 canons, recevons treize tonnes par

mois.' « Alors, vous comptez par armes à feu ? » Je lui ai demandé. « Partout », a déclaré MP. « Chaque fois que le caporal sort chercher des cartouches en caoutchouc, on lui donne. Il doit rapporter tout ce qui n'est pas utilisé ; et pour chaque employé, il doit rapporter une main droite. MP m'a dit que parfois ils tiraient une cartouche sur un animal à la chasse, puis ils coupaient une main à
un homme vivant. Quant à savoir dans quelle mesure cela se poursuit, il m'a informé qu'en six mois, l'État, sur la rivière Momboyo, avait utilisé 6 000 cartouches, ce qui signifie que 6 000 personnes sont tuées ou mutilées. Cela veut dire plus de 6 000, car les gens m'ont dit à plusieurs reprises que les soldats tuaient des enfants avec la crosse de leurs fusils."

Que la déclaration sur la coupure des mains vivantes soit correcte est amplement prouvée par le Kodak. J'ai des photographies d'au moins vingt nègres mutilés en ma possession.

Voici une copie d'une dépêche d'un fonctionnaire citée dans sa franchise nue :

"Le Chef Ngulu de Wangata est envoyé dans la Maringa, pour m'y acheter des esclaves. Priere a MM. les agents de 1'ABIR de bien vouloir me signaler les méfaits que celuici pourrait réussir en route.

"Le CapitaineCommandant, (Signe) "SARRAZZYN."

"Colquilhatville, le 1er Mai, 1896."

Tant mieux pour l'État qui se vante d'avoir réprimé la traite négrière.

Il y a un passage montrant le fonctionnement du système caoutchouc qui est si clair et autoritaire que je le transcris intégralement :

"Je suis allé chez ces hommes à quelques kilomètres de là et j'ai découvert leur situation. Pour obtenir le caoutchouc, ils devaient d'abord faire un voyage complet de deux jours depuis leur domicile, quitter leurs femmes et s'absenter pendant cinq à six

jours. .

l'offre diminue, de plus la demande de caoutchouc augmente constamment. Il y a peu de temps, j'appris que le district de Bongandanga fournissait sept tonnes de caoutchouc par mois, quantité dont on espérait qu'elle serait bientôt portée à dix tonnes. La quantité de caoutchouc apportée par les trois hommes en question aurait représenté, probablement, pour eux trois certainement pas moins de sept kilog. de caoutchouc pur. Ce serait une estimation très sûre, et à une moyenne de 7fr. par kilo. on pourrait dire qu'ils ont rapporté pour 2 £ de caoutchouc. En échange de ce travail, ou imposition, ils avaient reçu des biens qui coûtaient certainement moins de 1 shilling, et dont l'évaluation locale s'élevait à 45 régs (1 shilling 10 pence). Comme ce processus se répète vingtsix fois par an, on verra qu'ils auraient rapporté 52 livres sterling en nature à la fin de l'année à l'usine locale, et auraient reçu en retour quelque 24 shillings. ou 25s. valeur de marchandises, qui avait une valeur marchande sur place de 2 7 shillings. 8j. En plus de ces paiements formels, ils risquaient parfois d'être traités d'une autre manière, car si leur travail, qui aurait pu être tout aussi dur, s'était avéré moins rentable dans son rendement en caoutchouc, la prison locale les aurait vus. Partout, les gens m'ont assuré qu'ils n'étaient pas heureux sous ce système, et il était évident pour un œil insensible qu'en cela ils disaient la stricte vérité."

Encore une fois, j'insère un passage pour montrer que Casement n'était en aucun cas un critique de mauvaise humeur :

"Il est juste de dire que l'agent actuel de la Société ABIR que j'ai rencontré à Bongandanga m'a semblé essayer, dans des circonstances très difficiles et embarrassantes, de minimiser autant que possible, et dans les limites de ses fonctions, les maux de le système que j'y ai observé au travail."

Parlant des massacres de Mongalla ceux dans lesquels Lothaire était impliqué il cite l'arrêt de la cour d'appel :

« Qu'il est juste de tenir compte du fait que, par la correspondance produite en l'espèce, les chefs de la Société concessionnaire ont, sinon par des ordres formels, du moins par leur exemple et leur tolérance, amené leurs agents à ne tenir aucun compte des droits, des biens et de la vie des indigènes ; utiliser les armes et les soldats qui auraient dû servir à leur défense

et le maintien de l'ordre pour forcer les indigènes à leur
fournir des produits et à travailler pour la Compagnie,
ainsi qu'à poursuivre comme rebelles et hors
laloi ceux qui cherchaient à échapper aux réquisitions qui leur étaient imposées.
fait que l'arrestation des femmes et leur détention, pour contraindre les
villages à fournir à la fois des denrées et des ouvriers, étaient
tolérées et admises même par certaines autorités administratives
de la région.

Encore un autre exemple du fonctionnement du système :

"Le matin, alors qu'il était sur le point de partir pour K, de
nombreuses personnes du pays environnant sont venues me
voir. Ils ont amené avec eux trois personnes qui avaient été
choquantes blessées par des coups de feu, deux
hommes et un très petit garçon , âgé de six ans au plus, et un
quatrième un garçon de six ou sept ans dont la main droite a
été coupée au poignet. L'un des
hommes, qui avait reçu une balle dans le bras, a déclaré
qu'il était Y de L, un village situé à quelques kilomètres. Il
a déclaré avoir été fusillé comme je l'ai vu dans les
circonstances suivantes : les soldats étaient entrés dans sa
ville, alléguaitil, pour faire respecter la bonne exécution de
la taxe sur le
caoutchouc due par la communauté. Ces hommes l'avaient
ligoté et avaient dit que s'il ne leur payait pas 1 000 baguettes
de cuivre, ils le tueraient. N'ayant pas de baguettes à leur

donner, ils lui avaient tiré une balle dans le bras et l'avaient laissé."

Je peux dire que parmi mes photographies, il y en a plusieurs avec des bras brisés qui ont été traités de cette façon.

C'est ainsi que les indigènes étaient traités lorsqu'ils se plaignaient aux blancs

homme:

"De plus, cinquante femmes sont tenues chaque matin d'aller à l'usine et d'y travailler toute la journée. Elles se sont plaintes que la rémunération donnée pour ces
services était des plus insuffisantes et qu'elles étaient continuellement battues. n'était pas allé à DF pour se plaindre si les sentinelles le frappaient lui ou son peuple, ouvrant la bouche, il a pointé l'une des dents qui venait de tomber et a dit: "C'est
ce que j'ai obtenu de DF quatre

il y a quelques jours, quand je suis allé lui dire ce que je vous dis maintenant. Il a ajouté qu'il était fréquemment battu avec d'autres de son peuple, par l'homme blanc."

Une sentinelle a été prise presque en flagrant délit par M. Casement.

«Après un peu de retard, un garçon d'environ quinze ans est apparu, dont le bras gauche était enveloppé dans un chiffon sale. partie charnue de l'avantbras. Le garçon, qui a donné son nom comme II, en réponse à ma demande, a dit qu'une sentinelle de la compagnie Lulanga maintenant dans la ville lui avait coupé la main. J'ai commencé à chercher cet homme, qui à d'abord introuvable, les indigènes en nombre considérable se rassemblant derrière moi alors que je traversais la ville. Après un certain délai, la sentinelle apparut, portant un fusil à casquette. Le garçon, que je plaçai devant lui, l'accusa alors en face. de l'avoir mutilé. Les hommes de la ville, qui ont été interrogés successivement, ont corroboré la déclaration du garçon. La sentinelle, qui s'appelait KK, n'a pu répondre à l'accusation. Il y a répondu en disant vaguement une autre sentinelle de la Compagnie avait mutilé II ; son prédécesseur, disaitil, avait coupé plusieurs mains, et probablement c'était une des victimes.

Les indigènes autour ont dit qu'il y avait actuellement deux autres sentinelles dans la ville, qui n'étaient pas aussi mauvaises que KK, mais que c'était un méchant.

Comme les preuves contre lui étaient parfaitement claires, homme après homme se levant et déclarant avoir vu l'acte commis, je l'ai informé, ainsi que les personnes présentes, que je devais faire appel aux autorités locales pour son arrestation immédiate et son procès."

Telle est l'histoire ou une très petite partie de celleci que le Consul de Sa Majesté a transmise au Gouvernement de Sa Majesté quant à la condition de ces indigènes que, "au nom de Dieu ToutPuissant", nous nous étions engagés à défendre !

Le même livre blanc accablant contenait un bref récit de l'expérience de Lord Cromer sur le HautNil dans le district de Lado. Il note que pendant quatrevingts milles, le côté du fleuve qui est territoire britannique était encombré de villages indigènes, dont les habitants couraient le long de la rive en appelant le bateau à vapeur. L'autre rive (territoire congolais), était un désert

région sauvage. L'argument du "tu quoque" que les sbires du roi Loepold aiment tant avancer aura du mal à concilier la différence. Lord Cromer termine son rapport :

"Il me paraît que les faits que j'ai exposés cidessus témoignent amplement de l'esprit qui anime l'Administration belge, si tant est qu'on puisse l'appeler Administration. Le Gouvernement, autant que j'ai pu en juger, est conduit presque exclusivement sur des principes commerciaux et, même jugés selon cette norme, il semblerait que ces principes soient quelque peu myopes."

Dans le même Livre Blanc qui contient ces documents est imprimée la défense congolaise rédigée par M. de Cuvelier. La défense consiste simplement à ignorer tous les faits précis exposés au public, et à faire des déclarations telles que que les Britanniques ont euxmêmes fait la guerre aux indigènes, comme s'il n'y avait pas de distinction entre la guerre et le massacre, et que les Britanniques
ont mis un sondage l'impôt sur les indigènes, qui, s'il est d'un montant raisonnable, est un procédé parfaitement juste adopté par toutes les nations coloniales. Que les possesseurs de l'État libre usent de ce système, et qu'en même temps ils rétablissent la liberté du commerce en ouvrant le pays à tous et en rendant aux indigènes la terre et les produits qui leur ont été enlevés. Lorsqu'ils auront

fait cela et puni les coupables il y aura fin à l'agitation antiCongo. Au delà de cela, une grande partie (près de la moitié) de la réplique du Congo (notes sur le rapport de M. Casement, du 11 décembre 1903) est reprise en essayant
de montrer que dans un cas de mutilation les blessures étaient, en vérité , infligé par un sanglier. Un coup d'œil aux photographies qui préfacent ce livre montrera qu'il doit y avoir beaucoup de sangliers au Congoland, et que leurs
mœurs sont d'une nature singulière. Ce n'est pas au Congo que ces sangliers sont élevés.

VII

Commission du Roi Léopold et son rapport

L'effet immédiat de la publication en tant que document d'État de l'observation générale de Lord Cromer et des accusations précises du Consul

Casement, était une demande tant en Belgique qu'en Angleterre pour une
enquête officielle. Lord Lansdowne a stipulé que cette enquête devait être impartiale et approfondie. Il a également été suggéré par le gouvernement britannique qu'il devrait être de caractère international et séparé de l'administration locale. À contrecœur et sous une pression constante, le Roi nomme une Commission,
mais réduit ses pouvoirs à tel point que ses travaux doivent perdre toute utilité. Tels étaient les termes qu'ils provoquèrent des remontrances d'hommes comme MAJ Wauters, l'historien belge de l'Etat Indépendant du Congo, qui protesta dans le Mouvement Géographique (7 août 1904) qu'un tel corps ne pouvait servir à aucune fin utile. Enfin, leurs attributions furent légèrement augmentées,
mais elles ne possédaient aucun pouvoir punitif et étaient gênées de toutes parts par les termes de leur mandat.

Le personnel de la Commission était digne de l'importance de l'enquête. M. Janssens, juriste bien connu de Belgique, en était le président. Il a impressionné tous ceux qui sont entrés en contact avec lui comme un homme de
caractère droit et sympathique. La nomination du baron Nisco était critiquable, car il était luimême fonctionnaire congolais, mais à part cela, il n'y avait rien à lui reprocher. Le Dr Schumacher, un éminent avocat suisse, était le troisième commissaire. Le gouvernement anglais

a demandé à avoir un représentant au tribunal, et avec une vraie subtilité congolaise, la demande a été accordée
après que les trois juges eurent atteint le Congo. L'Anglais, M. Mackie, se dépêcha de sortir, mais n'eut que le temps d'assister aux trois dernières séances, qui se tenaient dans la partie inférieure du fleuve, loin des notoires agents du caoutchouc. Il convient de noter qu'à son arrivée, il a demandé les procèsverbaux des réunions précédentes et que sa candidature a été refusée.
En Belgique, les témoignages de la Commission n'ont jamais été publiés, et il est sûr de dire qu'ils ne le seront jamais. Heureusement, les missionnaires du
Congo ont pris de copieuses notes des débats et des témoignages qui sont tombés immédiatement sous leur propre connaissance. C'est de leur témoignage que je tire ces récits. Si les autorités congolaises contestent l'exactitude de ces comptes, qu'elles les réfute à jamais et embrouillent leurs accusateurs en produisant les procèsverbaux qu'elles détiennent.

La première séance d'une durée quelconque dont il existe des archives est celle de Bolobo, et s'est prolongée du 5 au 12 novembre 1904. Le vétéran, M. Grenfell,

a témoigné lors de cette séance, et il est utile de résumer ses opinions car il était l'un des hommes qui a résisté le plus longtemps à la condamnation du roi Léopold, et parce que ses premières déclarations ont été citées comme s'il était un partisan du système. Il a exprimé aux commissaires sa déception face à l'échec
du gouvernement congolais à réaliser les promesses avec lesquelles il a inauguré sa carrière. Il a déclaré qu'il ne pouvait plus porter les décorations
qu'il avait reçues du Souverain de l'Etat du Congo. Il a donné comme son opinion que les maux dont souffrait le pays étaient dus à la hâte de quelques hommes
à s'enrichir, et à l'absence de quelque chose comme une tentative sérieuse de contrôler correctement le pays dans l'intérêt du peuple. Il cite le peu d'huissiers de justice et la quasiimpossibilité pour un indigène d'obtenir justice, du fait que les témoins sont obligés de parcourir de longues distances, soit à Léopoldville, soit à Boma. M.
Grenfell s'est prononcé énergiquement contre le régime administratif sur le Haut Fleuve, dans la mesure où il avait été mis sous son avis.

M. Scrivener, un monsieur qui avait été vingttrois ans sur le Congo, était le prochain témoin. Son témoignage était en grande partie le même que le "Journal" que j'ai déjà cité, concernant l'état du domaine de la Couronne. De nombreux témoins ont été interrogés. « Comment connaissezvous les noms des
hommes assassinés ? un garçon a été demandé. "L'un d'eux était mon père", fut la réponse dramatique. "Les hommes de pierre",

a écrit M. Scrivener, "seraient émus
par les histoires qui se déroulent alors que la Commission
enquête sur cette terrible histoire de la collecte du caoutchouc".

M. Gilchrist, un autre missionnaire, était un nouveau témoin.
Son témoignage concernait le domaine de l'État et la zone
concessionnaire, principalement sur la rivière Lulanga. Il a
dit:

"Je leur racontai aussi ce que nous avions vu sur l'Ikelemba, des signes
de désolation dans tous les quartiers, des histoires déchirantes
que les gens nous racontaient, des boucheries opérées par les
différents hommes blancs de
l'Etat et des entreprises qui avaient, depuis de temps en temps,
y ont été stationnés, parmi lesquels quelques noms étaient
notoires.Je leur ai fait remarquer que le bassin de l'Ikelemba
était censé être aussi un territoire de libre
échange, mais que partout les gens des différents districts étaient obligés
de servir le

entreprises de ces districts respectifs, dans le caoutchouc, la gomme copal ou l'alimentation. A un endroit écarté où nous nous trouvions sur la rive sud, deux hommes sont arrivés au moment où nous partions, le corps couvert de marques de la chicotte, qu'ils venaient de recevoir du commerçant de Bosci parce que leur quantité avait été court. J'ai dit au Commissaire que, dans des conditions favorables, notamment de liberté, il y aurait bientôt une forte population dans ces villes de l'intérieur, les Ngombe et les Mongo."

En réponse aux questions, les faits suivants ont été relevés :

"Condition instable de la population. Les personnes âgées ne semblent jamais avoir la confiance nécessaire pour construire leurs maisons de manière substantielle. S'ils soupçonnent l'approche d'un canot ou d'un bateau à vapeur avec des soldats, ils s'enfuient.

"Maladies pulmonaires, pneumonies, etc. Cellesci en emportent beaucoup. Les gens fuient vers les îles, vivent au grand air, s'exposent à toutes sortes d'intempéries, contractent
des frissons, qui sont suivis de graves troubles pulmonaires, et meurent.
années, nous n'avons jamais vu une nouvelle maison à cause de la population à la dérive.
Ils ont une grande peur des soldats. Pour beaucoup, l'absence des villages est temporaire ; pour quelquesuns, ils s'installent définitivement sur la rive nord du fleuve.

"Manque de nourriture convenable. J'ai été témoin de la collecte de l'imposition de l'État, et après que celleci a été annulée, les indigènes n'avaient que des feuilles à manger."

En outre, que des amendes, que la Commission a immédiatement déclarées illégales, étaient constamment imposées au peuple, et que ces amendes avaient continué après que l'affaire avait été signalée au gouverneur général. Malgré cette déclaration d'illégalité,
aucune mesure n'a été prise dans l'affaire, et M. de Bauw, le principal coupable, était aux derniers comptes le fonctionnaire exécutif suprême du district. A chaque tournant, on constate qu'il n'y a aucun rapport entre la loi et la pratique au Congo. La loi est habituellement enfreinte par chaque fonctionnaire, depuis le gouverneur général jusqu'au bas, si les bénéfices de
l'État peuvent en être augmentés. La seule application stricte des lois est envers l'étranger, l'Autrichien Rabinek, ou l'Anglais Stokes, qui est insensé

de quoi penser qu'un accord international a plus de poids que les édits de Boma. Ces hommes l'ont cru et ont trouvé la mort par leur croyance sans réparation et même, dans le cas de l'Autrichien, sans public.
remontrance.

La session considérable suivante de la Commission eut lieu à Baringa. M. Harris et M. Stannard, les missionnaires de cette station, avaient joué un rôle noble tout au long en s'efforçant, dans le cadre de leurs pouvoirs très limités, de protéger les indigènes de leurs bourreaux. Dans les deux cas, et aussi dans celui de Mrs.
Harris, cela avait été fait au péril de leur vie à plusieurs reprises. Leurs voisins blancs des usines de caoutchouc ont également rendu leur vie misérable en les empêchant de recevoir de la nourriture des indigènes et en les harcelant de diverses manières. À une occasion, un chef et son fils ont tous deux été assassinés sur ordre de l'agent blanc parce qu'ils avaient fourni à la maison Harris le quartier avant d'une
antilope. Avant de donner le terrible témoignage des missionnaires, témoignage qui a été reconnu vrai par l'agent principal de la Compagnie ABIR sur place, il convient de montrer le statut exact de cette Corporation et sa relation avec l'État. Ces relations sont si étroites qu'elles deviennent pratiquement identiques.

L'État en détient cinquante pour cent. des actions ; il met les soldats du gouvernement à la disposition de la compagnie ; il transporte dans le gouvernement des bateaux à vapeur et fournit des

licences pour le grand nombre de fusils et la
quantité de cartouches dont la compagnie a besoin pour son œuvre meurtrière. Quels que soient les crimes commis par l'entreprise, l'État est un proche complice. Enfin, les administrateurs européens de cette société sanguinaire sont, ou étaient à l'époque, le sénateur Van den Nest, qui assurait la présidence ; et comme Conseil : le Comte Jean d'Oultremont, Grand Maréchal de la Cour de Belgique ; Le baron
Dhanis, de renommée congolaise, et M. Van Eetvelde, la créature du roi, et l'auteur de tant de dépêches suffisantes au gouvernement britannique sur la mission de civilisation et le but élevé de l'État du Congo. Écoutez maintenant certains des témoignages condensés par M. Harris :

"D'abord, les atrocités spécifiques de 1904 ont été traitées, y compris les hommes,
les femmes et les enfants ; puis les meurtres et les outrages, y compris le cannibalisme. De là, je suis passé à l'emprisonnement d'hommes, de femmes et d'enfants.
Suite à cela, j'ai attiré l'attention sur la destruction des villes de Baringa et

la famine partielle parmi le peuple en conséquence. Aussi les grands gangs de prisonniers

hommes, femmes et enfants emprisonnés pour mener à bien ce travail ; le meurtre de deux hommes pendant qu'il se faisait. Viennent ensuite les irrégularités de 1903. L'expédition menée par un agent de l'ABIR contre Samb'ekota, et l'armement continu des sentinelles de l'ABIR avec des fusils Albini. Suite à cela, j'ai attiré l'attention sur l'administration de Mons. Forcie, dont le régime était terrible, y compris le meurtre d'Isekifasu, le principal chef de Bolima ; le meurtre, le découpage et la consommation de ses femmes, de son fils et de ses enfants ; la décoration des maisons principales avec les intestins, le foie et le cœur de certains des tués, comme l'a déclaré « Veritas » dans le West African Mail.

"J'ai confirmé en général la lettre publiée dans le West African Mail par 'Veritas.' « Suite à cela, je suis venu à Mons. l'époque de Tagner, et a déclaré qu'aucun village du district n'avait échappé aux meurtres sous le régime de cet homme.

"Ensuite, nous avons traité des irrégularités communes à tous les agents, attirant l'attention sur et prouvant par des exemples spécifiques les flagellations publiques de pratiquement tous et chacun ; citant, par exemple, avoir vu de mes propres yeux six

hommes Ngombe recevoir cent coups, chacun délivré simultanément par deux sentinelles.

"Ensuite, la condition normale a toujours été l'emprisonnement d'hommes, de femmes et d'enfants, tous parqués dans un seul hangar, sans aucun arrangement pour les exigences de la nature. De plus, que de très nombreux, y compris même des chefs, étaient morts soit en prison, soit en immédiatement après leur libération.

"Ensuite, la mutilation de la femme Boaji, parce qu'elle souhaitait rester fidèle à son mari et refusait de se soumettre aux passions des sentinelles. La jambe sans pied et la hernie de la femme témoignent de la véracité de sa déclaration. Elle a comparu devant le Commissionnaire et médecin.

"Ensuite, le fait que des indigènes soient emprisonnés pour avoir rendu visite à des amis et à des parents dans d'autres villages, et le refus de permettre aux canoës indigènes de monter et descendre la rivière sans être munis d'un permis signé par l'agent du caoutchouc ; soulignant que même les missionnaires sont soumis à ces restrictions, et publiquement insultés, d'une manière non imprimable, quand ils le font.

"Le point suivant traité était la responsabilité en soutenant que la responsabilité n'incombe pas tant à l'individu qu'au système. La sentinelle blâme l'agent, lui à son tour le directeur, et ainsi de suite.

"J'ai ensuite attiré l'attention sur les difficultés rencontrées par les indigènes pour signaler les irrégularités. Le nombre de fonctionnaires civils est trop petit; l'impossibilité pratique d'atteindre ceux qui existent l'indigène devant d'abord demander la permission à l'agent du caoutchouc.

"Les relations qui sont actuellement nécessaires entre l'ABIR et l'État rendent hautement improbable que les indigènes signalent jamais des irrégularités.
J'ai alors souligné que nous croyons fermement que sans nous ces irrégularités n'auraient jamais été révélées.

"Suite à cela, les difficultés auxquelles sont confrontés les missionnaires ont été traitées, soulignant que l'ABIR peut nous imposer et nous impose toutes sortes de restrictions si nous osons dire un mot sur leurs irrégularités. J'ai ensuite cité quelquesuns des nombreux cas. qui ont trouvé leur apogée dans Mme Harris et moi
avons failli perdre la vie pour avoir osé nous opposer aux massacres de Van Caelcken. Il a également été déclaré que nous ne pouvions pas déconnecter l'attitude
de l'État en nous refusant de nouveaux sites avec notre action en condamnant l'administration . J'ai ensuite mentionné que les forêts sont épuisées de caoutchouc, soulignant que lors d'une tournée de cinq jours à travers les forêts, je n'ai pas vu une

seule vigne d'aucune taille. C'est uniquement parce que les vignes ont été travaillées de telle manière que tous les racines de caoutchouc ont besoin de plusieurs années de repos, alors que les indigènes en sont maintenant réduits à déterrer ces racines pour obtenir du caoutchouc.

"Le sujet suivant traité était la violation claire à la fois de l'esprit et de la lettre de l'Acte de Berlin. En premier lieu, nous ne sommes pas autorisés à prolonger la Mission et, en outre, il nous est interdit de commercer même pour de la nourriture.

"Ensuite, la déclaration a été faite que, pour autant que nous sachions, aucune sentinelle n'avait jamais été punie par l'État jusqu'en 1904 pour les nombreux meurtres commis dans ce district.

"J'ai ensuite souligné que l'une des raisons pour lesquelles les indigènes s'opposent à pagayer pour l'ABIR est à cause des sentinelles qui voyagent dans les canoës de l'ABIR, et dont la seule affaire est de fouetter les pagayeurs afin de les faire continuer.

"Après l'audition de M. Stannard, seize témoins d'Esanga ont été interrogés un par un. Ils ont donné clairement les détails de la façon dont père, mère, frère, sœur, fils ou fille ont été tués de sangfroid pour du caoutchouc. Ces seize représentaient plus de vingt meurtres.
à Esanga seul. Puis suivit le grand chef de tous les Bolima, qui succéda à Isekifasu (assassiné par l'ABIR). Quel spectacle pour ceux qui papotent sur les missionnaires menteurs ! Il se tint hardiment devant tous, montra ses vingt témoins, posés sur la table. ses cent dix brindilles, chaque brindille représentant une vie pour le caoutchouc.

"Ce sont des brindilles de chefs, cellesci sont des hommes, cellesci plus courtes sont celles des femmes, cellesci plus petites encore sont celles des enfants." Il donne les noms des partitions, mais demande la permission d'appeler son fils en guise de rappel. La Commission, cependant, est satisfaite de lui, qu'il dit la vérité, et dit donc que ce n'est pas nécessaire. Il raconte comment sa barbe de plusieurs années, qui atteignait presque
ses pieds, a été coupée par un agent de caoutchouc, simplement parce qu'il avait rendu visite à un ami dans une autre ville. Lorsqu'on lui a demandé s'il n'avait pas tué des

sentinelles de l'ABIR, il a nié, mais a avoué à son peuple avoir harponné trois des garçons de la sentinelle. Il raconte comment l'homme blanc l'a combattu, et quand le

combat a été

terminé, il lui a remis ses cadavres et a dit : 'Maintenant, tu vas apporter du caoutchouc, n'estce pas ?' À quoi il a répondu: "Oui." Les cadavres ont été découpés et mangés par Mons. Les combattants de Forcie. Il a également raconté comment il avait été chicoté et emprisonné par l'agent de l'ABIR, puis soumis aux travaux les plus subalternes par l'agent.

"Ici, Bonkoko s'avança et raconta comment il accompagnait les sentinelles de l'ABIR lorsqu'elles allaient assassiner Isekifasu, ses femmes et ses petits enfants ; de les avoir trouvés assis paisiblement à leur repas du soir ; de tuer autant qu'ils le pouvaient, ainsi que de les découper et de les manger les corps du fils d'Isekifasu et des femmes

de son père ; comment ils ont brisé la cervelle du bébé, coupé le corps en deux et empalé les moitiés.

"Encore, il raconte comment, à leur retour, Mgr Forcie fit chicotter les sentinelles parce qu'elles n'avaient pas assez tué les gens de Bolima.

"Après cela, la femme mutilée de Lomboto, d'Ekerongo, a été portée par un chef, qui lui a montré sa jambe sans pied et sa hernie. C'est le prix qu'elle a dû payer pour rester fidèle à son mari. Le mari a raconté comment il avait été chicoté parce qu'il était en colère contre la mutilation de sa femme.

"Alors Longoi, de Lotoko, plaça dixhuit brindilles sur la table, représentant dixhuit hommes, femmes et enfants assassinés pour du caoutchouc. Ensuite, Inunga posa trentequatre brindilles sur la table et raconta comment trentequatre de ses hommes, femmes et enfants avaient a été assassiné à Ekerongo. Il admet qu'ils avaient transpercé une sentinelle, Iloko, mais que, comme dans tous les autres cas de ce genre, c'était parce qu'Iloko avait d'abord tué leur peuple. Lomboto montre son poignet mutilé et sa main inutile, fait par la sentinelle. Isekansu montre son moignon d'avantbras, racontant la même histoire pitoyable. Chaque témoin raconte des flagellations, des viols, des mutilations, des meurtres, et des emprisonnements d'hommes, de femmes et d'enfants, et des amendes illégales et des impôts irréguliers, etc., etc. s'efforce de traverser ce bourbier d'iniquité et cette rivière de sang, mais trouvant cela sans espoir, demande combien de temps je peux continuer.
Je leur dis que je peux continuer jusqu'à ce qu'ils soient convaincus que des centaines de meurtres ont été commis par l'ABIR dans ce district seul ; meurtres de c hommes, femmes et petits enfants, et que des multitudes de témoins n'attendent que mon signal pour comparaît

"Je signale en outre que nous n'avons considéré qu'environ deux cents meurtres dans les villages de

Bolima, Esanga, Ekerongo, Lotoko ; que la grande
majorité reste encore. Les districts suivants sont encore
intacts : Bokri,
Nsongo, Boru ga, Ekala, Baringa, Linza, Lifindu, NsongoMboyo, Livoku,
Boendo la rivière Lomako, le pays Ngombe, et bien d'autres,
qui ont tous la même histoire à raconter. . Pour ce faire, la
Commission devrait rester ici pendant des mois."

Quel commentaire peuton ajouter à une telle évidence ! Il se dresse dans son horreur

nue, et il est vain d'essayer de le rendre plus vivant. Que peut
l'un de ces apologistes anglais du Congo qui ont mis en doute
les récits d'attentats parce qu'en
traversant une partie de cet immense pays lors d'une visite
éclair, ils ne les avaient pas vus par hasard que peut Lord

Mountmorres, le capitaine Boyd Alexander ou Mme French Sheldon disentils face à une masse de preuves avec les membres mutilés réels et le dos excorié pour

l'appliquer ? Peuventils en dire plus que l'homme effectivement incriminé, M. Longtain, l'agent principal sur place ?
"Qu'avezvous à dire ?" demanda le président.
M. Longtain haussa les épaules. Il n'avait rien à dire. Le président, qui avait écouté, à son honneur soitil parlé, avec des larmes coulant sur ses joues à certains des témoignages, a crié d'étonnement et de dégoût. "Il y a un document que je voudrais mettre", a déclaré l'agent. "C'est pour montrer que 142 de mes
sentinelles ont été tuées par les villageois en sept mois."
"Cela aggrave sûrement la situation !" s'écria le sagace juge. "Si ces hommes bien armés ont été tués par les villageois sans défense, combien terribles ont dû être les torts qui ont nécessité des représailles si désespérées!"

Vous demanderez ce qu'il a été fait de cet agent criminel, un homme dont les actes ont mérité la peine la plus lourde que la loi humaine puisse infliger. Rien du tout ne lui a été fait. Il a été autorisé à quitter le pays exactement comme le capitaine Lothaire, dans des circonstances similaires, a été autorisé à quitter le pays. On peut parfois donner l'exemple d'un agent insignifiant, mais punir
le gérant local d'une grande compagnie, ce serait diminuer la production de caoutchouc, et qu'estce que la morale et la justice à côté de cela ?

Pourquoi continuer le témoignage fait devant la Commission ?

Leurs pérégrinations couvraient une petite partie du pays et se limitaient au fleuve principal, mais partout elles suscitaient la même histoire d'esclavage, de mutilation et de meurtre. Ce que Scrivener et Grenfell ont dit à Bolobo était ce que Harris et Stannard ont dit à Baringa, ce que Gilchrist a dit à Lulanga, ce que
Ruskin et Gamman ont dit à Bongandanga, ce que M. et Mme Lower ont dit à Ikau, ce que Padfield a dit à Bonginda, ce que Weeks a dit à Monsembe.

L'endroit variait, mais les résultats du système étaient toujours les mêmes. Ici et là, il y avait des touches humaines qui s'attardaient dans la mémoire, ici et là aussi des épisodes d'horreur qui se distinguaient même dans ce Golgotha universel. Un garçon a témoigné qu'il avait perdu tous ses proches dans le monde, homme ou femme, tous assassinés pour du caoutchouc. Alors que son père était mourant, il lui avait confié la garde de deux frères en bas âge et lui avait enjoint de les garder tendrement.

Il avait pris soin d'eux jusqu'à ce qu'il soit enfin obligé d'aller luimême dans la forêt pour ramasser le caoutchouc. Une semaine leur quantité avait été courte. Lorsqu'il revint du bois, le village avait été pillé en son absence, et il trouva ses deux petits frères étendus éventrés en travers d'un rondin. L'entreprise, cependant, a payé 200 pour cent.

Quatre indigènes ont été torturés jusqu'à ce qu'ils crient pour que quelqu'un apporte une arme à feu et leur tire dessus.

Les chefs sont morts parce que leurs cœurs étaient brisés.

M. Gamman ne connaissait aucun village où il leur fallait moins de dix jours sur quinze pour satisfaire aux exigences de l'ABIR. En règle générale, les gens disposaient de quatre jours par mois pour eux seuls. Selon la loi, le maximum de travail forcé était de quarante heures par mois. Mais, comme je l'ai dit, il n'y a aucun rapport entre la loi et la pratique au Congo.

Un témoin s'est présenté avec une ficelle nouée à quarantedeux endroits et avec un paquet de cinquante feuillets. Chaque nœud représentait un meurtre et chaque feuille un viol dans son village natal.

Le fils d'un chef assassiné a pris le corps de son père (tous les noms, dates et lieux précisés) pour le montrer à l'agent blanc, dans l'espoir de la justice.
L'agent a appelé son chien et l'a lancé sur lui, le chien mordant le fils à la jambe alors qu'il portait le cadavre de son père.

Les villageois ont amené leurs hommes assassinés à M. Spelier, directeur de la Compagnie La Lulanga. Il les a accusés de mentir et leur a ordonné de partir.

Un chef a été saisi par deux agents blancs, dont l'un l'a retenu tandis que l'autre l'a battu. Quand ils eurent fini, ils lui donnèrent des coups de pied pour le faire se relever, mais l'homme était mort. La Commission a interrogé dix témoins dans son enquête sur cette histoire. Le chef était Jonghi, du village Bogeka, la date d'octobre 1904.

Tel est un échantillon fractionnaire de la preuve qui a été déposée devant le Commission, corroborée par tous les détails de nom, de lieu et de date qui

pourrait faire exécuter la condamnation. Il ne fait aucun doute qu'il a imposé une condamnation complète. Les juges ont descendu le fleuve des hommes plus tristes et plus sages. Arrivés à Boma, ils eurent un entretien avec le gouverneur général Costermans. Ce qui s'est passé lors de cette entrevue n'a pas été publié, mais le gouverneur général en est sorti et s'est tranché la gorge. Le fait peut, peutêtre, donner une indication de ce que les juges ont ressenti lorsque les histoires étaient encore fraîches dans leur esprit, et leurs nerfs tremblaient sous l'horreur des preuves.

Une année entière s'est écoulée entre le début de la Commission et la présentation de son rapport, qui a été publié le 31 octobre 1905.
Les preuves qui auraient remué l'Europe dans ses fondements n'ont jamais été publiées du tout, malgré une assurance informelle à Lord Lansdowne que rien ne serait retenu. Seules les conclusions ont vu le jour sans le document sur lequel elles étaient fondées.

L'effet de ce rapport, une fois dépouillé de ses phrases courtoises, était une confirmation absolue de tout ce qui avait été dit par tant de témoins pendant tant d'années. Il est facile de reprocher aux commissaires de ne pas avoir eu tout le courage de leurs convictions, mais leur position était pleine de difficultés. Le rapport était vraiment personnel. L'État était, comme personne ne le savait mieux qu'euxmêmes, une fiction. C'était le Roi qui les avait envoyés et c'était au Roi luimême qu'ils rendaient compte d'une affaire qui touchait profondément son honneur personnel aussi bien que ses intérêts matériels. S'il avait été, comme on l'a suggéré, un organisme international, la question aurait été simple.

Mais des trois on avait bien pris soin que deux soient des hommes qui auraient à répondre de ce qui se disait. M. Janssens était un homme plus ou moins indépendant, mais un Belge, et un sujet tout de même. Le baron Nisco était à l'emploi du roi et son avenir était en jeu. Dans l'ensemble, je pense que les commissaires ont agi en honnêtes gens.

Naturellement, ils mettaient l'accent sur ce qui pouvait être dit en faveur du roi et de sa création. Ils auraient été plus qu'humains s'ils ne l'avaient pas fait. Ils ont élargi la taille et le trafic des villes à l'embouchure du Congo comme si tout le butin d'une nation pouvait descendre un fleuve sans causer de commerce et de richesse à son embouchure. Très tôt dans le

Rapport ils ont indiqué que la question de l'appropriation par l'État de la terre s'était imposée à leur avis. "Si l'Etat veut éviter le principe de l'appropriation par
l'Etat des terrains vacants entraînant des abus", dit le Rapport, "il doit mettre ses agents et fonctionnaires en garde contre une interprétation trop restrictive et des applications trop rigoureuses". , c'est vrai, mais c'était la pierre angulaire de
tout ce que le roi avait bâti, et comment l'abattraientils brutalement ?... Leur attitude n'était pas héroïque.
Mais c'était naturel. Ils continuent :

"Comme la plus grande partie des terres du Congo n'est pas cultivée, cette interprétation concède à l'État un droit de propriété absolu et exclusif sur la quasi totalité des terres, avec cette conséquence : qu'il peut disposer luimême et uniquement de tous les produits du sol; poursuivre comme braconnier quiconque enlèvera de ce sol le moindre de ses fruits, ou comme recel quiconque reçoive de tels fruits; interdire à quiconque de s'établir sur la plus grande partie du L'activité des indigènes est ainsi limitée à des zones très restreintes, et leur situation économique est immobilisée. Ainsi appliquée abusivement, une telle législation empêcherait tout développement de la vie indigène. De cette manière, non seulement l'indigène s'est vu souvent interdire de se déplacer son village, mais
il lui a même été interdit de visiter, même temporairement, un village voisin sans autorisation spéciale. Un indigène se déplaçant sans être porteur d'une telle autorisation, quitterait h risque d'être arrêté, d'être repris et même puni."

Qui pourrait nier, après avoir lu ce passage, que l'indigène du Congo a été réduit de la liberté à l'esclavage ? Suit une curieuse
phrase:

"Hâtonsnous", dit le Rapport, "de dire qu'en réalité une aussi grande rigueur n'a pas été démontrée. Presque partout certains produits du Domaine ont été abandonnés aux indigènes, notamment les palmistes, qui font l'objet d'une importante commerce d'exportation dans le BasCongo.

Ce commerce d'amandes de palme est ancien et n'affecte que l'embouchure du fleuve, qui ne saurait être perturbée sans un trafic international évident.

complications, et qui n'a rien à voir avec les grandes populations du HautCongo, dont il s'agissait de traitements inhumains.

Le rapport indique ensuite très clairement le fait capital qui découle de l'expropriation de l'indigène de la terre. « En dehors des plantations grossières, ditil, qui suffisent à peine à nourrir les indigènes euxmêmes et à approvisionner les postes, tous les fruits du sol sont considérés comme la propriété de l'État ou des sociétés concessionnaires.
Cela étant, il y a une fin pour toujours du libreéchange, ou, en fait, de tout commerce, sauf une exportation par le gouvernement luimême, ou par une poignée de sociétés qui représentent réellement le gouvernement, de toute la richesse du pays vers L'Europe au profit d'un cercle de millionnaires.

Après avoir traité de la prise de la terre et de la prise de ses produits, la Commission manie avec des gants de gosse la troisième grande proposition fondamentale, l'obligation pour les indigènes de travailler pour rien, sous le nom d'impôts, ou pour des
bagatelles sous le nom absurde du commerce, tout cela pour le bien de leurs oppresseurs. Il dépense beaucoup de mots pour montrer que les indigènes n'aiment pas le travail et que, par conséquent, la contrainte est nécessaire. Il est triste de voir des hommes
justes et savants poussés à de tels détroits pour défendre ce qui est indéfendable. Les noirs

des mines d'or du Rand aimentils le travail ? Les chasseurs de diamants de Kimberley aimentils travailler ? Les porteurs d'une caravane estallemande aimentils travailler ? Pas plus que les

Congolais. Pourquoi, alors, fonctionnentils ? Parce qu'ils reçoivent un salaire équitable pour le faire. Parce que l'argent gagné par leur travail peut leur apporter plus de plaisir que le travail ne leur fait de peine. C'est la loi du travail dans le monde entier. C'est notamment la loi sur le Congo luimême, où les missionnaires, qui paient honnêtement le travail, n'ont aucun mal à l'obtenir. Bien sûr, le Congolais, comme l'Anglais, ou le Belge, n'aime pas le travail quand c'est un travail qui profite aux autres et pas à luimême.

Mais malgré ce préambule, la Commission ne peut échapper à la réalité des faits :

« Nombre d'agents ne pensaient qu'à une chose : obtenir le plus possible dans les plus brefs délais, et leurs exigences étaient souvent excessives.

des produits du Domaine... Car les agents euxmêmes qui réglaient l'impôt et pourvoyaient à sa perception, avaient un intérêt direct à en augmenter le montant, puisqu'ils recevaient des primes proportionnelles sur les produits ainsi perçus.

Aucune déclaration plus précise ne pouvait être faite du système qui avait été attaqué par les réformateurs et nié par les responsables congolais pendant tant d'années. Le Rapport poursuit en disant que lorsque l'État, dans une de ces prétendues réformes qui étaient destinées à l'usage européen et non congolais, a alloué quarante heures de travail forcé par mois comme montant que l'indigène devait à l'État, l'annonce était accompagnée d'une notification particulière du Gouverneur général aux commissaires de district, en date du 23 février 1904, selon laquelle cette nouvelle loi devait avoir pour effet, non pas de diminuer, mais « d'entraîner une augmentation constante des
ressources du Trésor. " Pouvaiton leur dire en termes plus clairs qu'ils devaient l'ignorer ?

La terre est prise, le produit est pris, le travail est pris. Autrefois l'esclave africain était exporté, mais nous progressons avec les âges, et maintenant une intelligence supérieure a montré la folie des méthodes démodées quand il est si facile de l'asservir dans sa propre maison.

Nous pouvons adopter le rapport de la Commission dans la mesure où il traite de l'imposition des indigènes, des taxes

alimentaires, des taxes de portage et autres impôts. Il fait ressortir très clairement la malédiction de l'armée parasitaire, avec leurs familles, qui doivent être nourries par les indigènes, et la difficulté qu'elle leur cause avec leurs plantations limitées à trouver les moyens de se nourrir.
Même le bois des steamers de l'Etat n'est pas payé, mais est perçu comme un impôt.

De telles exigences "contraignent les indigènes du voisinage des gares dans certains cas à un travail presque continu" un nouvel aveu des conditions d'esclavage. Le

rapport décrit le résultat de la taxe sur le caoutchouc dans les termes suivants :

"Cette circonstance [épuisement du caoutchouc] explique la répugnance de l'indigène pour le travail du caoutchouc, qui en luimême n'est pas particulièrement pénible. Dans la plupart des cas, l'indigène doit faire une ou deux journées de marche tous les quinze jours, jusqu'à ce qu'il arrive à partie de la forêt où l'hévéa peut être rencontré

avec un certain degré d'abondance. Le collectionneur y passe quelques jours d'une existence misérable. Il doit se construire un abri improvisé, qui ne peut évidemment pas remplacer sa hutte. Il n'a pas la nourriture à laquelle il est habitué. Il est privé de sa femme, exposé aux intempéries et aux attaques des bêtes féroces. Une fois qu'il a ramassé le caoutchouc, il doit

l'apporter à la gare de l'État ou à celle de la Compagnie, et alors seulement il peut retourner dans son village, où il peut séjourner à peine plus de deux ou trois jours, car la prochaine demande est sur lui... Il est à peine nécessaire d'ajouter que cet état de choses est une violation flagrante de la loi des quarante heures."

Le rapport traite enfin de la question des peines infligées par l'Etat. Il les énumère comme « la prise d'otages, l'emprisonnement des chefs, l'institution de sentinelles ou capitas, les amendes et les expéditions militaires », ces dernières

étant un euphémisme pour les massacres de sangfroid. Il continue:

"Quoi qu'on puisse penser des idées indigènes, des actes comme la prise de femmes en otage outragent trop nos idées de justice pour être tolérés. L'État a depuis longtemps interdit cette pratique, mais sans pouvoir la réprimer."

L'État interdit, mais l'État non seulement tolère, mais en fait ordonne par circulaire privée. Encore une fois l'écart qui existe entre le droit et le fait en ce qui concerne l'intérêt du gain.

« Il a été à peine nié, poursuit le rapport, que dans les différents postes de l'ABIR que nous avons visités, l'emprisonnement des femmes en otage, l'asservissement des chefs au travail servile, les humiliations qui leur sont infligées, la flagellation des collectionneurs, la brutalité de l'employé noir imposé aux prisonniers, était la règle communément suivie."

Vient ensuite un passage éclairant sur les sentinelles, capitas, ou « gardes forestiers », ou messagers, comme on les appelle alternativement. Il est étonnant qu'ils n'aient pas été appelés aidessoignants dans le but de les faire paraître inoffensifs. Ce qu'ils étaient en réalité, on l'a vu, c'étaient quelque vingt mille cannibales armés de fusils à répétition Albini. Le rapport dit :

« Ce système de surveillants (surveillants) indigènes a suscité de nombreuses critiques, même de la part des responsables de l'État. Les missionnaires protestants entendus à Bolobo, Ikoko (lac Mantumba), Lulanga, Bonginda,
Ikau, Baringa et Bongandanga, ont dressé de formidables accusations portées contre les actes de ces intermédiaires. Ils ont amené devant la Commission une multitude de témoins indigènes, qui ont révélé un grand nombre de crimes
et d'excès qui auraient été commis par les sentinelles. Selon les témoins, ces auxiliaires, surtout ceux en poste dans les villages , abusent de l'autorité
qui leur est conférée, se convertissent en despotes, réclamant les femmes et la nourriture, non seulement pour euxmêmes mais pour le corps des
parasites et des créatures sans aucune vocation que l'amour de la rapine leur fait associer, et avec qui ils s'entourent comme d'un véritable garde du corps ils tuent sans pitié tous ceux qui tentent de résister à leurs exigences et à leurs caprices. n'était évidemment pas en mesure dans tous les cas de vérifier l'exactitude des allégations portées devant elle, d'autant plus que les faits remontaient souvent
à plusieurs années. Cependant, la véracité des accusations est confirmée par une masse de preuves et de rapports officiels."

Il ajoute :

«De combien d'abus ces sentinelles indigènes ontelles été coupables, il serait impossible de dire, même approximativement. par les Capitas, l'un d'eux montrait 120 meurtres commis dans son village au cours des dernières années.

Quoi qu'on pense de la confiance que peut inspirer cette forme native de comptabilité, un document remis à la Commission par le directeur de l'ABIR ne laisse planer aucun doute sur le caractère sinistre du système. Il s'agissait d'une liste montrant que du 1er janvier au 1er août 1905, c'estàdire dans un espace de sept mois, 142 sentinelles de la Société avaient été tuées ou blessées par les indigènes.
Or, il faut supposer que dans de nombreux cas ces sentinelles avaient été attaquées par les indigènes en guise de vengeance. On peut juger par là du nombre des rixes sanglantes auxquelles leur présence avait donné lieu. En revanche, les agents interrogés par la Commission, ou qui étaient présents au

audiences, n'a même pas tenté de nier les accusations portées contre les sentinelles."

Cette dernière phrase semble la couronne de l'arche. Si les agents sur place n'ont pas tenté devant la Commission de nier les outrages, qui osera le faire en leur nom ?

Le reste du rapport, bien que bourré de platitudes courtoises et de vagues recommandations de réforme absolument irréalisables, tant que les causes profondes de tous les troubles ne sont pas dérangées, contient quelques passages positifs qui méritent d'être préservés. Parlant du manque d'instructions précises pour les expéditions militaires, il dit :

« Les conséquences sont souvent très meurtrières. Et il ne faut pas s'en étonner. Si au cours de ces opérations délicates dont l'objet est de prendre des otages et d'intimider les indigènes, une surveillance constante ne peut être
exercée sur les instincts sanguinaires des soldats lorsque les ordres punir sont donnés par une autorité supérieure, il est difficile que l'expédition ne dégénère pas en massacres, accompagnés de pillages et d'incendies ».

Encore:

« La responsabilité de ces abus ne doit cependant pas toujours incomber aux commandants des expéditions militaires. En considérant ces faits, il faut avoir à l'esprit la déplorable

confusion qui existe encore dans le HautCongo entre l'état de guerre et l'état de paix ; entre l'administration et la répression, entre ceux qui peuvent être considérés comme des ennemis et ceux qui ont le droit d'être considérés comme des citoyens de l'État et traités conformément à ses lois. La Commission a été frappée par le ton général des rapports relatifs aux opérations décrites Souvent, tout en admettant que l'expédition n'avait été envoyée que par manque d'impôts, et sans faire allusion à une attaque ou à une résistance de la
part des indigènes, qui seule justifierait l'usage des armes, les auteurs de ces rapports parlent de « villages surprenants », de « poursuites énergiques », de «
nombreux ennemis tués et blessés », de « pillage », de « prisonniers de guerre », de « conditions de paix ».
Evidemment ces officiers se croyaient en guerre, agissaient comme en guerre. »

Encore:

"Au cours de ces expéditions, de graves abus se sont produits, des hommes, des femmes et des enfants ont été tués alors même qu'ils cherchaient la sécurité en fuyant. D'autres ont été emprisonnés. Des femmes ont été prises en otage."

Il y a un passage intéressant sur les missionnaires :

« Souvent aussi, dans les régions où sont établies des stations évangéliques, l'indigène, au lieu de s'adresser au magistrat, son protecteur naturel, prend l'habitude, lorsqu'il croit avoir un grief contre un agent ou un officier exécutif, de se confier au missionnaire. "Ce dernier l'écoute, l'aide selon ses moyens et se fait l'écho de toutes les plaintes d'une région. De là l'étonnante influence que possèdent les missionnaires dans certaines parties du territoire. Elle ne s'exerce pas seulement auprès des indigènes. dans le cadre de leur propagande religieuse, mais sur tous les villages dont ils ont écouté les troubles. Le missionnaire devient, pour l'indigène de la région, le seul représentant de l'équité et de la justice ; il ajoute à l'ascendant acquis de son zèle religieux, le prestige qui, dans
l'intérêt de l'Etat luimême, doit être investi dans les magistrats."

Je vais maintenant passer un moment à contempler le document dans son ensemble.

Avec la politique caractéristique des autorités congolaises, il a été initialement présenté au monde comme une justification triomphale de l'administration du roi Léopold, ce qui aurait certainement été le plus grand contrat de blanchiment jamais réalisé sur cette planète. A y regarder de plus près, on voit bien que derrière le voile des phrases courtoises et des formes flatteuses, tout ce que les réformés prétendaient était absolument établi.
Que la terre a été prise. Que le produit a été pris. Que le peuple est asservi. Qu'ils sont réduits à la misère.

Que les agents blancs ont donné carte blanche aux capitas contre eux. Qu'il y a eu des prises illégales d'otages, des expéditions prédatrices, des meurtres et des mutilations. Toutes ces choses sont absolument admises. Je ne sais pas si quelque chose de plus a jamais été réclamé, sauf que la Commission parle

froidement de ce dont un particulier doit parler avec passion, et que la Commission pourrait donner l'impression qu'il s'agit d'actes isolés, alors que les témoignages présentés ici et le dépeuplement général du pays montrent qu'ils sont généraux, universels et font partie d'un même système s'étendant de Léopoldville aux Grands Lacs, et de la frontière française au Katanga. Qu'il soit domaine privé, domaine de la couronne ou territoire concessionnaire, qu'il soit terre du Kasaï, de l'Anversoise, de l'ABIR ou des compagnies katangaises, l'histoire raconte encore sang et horreur.

Là où la Commission diffère des réformateurs, c'est dans leur appréciation de

la gravité de cette situation et de la nécessité de réformes radicales absolues. Il convient de rappeler que sur les trois juges, deux n'avaient jamais été en Afrique auparavant, tandis que le troisième était un serviteur direct de l'institution attaquée. Ils semblent avoir vaguement senti que ces faits terribles étaient des phases nécessaires de l'expansion coloniale. S'ils avaient voyagé, comme je l'ai fait, en Afrique occidentale britannique, et s'ils s'étaient rendus compte qu'un coup porté à un homme noir en Sierra Leone, par exemple, signifierait qu'on serait emmené par un policier noir devant un juge d'être remis à un geôlier noir, ils comprendraient qu'il existe d'autres modes d'administration. Avaientils jamais lu l'histoire de ce gouverneur britannique de la Jamaïque

qui, face à une révolte dangereuse, avait exécuté un indigène sans formes de loi régulières, avait été rappelé à Londres, jugé et avait à peine échappé à sa vie. C'est par une tension comme celleci que les Européens des tropiques, quelle que soit leur nation, doivent se préparer à maintenir leur moral civilisé. La nature humaine est faible, l'influence de l'environnement est forte. Les Allemands ou les Anglais céderaient, et dans des cas isolés ont cédé, à leur entourage. Aucune nation ne peut revendiquer une grande supériorité individuelle en une telle matière. Mais l'Allemagne et l'Angleterre (j'ajouterais la France s'il n'y avait pas le Congo français) peuvent prétendre que leur système fonctionne aussi fortement contre l'indignation que le système belge en sa faveur. Ces choses ne sont pas, comme les commissaires semblaient le penser, des maux nécessaires, tolérés ailleurs.

Comment leur opinion brute peutelle peser un instant sur un tel point alors qu'elle est contrebalancée par les paroles de réformateurs tels que Sir Harry Johnston ou Lord Cromer ? Le fait est que la gestion d'une colonie tropicale est, de toutes les épreuves, la plus exigeante quant au développement de la nation qui la tente ; voir des gens sans défense et ne pas les opprimer, voir de grandes richesses

pouvoir absolu et ne pas en abuser, élever l'indigène au lieu de s'enfoncer, telles sont les suprêmes épreuves de l'esprit d'une nation. Nous avons tous échoué à certains moments. Mais jamais il n'y a eu d'échec aussi désespéré, aussi choquant, portant de telles conséquences sur le monde, une telle dégradation de la réputation du christianisme et de la civilisation que l'échec des Belges au Congo.

Et tout cela s'est produit et tout cela a été toléré à une époque de progrès. Le crime le plus grand, le plus profond et le plus étendu dont il existe des archives a été réservé à ces dernières années. Il y a une excuse pour l'extermination raciale où, comme avec les Saxons et les Celtes, deux personnes se disputent la même terre qui n'en détiendra qu'une. Quelques excuses, aussi, pour le massacre religieux quand, comme Mahomet II à Constantinople, ou Alva dans les basses terres, les meurtriers sectaires ont honnêtement conçu que leur travail brutal était dans l'intérêt de Dieu. Mais ici, les vrais faiseurs se sont assis à distance, le sang froid dans les veines, sachant bien au jour le jour ce qu'ils faisaient, et dans le seul but d'ajouter davantage à une richesse déjà énorme. Considérez cette circonstance et considérez aussi les professions de philanthropie avec lesquelles l'immense massacre a été inauguré, le nuage de mensonges avec lequel il a été masqué, la persécution et la calomnie des quelques honnêtes gens qui l'ont découvert, le retournement de la religion contre la religion et de nation contre nation dans la tentative de la perpétuer, et après avoir pesé tout cela,

ditesmoi où dans le cours de l'histoire il y a eu une telle histoire. Qu'estce que le progrès ? Estce courir un peu plus vite en automobile, écouter baragouiner dans un gramophone

ce sont les jouets de la vie ? Mais si le progrès est une chose spirituelle, alors nous ne progressons pas. Une telle horreur de la Belgique et du Congo n'aurait pas été possible il y a cinquante ans. Aucune nation européenne ne l'aurait fait, et si elle l'avait fait, aucune autre n'aurait manqué d'élever la voix en signe de protestation.
Il y avait plus de décorum et de principe dans la vie en ces jours plus lents. Nous vivons à une époque de précipitation, mais n'appelons pas cela le progrès. L'histoire du
Congo a rendu l'idée un peu absurde.

IX

Le Congo après la Commission

Les grands espoirs que l'avènement de la Commission avait suscités parmi les indigènes et les quelques Européens qui s'étaient fait les champions de ceuxci se transformèrent bientôt en amère déception. L'infatigable M. Harris avait fait suivre à la Commission un certain nombre de nouveaux cas dont il avait eu connaissance. Dans l'une d'elles, un chef déclara qu'il avait été retenu dans son village (Boendo) pour l'empêcher d'atteindre la Commission.

Il réussit à se détacher de ses gardes mais fut puni pour son entreprise en faisant frapper à mort sa femme par une sentinelle. Il a apporté avec lui, dans l'espoir de pouvoir les déposer devant les juges, cent quatrevingtdeux longues brindilles et soixanteseize plus petites, pour représenter tant d'adultes et d'enfants qui avaient été assassinés par la société ABIR dans son district pendant les moindres années. Son récit des méthodes par lesquelles ces malheureux ont trouvé la mort ne supportera pas l'impression. Les rêves les plus fous de l'Inquisition ont été dépassés. Des femmes avaient été tuées en y enfonçant des pieux. Lorsque le missionnaire horrifié a demandé au chef si cela lui était personnellement connu, sa réponse a été : "Ils ont tué ma fille, Nsinga, de cette manière ; j'ai trouvé le pieu en elle." Et un homme d'Etat belge de bonne réputation peut écrire en cette année de grâce qu'ils poursuivent la mission bienfaisante et philanthropique qui leur a été léguée !

Dans une communication ultérieure, M. Harris donne les noms d'hommes, de femmes et d'enfants tués par les sentinelles d'un certain M. Pilaet.

"L'année dernière," ditil, "ou l'année d'avant, la jeune femme, Imenega, a été attachée à un arbre fourchu et coupée en deux avec une hache, en commençant par l'épaule gauche, en coupant à travers la poitrine et l'abdomen et jusqu'à le côté." Encore une fois, avec chaque détail de nom et de lieu, il insista sur le fait horrible que l'inceste public avait été imposé par les sentinelles frère avec sœur et père avec fille. « Oh, Inglesia, s'écria le chef en conclusion, ne restez pas longtemps à l'écart ; si vous le faites, ils viendront. Je suis sûr qu'ils viendront, et alors ces jambes affaiblies ne me soutiendront pas, je ne peux pas m'enfuir. Je suis près de ma fin ; essayez de faire en sorte qu'ils me laissent mourir en paix, ne restez pas à l'écart."

"J'ai été tellement ému, Votre Excellence, par l'histoire de ces gens que j'ai pris la liberté de leur promettre, au nom de l'Etat Indépendant du Congo, que vous ne
les tuerez à l'avenir que pour des crimes. Je leur ai dit que l'Inspecteur Royal était, J'espérais, en chemin, et j'étais sûr qu'il écouterait leur histoire, et leur donnerait le temps de se remettre."

Il est terrible de penser qu'une telle promesse, sans que ce soit la faute de M. Harris, n'a pas été tenue. Les rêves des commissaires ne sontils jamais hantés par la pensée de ceux qui leur ont accordé tant de confiance, mais dont la seule récompense a été d'avoir été punis pour les témoignages qu'ils ont donnés et que leur condition a été plus misérable que jamais. Le résultat pratique final de la Commission fut que sur les indigènes, et non sur leurs meurtriers, vint le châtiment.

M. Malfeyt, hautcommissaire royal, avait été envoyé sous prétexte de réforme. On voit combien cette prétention était vaine par le fait qu'en même temps M. Wahis avait
été envoyé comme gouverneur général à la place de ce Costermans qui s'était suicidé après son entrevue avec les juges de la Commission. Wahis avait déjà
servi deux mandats comme

Gouverneur, et c'est sous son administration que tous les abus que la Commission avait condamnés se sont en fait développés. Le roi Léopold auraitil
pu montrer plus clairement à quel point toute véritable réforme était loin de son esprit ?

La visite de M. Malfeyt avait été retenue comme un pas vers l'amélioration. Le gouvernement britannique avait reçu l'assurance que sa visite serait de nature à opérer toutes les réformes nécessaires. Cependant, en arrivant dans le pays, il annonça qu'il n'avait pas le pouvoir d'agir et qu'il ne venait que pour voir et entendre. Ainsi, quelques mois de plus ont été gagnés avant qu'un changement puisse être effectué. La seule petite consolation que l'on puisse tirer de toute cette succession d'ambassadeurs impuissants et de comités réformateurs, qui ne se réforment pas et n'ont jamais eu vocation à se réformer, c'est que la partie a été jouée et dévoilée, et sûrement ne pourra plus se rejouer. Un gouvernement serait à juste titre la risée du monde qui accepterait à nouveau les assurances du même source.

Quelle était, en attendant, l'attitude de cette société ABIR, dont les iniquités avaient été bien exposées devant la Commission, et dont le directeur, M. Longtain, s'était enfui en Europe ? Avaitil honte de ses actes sanguinaires ? Étaitelle prête à modifier en quoi que ce soit sa politique après les révélations dont ses représentants avaient reconnu la véracité ? Lisez l'entrevue suivante que M. Stannard eut avec M. Delvaux, qui avait visité les gares de son collègue disgracié :

"Il a parlé de la Commission d'enquête d'une manière méprisante et a montré un agacement considérable à propos des choses que nous avions dites à la Commission. Il a déclaré que l'ABIR avait pleine autorité et pouvoir pour envoyer des sentinelles armées et forcer le peuple à apporter du caoutchouc. , et d'emprisonner ceux qui ne l'ont pas fait. Il y a peu de temps, les habitants d'une ville ont apporté du caoutchouc à l'agent ici, mais il l'a refusé parce que cela ne suffisait pas, et les hommes ont été battus par les employés de l'ABIR et chassés. Le directeur a justifié l'agent en refusant le caoutchouc parce que la quantité était trop faible. Les commissaires avaient déclaré que l'ABIR n'avait pas le pouvoir d'envoyer des sentinelles armées dans les villes pour fouetter les gens et les conduire dans les forêts pour chercher du caoutchouc, c'étaient des « gardes de la forêt », et c'était leur travail. Lorsque nous l'avons fait remarquer à M. Delvaux, il a fait fi de l'idée, et a dit que le nom n'avait aucune signification ; certains appelaient les sentinelles par un nom, d'autres par Nous avons fait

remarquer que le p Les gens n'étaient pas obligés de payer leurs impôts uniquement en caoutchouc, mais pouvaient apporter d'autres choses, voire des devises. Il a nié cela et a déclaré que la taxe alternative signifiait uniquement qu'un agent pouvait imposer la taxe qu'il jugeait appropriée. Il n'y avait aucune référence aux indigènes. L'ABIR a préféré que les impôts soient payés en caoutchouc. C'est ce que dit l'ABIR, malgré l'interprétation du baron
Nisco, la plus haute autorité judiciaire de l'État, que les indigènes pouvaient payer leurs impôts dans ce qu'ils pouvaient le mieux. Toutes ces choses ont
été dites en présence du HautCommissaire Royal, qui, qu'il les ait approuvées ou non, n'a certain

Moins d'une semaine ou deux après le départ de la Commission, l'état du pays était aussi mauvais que jamais. On ne saurait trop répéter qu'elle n'a pas été d'origine locale, mais qu'elle s'est produite là, comme ailleurs, sous la pression des fonctionnaires centraux. S'il en fallait une preuve supplémentaire, c'est

à retrouver dans le procès Van Caelcken. Cet agent, ayant été arrêté, a réussi à démontrer (comme cela a été fait dans l'affaire Caudron) que la véritable culpabilité incombait à ses officiers supérieurs. A sa décharge il

"Basé son pouvoir sur une lettre du CommissaireGénéral de Bauw (l'Officier Suprême Exécutif du District), et sur une circulaire que lui transmettait son directeur, et signée "Costermans" (GouverneurGénéral), qu'il lut à la Cour, déplorant la diminution de la production de caoutchouc, et disant que les agents de l'ABIR ne devaient pas oublier qu'ils disposaient des mêmes pouvoirs de "contrainte par corps" que ceux délégués à l'agent de la Société Commerciale Anversoise au Congo , pour l'augmentation de la production de caoutchouc; et dit que si le Gouverneur général ou son Commissaire général ne savaient pas ce qu'ils écrivaient et ce qu'ils signaient, il savait à quels ordres il devait obéir; ce n'était pas à lui de mettre en doute la légalité ou l'illégalité de ces ordres ; ses supérieurs auraient dû savoir et peser ce qu'ils écrivaient avant de lui donner l'ordre d'exécuter ; que la détention corporelle d'indigènes pour le caoutchouc n'était pas un secret, vu qu'à la fin de chaque mois une déclaration de "contrainte par c orps' (détention corporelle) pendant le mois doit être fourni en double exemplaire; le livre signé, et l'un des exemplaires transmis au Gouvernement.

Tandis que ces attentats organisés se poursuivaient au Congo, le roi Léopold,

en Belgique, avait fait un nouveau pas qui, dans son mépris cynique de toute tentative de cohérence, surpassait toutes ses performances antérieures.
Sentant qu'il fallait faire quelque chose face au constat de ses propres délégués, il nomma une nouvelle Commission, dont le mandat était « d'étudier les conclusions de la Commission d'enquête, de formuler les propositions qu'elles appellent et de rechercher pour les moyens pratiques de les réaliser."
Il vaut la peine d'énumérer les noms des hommes choisis pour ce travail.

Si un aréopage européen avait appelé devant lui les accusés de cette terrible affaire, tous ces hommes, à l'exception de deux ou trois, auraient été présents.
Prenez leurs noms à tour de rôle : Van Maldeghem, le président un juriste, qui avait écrit sur le droit congolais, mais n'avait aucune complicité directe dans les crimes ; Janssens le président de l'ancienne Commission, un homme intègre ; M. Davignon, homme politique belge jusqu'ici la sélection est possible maintenant écoutez les autres ! De Cuvelier, créature du Roi,

et responsable des horreurs du Congo ;
Droogmans, créature du roi, administrateur des
fonds secrets provenant de ses domaines africains,
et luimême président d'un Rubber Trust ; Arnold,
créature du roi ; Liebrechts, le même ; Gohr, le
même; Chenot, un commissaire du Congo ;
Tombeur, le même ; Cinq, un inspecteur congolais ;
Nys, le principal défenseur légal du système du roi ; De
Hemptinne, président du Kasai Rubber Trust ; Mols, un
administrateur de l'ABIR N'estil pas évident que, sauf
les trois premiers, ce sont euxmêmes qui étaient en
procès ? L'ensemble du rendezvous est
un exemple de cet humour cynique qui donne une
touche grotesque à cette histoire inconcevable. Inutile
d'ajouter qu'aucun résultat réformateur n'est jamais sorti
d'une telle assemblée. On ne peut que se réjouir que la
présence de la petite minorité humaine ait pu empêcher
les autres de concevoir de nouvelles méthodes
d'oppression.

On ne peut cependant pas dire qu'aucune poursuite judiciaire et aucune condamnation n'ont résulté des actions de la Commission Congo. Mais qui pourrait jamais deviner qui était l'homme qui a été traîné au bar. Sur le témoignage des indigènes et des missionnaires, toute la hiérarchie belge, du gouverneur général au cannibale subventionné, s'était révélée coupable de sang. Lequel d'entre eux a été puni ? Aucun d'eux, mais M. Stannard, l'un des témoins accusateurs. Il avait montré que les soldats d'un certain M.

Hagstrom s'était comporté brutalement envers les indigènes. Voici le récit de Lontulu le chef :

"Lontulu, le chef principal de Bolima, est venu avec vingt témoins, ce qui était tout ce que le canot pouvait contenir. Il a apporté avec lui cent dix brindilles, dont chacune représentait une vie sacrifiée pour le caoutchouc. Les brindilles étaient de différentes longueurs, et représentaient des chefs, hommes, femmes et enfants, selon leur longueur. C'était une histoire horrible de massacre, de mutilation et de cannibalisme qu'il avait à raconter, et il était parfaitement clair qu'il disait la vérité. Il était en outre soutenu par d'autres yeux. témoins. Ces crimes ont été commis par ceux qui agissaient sous les instructions et au su d'hommes blancs. À une occasion, les sentinelles ont été fouettées parce qu'elles n'avaient pas tué suffisamment de personnes. À un moment donné, après avoir tué un certain nombre de personnes , y compris Isekifasu, le chef
principal, ses femmes et ses enfants, les corps, sauf celui d'Isekifasu, ont été dépecés, et les

les combattants cannibales attachés à la force ABIR étaient rationnés sur la viande ainsi fournie. Les intestins, etc., ont été suspendus dans et autour de la maison, et un petit enfant qui avait été coupé en deux a été empalé. Après une attaque, Lontulu, le chef, s'est vu montrer les cadavres de son peuple et l'agent du caoutchouc lui a demandé s'il apporterait du caoutchouc maintenant.
Il a répondu qu'il le ferait. Bien que chef d'une réputation considérable, il a été fouetté, emprisonné, lié par le cou avec des hommes qui étaient considérés comme des esclaves ; fait pour faire les travaux les plus subalternes, et sa barbe, qui avait de nombreuses années de croissance et atteignait presque le sol, a été coupée par un agent de caoutchouc parce qu'il avait visité une autre ville.

Lontulu a été contreinterrogé par la Commission et son témoignage n'a pas été ébranlé. Voici quelquesunes des questions et réponses :

"Président Janssens : 'M. Hagstrom leur a fait la guerre. Il a tue beaucoup d'hommes avec ses soldats.'

"(A Lontulu): 'Estce que les gens de Monji, etc., ont donné les cadavres à manger?' « Lontulu : 'Oui, ils les ont coupés et les ont mangés.' "Baron Nisco : 'Vous ontils fouetté ?' "Lontulu : 'À plusieurs reprises.'

"Baron Nisco : 'Qui t'a coupé la barbe ?'

"Lontulu : 'M. Hannotte.'

« Président Janssens : 'Avezvous vu des sentinelles tuer votre peuple ? En ontils tué beaucoup ?'

"Lontulu: 'Oui toute ma famille est finie.'

"Président : 'Donneznous des noms.'

"Lontulu : 'Chefs Bokomo, Isekifasu, Botamba, Longeva, Bosangi, Booifa, Eongo, Lomboto, Loma, Bayolo.'

"Puis suivaient les noms de femmes et d'enfants et d'hommes ordinaires (pas de chefs). "Lontulu: 'Puisje appeler mon fils de peur de faire une erreur?'

"Président : 'Il

est inutile ; continue.' « Lontulu : 'Bomposa, Beanda, Ekila.'

« Président : 'Êtesvous sûr que chacune de vos brindilles (110) représente une personne tuée ?'

"Lontulu : 'Oui.' « Président : 'Estce qu'Isekifasu a été tué à ce momentlà ?' « Réponse non enregistrée. « Président : 'Avezvous vu ses entrailles accrochées à sa maison ?'
"Lontulu : 'Oui.' "Question. « Estce que les sentinelles et les gens qui ont aidé ont donné les cadavres à manger ?

"Répondez. 'Oui, ils les ont mangés. Ceux qui ont participé à la bagarre les ont découpés et les ont mangés... Il a été chicoté (fouetté), et a dit : 'Pourquoi faitesvous cela ?
Estil juste de fouetter un chef ? A rendu un compte rendu très complet de ses durs traitements et de ses souffrances."

L'action a été intentée pour diffamation criminelle par M. Hagstrom contre M. Stannard, pour avoir dit que cette preuve avait été donnée devant la Commission.

Bien sûr, la seule façon d'établir le fait était de se référer aux preuves ellesmêmes qui se trouvaient à Bruxelles. Mais comme Hagstrom n'était qu'une marionnette du gouvernement supérieur du Congo (c'estàdire du roi luimême), dans leur tentative de se venger des missionnaires, il était peu probable que des documents officiels soient produits dans le seul but de servir la fin. de la justice. Le procèsverbal n'a donc pas été publié. Comment, alors, M. Stannard atil pu produire la preuve que son récit était exact ? Evidemment en produisant Lontulu le Chef. Mais le malheureux Lontulu, battu et torturé, la barbe arrachée et l'esprit brisé, avait été jeté en prison avant le procès et savait bien quel serait son sort s'il témoignait

contre ses maîtres. Il a retiré tout ce qu'il avait dit à la Commission et qui peut lui en vouloir ? Alors M. Hagstrom obtint son verdict et la Presse Reptile Belge proclama que M.

Stannard s'était avéré être un menteur. Il a été condamné à trois mois d'emprisonnement, avec comme alternative une amende de 40 £. Au moment même où j'écris, deux autres de ces missionnaires au cœur de lion, des Américains cette fois M. Morrison et M. Shepherd font l'objet d'une poursuite similaire au Congo. Cette fois c'est la Kasai Company qui est l'innocent blessé.
Mais les yeux de l'Europe et de l'Amérique sont sur la transaction, et M. Vandervelde, le

intrépide avocat belge de la liberté, s'est mis en devoir d'agir pour l'accusé.

Ce que M. Labori était à Dreyfus, M. Vandervelde l'a été au Congo, sauf que c'est toute une nation qui est sa clientèle. Lui et son noble camarade, M. Lorand, sont les deux hommes qui rachètent le record d'infamie qui doit longtemps assombrir la bonne réputation de la Belgique.

Je vais maintenant traiter rapidement des récits d'actes pervers qui se sont produits depuis le temps que j'ai déjà traité. Je dis « rapidement », non parce qu'il n'y a pas beaucoup de matière à choisir, mais parce que je sens que mon lecteur doit être aussi rassasié d'horreurs que moi qui dois les écrire. Voici quelques notes d'un voyage entrepris par W. Cassie Murdoch, aussi récemment que juillet et septembre 1907. Cette fois, nous nous intéressons au domaine de la Couronne, domaine privé du roi Léopold, dont nous avons de tels récits de M. Clark et M. Scrivener datant d'aussi loin que 1894. Treize ans s'étaient écoulés et aucun changement ! Que représentent ces treize années dans la torture et le meurtre ? Si tous ces cris s'étaient unis, quel cri immense aurait atteint les cieux. Dans l'enfer du Congo, la lueur la plus sinistre se trouve dans le domaine royal. Et l'argent arraché à ces personnes torturées est utilisé à son tour pour corrompre les journaux et les hommes

publics afin qu'il soit possible de continuer le système.
Alors la roue du diable tourne en rond !
Voici quelques extraits du rapport de M. Murdoch :

"J'ai fait remarquer au vieux chef de la plus grande ville que j'ai rencontrée que son peuple semblait être nombreux. 'Ah,' ditil, 'mon peuple est mort. ' Et, en effet, il était assez évident que sa ville avait été autrefois un lieu de grande taille et d'importance.
Il ne fait aucun doute que ce dépeuplement est directement dû à l'État. Partout où j'allais, j'entendais des histoires de raids faits par les soldats de l'État. Le nombre de personnes qu'ils ont abattues ou torturées à mort d'une autre
manière a dû être énorme. Peutêtre que beaucoup plus de ceux qui ont échappé au fusil sont morts de faim et d'exposition. Plus d'un de mes porteavions pouvait raconter comment leurs villages avaient été attaqués et leurs propres évasions étroites.
Ce n'est pas un peuple guerrier et je n'ai entendu parler d'aucune tentative de résistance. C'est le genre de personnes avec lesquelles les soldats de l'État réussissent le mieux. Ils préféreraient s'enfuir un jour plutôt que de
se battre. Et en fait, ils n'ont rien pour se battre, sauf quelques arcs et flèches. J'ai

essayé de calculer le nombre probable de personnes que j'ai rencontrées. Je dois
dire que cinq mille est, si quoi que ce soit, audelà de la marque.
Il y a quelques années, la population du district que j'ai traversé
devait être quatre fois plus nombreuse. A
ma marche de retour, j'avais le désir de visiter Mbelo,
l'endroit où le lieutenant M avait été stationné, et dans lequel
il avait commis ses indicibles outrages. En me renseignant,
cependant, on m'a dit qu'il n'y avait plus personne làbas
maintenant et que les routes étaient toutes «mortes». En
atteignant l'une des routes qui y menaient, il était assez
évident qu'elle n'avait pas été utilisée depuis longtemps.
Plus tard, j'ai pu confirmer l'affirmation selon laquelle ce qui
était autrefois un quartier avec de nombreuses grandes villes,
était maintenant complètement vide.....

« A l'exception de quelques personnes vivant près de l'unique
poste d'Etat existant actuellement de ce côté du lac, qui
fournissent à l'Etat du kwanga et de grandes
nattes, tous les gens que j'ai vus sont taxés de caoutchouc. La
taxe sur le caoutchouc est un fardeau intolérable. combien
insupportable j'aurais trouvé cela
presque impossible à croire si je ne l'avais pas vu. Il est difficile de le décrire calmement.

Ce que j'ai trouvé était simplement ceci : La « taxe » exige
de vingt à vingtcinq jours de travail chaque mois. Il n'y a
jamais eu de "loi du travail de quarante heures par mois"
dans le domaine de la Couronne, et tant que la taxe sera
exigée sur le

caoutchouc, il n'y en aura jamais du moins dans la section que j'ai visitée. Si cette loi
était appliquée, aucun caoutchouc ne serait ou ne pourrait éventuellement être
produit, pour la simple raison qu'il n'y a plus de caoutchouc dans cette partie du Domaine.

« Il m'a fallu quelque temps avant de découvrir qu'il n'y
avait pas de caoutchouc dans le domaine de la Couronne,
à l'ouest du lac Léopold. Sur mon chemin, je rencontrais
continuellement de nombreux hommes qui partaient à la
chasse au caoutchouc et j'entendais avec étonnement le
Cela semblait si impossible que j'étais quelque peu
sceptique quant à la véracité de ce qu'on m'avait dit.
Mais j'ai entendu si souvent la même histoire, et dans tant d'endroits différents, que
j'ai été obligée à la fin de l'accepter. A mon retour, j'ai suivi
cette piste et j'ai constaté que tout était vrai. Et j'ai trouvé aussi
que le caoutchouc est collecté du Domaine Privé
dans les forêts de dix à quarante milles audelà de la limite du Domaine de la Couronne.

"Une fois les vignes trouvées, le travail du caoutchouc est une petite partie du travail. J'ai
fait un calcul minutieux de la distance que les gens que j'ai
rencontrés doivent parcourir, et je trouve que la moyenne ne
peut pas être inférieure à 300 milles làbas. allerretour en forêt.
Mais l'allerretour en forêt n'occupe pas vingt à vingtcinq jours
par mois. Ils parcourront les 300 milles en dix ou douze jours.
Le reste du temps est employé à chasser la vigne,
et à les tapotant une fois trouvés. J'ai rencontré un groupe revenant avec leur
caoutchouc qui avait passé six nuits dans la forêt. C'était le
nombre le plus bas. La plupart d'entre eux doivent passer dix,
certains jusqu'à quinze, nuits dans la forêt. Deux jours après
J'ai quitté le Domaine en revenant, j'ai vu des hommes revenir
les mains vides, ils chassaient depuis plus de huit jours et
n'avaient rien trouvé.

Ce que feraient les pauvres malheureux, je ne peux l'imaginer. S'ils ne produisaient
pas la quantité habituelle de caoutchouc au jour fixé, ils seraient mis en «bloc» (emprisonnés).

"Les ouvriers du chef de poste de Mbongo ont décrit une
concoction qu'on administre parfois aux Capitas quand leur
histoire de caoutchouc est courte. L'homme blanc hache des
feuilles de tabac vert et les fait tremper dans l'eau. Des
piments rouges sont

ajoutés, et une dose de le liquide est administré aux Capitas défaillants. Ce fonctionnaire rusé parvient à obtenir treize "taxes" mensuelles dans l'année. Dans un village, j'ai acheté une connivence par laquelle les indigènes calculent quand la taxe est due. Des
morceaux de bois sont enfilés sur un morceau de bois. canne.
Une pièce est déplacée chaque jour. En les comptant, je trouvai qu'il n'y en avait que vingthuit. J'ai demandé pourquoi, et on m'a dit qu'à l'origine il y avait trente pièces,
mais l'homme blanc avait si souvent envoyé le vingthuitième jour pour dire que le temps était écoulé, qu'enfin ils en ont enlevé deux.

"Les actes d'atrocités individuels ici ont pour la plupart cessé. Les agents de l'État
semblent être arrivés à la conclusion que c'est un gaspillage de cartouches que d'abattre ces personnes. Mais l'ensemble du système est une vaste atrocité impliquant les personnes dans un état d'une misère inimaginable. Un homme m'a dit : "Les esclaves sont heureux
par rapport à nous. Les esclaves sont protégés par leurs maîtres, ils sont nourris et vêtus.
Quant à nous, les Capitas font de nous ce qu'ils veulent. Nos femmes doivent planter les jardins de manioc et les poissons du ruisseau pour nous nourrir pendant que nous passons nos journées à travailler pour BulaMatadi. Non, nous ne sommes même pas

des esclaves. Et il a raison, ce n'est pas de l'esclavage comme l'était généralement l'esclavage.

compris; ce n'est même pas l'idée que l'Africain non civilisé se fait de l'esclavage. Il n'y a jamais eu d'esclavage plus absolu dans son despotisme ni plus diabolique dans sa tyrannie."

On verra qu'en ce qui concerne le peuple, le problème est en grande partie résolu, l'amertume de la mort est passée. Aucune intervention européenne ne peut les sauver. Dans de nombreux endroits, ils ont été complètement détruits. Mais ils étaient les pupilles de l'Europe, et sûrement l'Europe, si elle n'est pas totalement perdue de honte, aura quelque chose à dire sur leur sort !

X

Quelques témoignages catholiques sur le Congo

Il faut admettre que l'Église catholique romaine, en tant que corps organisé, n'a pas élevé la voix comme elle le devrait dans l'affaire du Congo. Jamais il n'y a eu un tel terrain pour un Las Casas. C'était la fierté la plus fière de cette Église qu'aux jours sombres de l'histoire de l'humanité, elle était la seule puissance qui se tenait avec ses terreurs spirituelles entre l'oppresseur et l'opprimé.
Cette noble tradition a été tristement oubliée au Congo, où les missions ont elles mêmes, à ce que je comprends, fait un excellent travail, mais où la puissance de l'Église n'a jamais été invoquée contre les constantes barbaries de l'État. En guise d'atténuation, on peut dire que les principaux établissements catholiques sont en
aval et loin des zones de caoutchouc. Il est important, cependant, de rassembler sous

une rubrique distincte les témoignages qui existent, car une tentative indigne a été faite pour représenter la question comme une lutte entre des croyances rivales, alors qu'il s'agit en réalité d'une lutte entre l'humanité et la civilisation d'un côté et la cruelle cupidité de l'autre.

L'organisation de l'Église catholique est plus disciplinée et admet moins d'individualisme que celle des corps religieux qui ont fourni les vaillants champions du droit au Congo.
Les simples prêtres étaient sans doute aussi horrifiés que d'autres dans la limite

de leurs connaissances, mais les moyens d'expression leur étaient refusés. M. Colfs, luimême catholique, disait à la Chambre belge : « Nos missionnaires ont moins de liberté que les étrangers.

missionnaires. On attend d'eux qu'ils gardent le silence... Il y a un bâillon. Ce bâillon est placé dans la bouche des missionnaires belges."

Signor Santini, député catholique et royaliste de Rome, a été l'un des chefs de file du mouvement anticongolais et a fait un excellent travail en Italie. A partir de ses propres sources d'information, il confirme et amplifie tout ce qu'ont affirmé les Anglais et les Américains. Prenant la parole au Parlement italien le 4 février 1907, le signor
Santini déclara :

"Je suis fier d'avoir été le premier à porter la question du Congo devant cette Chambre. Si à l'heure actuelle nous épargne la honte de revoir des officiers de notre armée, valeureux et parfaitement inoxydables, servir sous et aux ordres de association de chandails, d'esclavagistes et de barbares, il m'est légitime de déclarer que j'ai, ne serait ce que modestement, du moins efficacement, coopéré à ce résultat.

Il n'y a pas de conflit de croyances dans une telle déclaration.

Les journaux catholiques se sont parfois prononcés courageusement sur le sujet.

Le Patriote, de Bruxelles (royaliste et catholique), dans son numéro du 28 Février 1907, a un éditorial indigné :

"La rébellion dans le territoire de l'ABIR s'étend. Le gouvernement luimême force

le caoutchouc, et le livre sur le quai d'Anvers aux courtiers de l'ABIR... Rien n'est changé sur le Congo. Les mêmes mesures abominables sont adoptées ; les mêmes outrages prennent place. Le gouvernement adopte les mêmes mesures que dans la Mongalla,
inondant le territoire de l'ABIR de soldats pour écraser complètement les gens, qui, selon lui, travailleront alors, et la production de caoutchouc sera augmentée. La mémoire de ces les actes resteront gravés dans la mémoire des hommes, et dans la mémoire de la vengeance divine.
Tôt ou tard, les bourreaux devront rendre compte à Dieu et à l'histoire."

Il y a un ordre de l'Église catholique qui a toujours eu un record des plus nobles dans son traitement des races indigènes. Ce sont les Jésuites. Quiconque a lu "l'Histoire du Paraguay" ou étudié les annales du

Les missions auprès des PeauxRouges du XVIIIe siècle peuvent faire oublier l'image de dévouement désintéressé qu'elles présentent. Le Père Vermeersch, digne successeur de tels prédécesseurs, a publié un livre,
"La Question Congolaise", dans lequel il ne trouve rien d'incompatible entre sa position de catholique et sa dénonciation des abus du Congo.

En tous points la position du Père Vermeersch et des réformateurs anglais paraît identique.

Sur la possession légitime de la terre par les indigènes, il écrit en des termes qui pourraient être un paragraphe de M. Morel :

« Au Congo, la terre ne peut être supposée vacante. La présomption est en faveur de l'occupation, de la pleine occupation. On entend par là qu'il ne suffit pas de reconnaître aux indigènes des droits fonciers sur les terres qu'ils cultivent effectivement, ou certains droits d'usage coupe de bois, chasse, pêche sur le reste du territoire; mais ces droits d'usage, bien plus importants que chez nous, paraissent impliquer un plein animus domini, et signifier
une appropriation complète, qui s'accomplit parmi nous de manière différente : il n'est pas, en effet, indispensable en droit naturel que j'épuise l'utilité d'un bien ou d'un terrain pour pouvoir le revendiquer comme mien ; d'en faire
un usage positif, mais de ma propre volonté, personnellement, et que j'aurais la volonté

d'interdire à tout étranger d'en faire usage sans mon consentement. titre de propriété existent. supposons d'ailleurs qu'un grand propriétaire belge veuille convertir des portions de sa propriété en terrain de sport, cette terre, néanmoins, reste en sa pleine possession. Chez les indigènes du Congo, sans doute, l'occupation est le plus souvent collective ; mais une telle occupation est aussi digne de respect que n'importe quelle
appropriation individuelle."

Il continue:

« A qui appartient le caoutchouc qui pousse sur les terres occupées par les indigènes du Congo ? Aux indigènes, et à personne d'autre, sans leur consentement.

et une juste indemnisation."

Encore:

"Pour résumer, nous le reconnaissons avec beaucoup de regret, l'appropriation par l'Etat de terrains dits vacants sur le Congo nous confronte à une immense expropriation."

Il lance une attaque audacieuse contre la propre réserve du roi Léopold :

"L'humanité, dont nous plaidons la cause, les droits chrétiens, dont nous nous efforçons d'inculquer les principes, nous obligent à évoquer brièvement une création curieuse et mystérieuse, propre à l'Etat du Congo, le Domaine de la Couronne.

« Quels sont les revenus de cette mystérieuse personnalité civile ? Des estimations, plus ou moins conjecturales, élaborées par M. Cattier paraissent établir les profits de la seule exploitation du caoutchouc, à huit à neuf millions de francs par an. M. le Le comte de Smet de Naeyer ramène ce chiffre à quatre ou cinq millions. A défaut de données positives on ne peut que faire des conjectures. Mais on regrette plus encore qu'un voile impénétrable cache à la vue tout ce qui se passe sur le territoire de ce Domaine. huit ou dix fois la taille de la Belgique, et dans toute cette vaste étendue de territoire il n'y a ni missionnaire ni magistrat."

Le père Vermeersch procède ensuite au traitement des bilans du Congo. Ses critiques sont des plus destructrices. Il montre longuement, et avec une fine maîtrise de son sujet, qu'il n'y a vraiment aucun lien entre le soidisant devis et le budget réel. Au cours du développement de l'État, il y a un excédent de plusieurs millions de livres dont on n'a jamais tenu compte. En cela le Père Vermeersch est d'accord avec les calculs tout aussi élaborés du professeur Cattier, de Bruxelles.

Il résume ainsi le cas économique :

« X, commissaire de district, commet chaque jour des dizaines d'infractions contre la liberté individuelle. Que faire ? Ces violations de la loi

sont nécessitées par une grande entreprise qui doit avoir des ouvriers. Dans de tels cas, l'intervention du magistrat serait une imprudence ruineuse, propre à semer le trouble dans la région."

« Mais la loi ?

"Oh, la loi au Congo n'est pas applicable !"

"Mais si vous offriez une rémunération décente, n'obtiendriezvous pas du travail gratuit ?"

"C'est justement ce que l'Etat ne veut pas entendre. Il soutient que l'entreprise doit être menée pour rien !"

Et se débarrasse une fois de plus de la fiction "quarante heures par mois":

« Il est impossible à l'État d'obtenir la quantité de caoutchouc qu'il vend annuellement, par un travail limité à quarante heures par mois, surtout si l'on songe qu'un certain nombre de ces heures sont absorbées dans d'autres corvées.

De deux choses une donc. Soit le surplus est fourni gratuitement ; et si oui, comment la coercition peutelle être logiquement argumentée ? Soit ce travail supplémentaire est forcé ; et si tel est le cas, la loi des quarante heures s'avère être simplement une fraude."

Il montre les causes profondes du mal :

« Tant qu'une volonté inflexible fixe à l'avance la quantité de caoutchouc à obtenir ; tant que des instructions sont données sous cette forme : « Augmentez de cinq tonnes votre production de caoutchouc par mois » (exemple donné par les Pères Cus et Van Hencxthoven dans leur rapport), nous ne pouvons attendre avec confiance une amélioration sérieuse, qui est le désir de tous...

« Le Gouverneur général révoque et nomme les magistrats à son gré, suspend l'exécution des peines ; renvoie même, s'il le faut, les gentilshommes de toge en Europe. Qui ne se rend compte du grave inconvénient de cette dépendance ? Ce n'est pas tout. Aucune poursuite ne peut être intentée contre un Européen sans l'autorisation du Gouverneur général."

Et, enfin, ses raisons d'écrire son livre :

"La contemplation d'une misère incommensurable nous a poussés à publier ce livre. La gravité du mal, ses causes profondes, nous avaient longtemps échappé. Quand nous les connaissions, nous ne pouvions retenir en nous la compassion dont nous étions imbus, et nous résolumes de le dire aux citoyens d'un pays généreux, faisant appel à leur religion, à leur patriotisme, à leur cœur."

Assurément, après de telles preuves d'une telle source, il doit y avoir des scrupules parmi ces membres supérieurs de la hiérarchie catholique, y compris les cardinaux et les évêques, qui ont fait ce qu'ils pouvaient pour paralyser les efforts des réformateurs. Mal informés par leur propre imprudence dans la recherche de la vérité, ils se sont présentés devant le monde entier comme les défenseurs de ce qui sera décrit par l'historien comme le plus grand crime de l'histoire.

XI

Les preuves à jour

Je vais maintenant joindre quelques extraits des rapports de plusieurs viceconsuls et consuls britanniques envoyés au cours des dernières années. Cellesci portent moins sur les outrages, qui ont certes beaucoup diminué, mais surtout sur l'état général du peuple, qui est celui d'une pauvreté et d'une misère déplorables un esclavage sans ce souci que le propriétaire

devait exercer de la santé et de la force de L'esclave. Je donnerai sans commentaire quelques extraits des rapports du viceconsul Michell, qui datent de juillet 1906 :

"La plupart des ponts primitifs sur les nombreux ruisseaux et marais avaient pourri, et nous avions quelques difficultés à traverser sur des arbres tombés ou quelques bâtons minces. Ce fut le cas jusqu'à Banalya, et je peux déclarer ici que cette condition des routes, même des plus fréquentées, est universelle dans cette province. C'est que les autorités locales n'ont ni hommes, ni moyens, ni temps
à leur disposition pour faire des routes décentes. La parcimonie de l'État à cet égard est d'autant plus remarquable dans

"Domaine privé", d'où proviennent de grandes quantités et où presque rien n'est dépensé.

"Tant que la politique du gouvernement de l'État est d'extraire tout ce qu'il peut du pays, en n'utilisant que des matériaux locaux et en dépensant le moins possible pour le développement et les améliorations, aucune augmentation du bienêtre général ne peut être attendue.

"... A tous les postes de la rive nord (droite), entre Yambuya et Basoko, j'ai trouvé les agents européens absents à l'intérieur, et à Basoko même il ne restait plus que le médecin en charge, tout le reste du personnel être parti « en expédition », c'estàdire en expédition punitive.

"Je suis resté à Basoko pendant cinq jours, en partie à la demande du Dr Grossule, et en partie dans le but d'apprendre quelque chose des opérations qui se déroulaient dans l'intérieur. Trois pirogues de prisonniers sont arrivées, toutes lourdement chargées de chaînes. Mais tout ce que j'ai On pouvait apprendre qu'ils avaient été envoyés par le lieutenant baron von Otter, qui avait été envoyé sur le promontoire situé entre l'embouchure de l'Aruwimi et le Congo pour faire appliquer les ordonnances du travail.

"Dans tous les villages Basenji que j'ai traversés au cours de mes deux voyages, les indigènes affirment qu'il leur faut trois semaines par mois pour trouver et faire leur conte de caoutchouc, en plus

de le porter une fois tous les trois mois à la poste de l'État, de quatre à six jours de distance.

"Ce pays est taxé au maximum, pas un sou du produit n'est dépensé pour les routes. Cet état de la route la plus importante de la province n'est rien de moins que honteux, et pourtant c'est la route dont les autorités sont vraiment fier.

"Ainsi, à l'exception d'un paiement insignifiant pour certaines choses, le gouvernement poursuit l'œuvre du pays sans frais audelà des salaires et des rations européennes des agents blancs, et ceuxci sont excessivement peu nombreux. Il est vrai qu'il y a sont la Force Publique et quelques travailleurs qui sont recrutés par conscription, et reçoivent solde et rations, mais c'est au taux le plus bas possible...

"En venant au Basenji, les détails suivants d'un village dans la forêt montreront leurs responsabilités. Ce village a quatorze hommes adultes; son voisin, qui travaille avec lui, les chefs étant frères, en a neuf. Chaque homme doit prendre à la L'État poste un grand panier contenant environ 25 livres de caoutchouc, une fois par mois et demi. Pour obtenir ce caoutchouc, bien qu'ils ne le trouvent qu'à une journée de voyage, il leur faut trente jours. Il leur faut ensuite cinq jours pour le transporter. à la poste de l'Etat, et trois jours pour le retour. Ainsi, ils passent trentehuit jours sur quarantecinq au service obligatoire de l'Etat. Pour le panier de caoutchouc, ils reçoivent 1 kg de sel, valant nominalement 1 fr. le chef reçoit 1 kg de sel pour le tout. Si le caoutchouc manque en qualité ou en quantité, l'homme est passible d'être fouetté et emprisonné sans procès.
Comme il est censé être l'équivalent des quarante heures de travail mensuel, je
ne vois pas de quel droit l'homme peut être tenu pour responsable de la qualité y, même s'il l'adultère volontairement avec d'autres substances.

"Les gens sont tous découragés et sont unanimement d'avis qu'ils étaient mieux sous les Arabes, dont le règne était intermittent, et qu'ils pouvaient fuir...

"Je dois dire qu'au cours de plus de dixneuf ans d'expérience en Afrique du Nord et centrale, je n'ai jamais vu un lot aussi misérablement pauvre que les Basenji dans cet État...

"Il est parfaitement clair que les inspecteurs, aussi consciencieux, travailleurs et fidèles soientils, ne peuvent remédier aux impositions excessives imposées aux indigènes dans le cadre du système actuel...

"L'octroi de terres et de semences aux indigènes ne leur est absolument d'aucune utilité tant qu'ils n'ont pas le temps de les utiliser...

" Dire que l'État ne peut pas se permettre la dépense est absurde. Le Congo est taxé sans pitié, et je suppose qu'aucun pays n'a moins d'argent dépensé pour cela. Le contribuable ne reçoit littéralement rien en retour de la vie d'esclavage pratique qu'il doit dépenser. dans le soutien du gouvernement.

"Si le commerce et la navigation étaient vraiment libres et surveillés par une police appropriée, le commerce allemand via Ujiji, qui existe déjà dans une certaine mesure,
pourrait être considérablement développé, ainsi que celui avec les colonies britanniques et Zanzibar.

« Les opérations des commerçants hollandais, qui possédaient jusqu'à il y a quelques mois une flotte assez considérable de vapeurs sur le HautCongo et ses affluents, et des Français à Brazzaville, et des Portugais, en profiteraient aussi beaucoup.

« Tout cela a pratiquement disparu du HautCongo.

"Ici (Bopoto), comme ailleurs, les indigènes m'ont paru si lourdement taxés qu'ils étaient déprimés et se considéraient comme pratiquement asservis par les 'BulaMatadi'. L'incessant appel au caoutchouc, à la nourriture et au travail ne leur laisse ni répit ni tranquillité
d'esprit."

Voici des extraits du rapport du viceconsul Armstrong, daté Octobre 1906 :

"À la suite de mon voyage à travers cette partie du pays, je suis forcé de conclure que la condition des personnes dans le territoire de l'ABIR est déplorable, et bien que ceux qui vivent à proximité des stations de mission sont, comparativement

parlant, en sécurité maltraités par les agents du caoutchouc et leurs sentinelles armées, ceux des autres régions sont soumis aux abus les plus graves.

"Il n'y a pas de maind'œuvre gratuite, les indigènes étant contraints de travailler à

un salaire totalement insuffisant. En visitant les différentes villes productrices de caoutchouc, on s'attendrait à voir quelques signes de produits européens qui avaient été donnés en échange des millions de livres ' valeur de caoutchouc qui en a été extrait, mais les résidents autochtones ne possèdent en fait rien du tout.

"Leurs conditions de vie sont déplorables, et la saleté et la misère de leurs villages ne sont que trop apparentes. Les gens vivent dans l'incertitude quant à l'arrivée des policiers et des soldats, qui les chassent invariablement de leurs demeures et détruisent leurs huttes. , et pour cette raison il est impossible pour

d'améliorer leurs conditions de vie par la construction de logements convenables.

"Aucun changement dans le système existant ne peut être envisagé jusqu'à ce qu'une méthode d'imposition plus raisonnable soit adoptée. Le système actuel permet aux agents du caoutchouc d'extraire la plus grande quantité possible de caoutchouc de
l'indigène au salaire le plus bas possible, et permet l'emploi de des sentinelles armées pour faire respecter ce système déplorable."

Dans ces dépêches, le viceconsul Armstrong témoigne d'un complot contre le vigoureux
M. Stannard de la part de l'infâme compagnie ABIR.
Leur idée était sans doute d'affaiblir sa santé et d'envenimer son existence par
des procès successifs. En mai 1906, les indigènes d'un village appelé Lokongi se sont soulevés contre les sentinelles meurtrières et ont brûlé leurs maisons. Une charge
a été immédiatement faite contre M. Stannard de les avoir incités à cette action
très naturelle et louable. Les indigènes avaient été subornés ou terrifiés à témoigner contre lui, et cela aurait pu mal tourner avec lui s'il n'y avait pas eu l'action rapide du consul.
Il partit pour le village, accompagné de M. Stannard et du directeur de l'ABIR. Les indigènes ont été rassemblés et invités à dire la vérité. Ils ont dit, sans hésitation, que

M. Stannard n'avait rien à voir avec l'affaire, mais que les représentants de la compagnie avaient menacé de les torturer à moins qu'ils ne disent qu'il l'avait fait. Le directeur de l'ABIR se taisait devant ces révélations et n'avait aucune explication à donner. Le consul Armstrong fit alors remarquer au procureur public en termes clairs, que ses supérieurs officiels pourraient bien imiter, que l'affaire était allée assez loin, que la patience anglaise était presque épuisée et qu'il ne fallait plus appâter M. Stannard.
L'affaire a été abandonnée.

Je passerai directement aux rapports les plus récents reçus du Congo, pour montrer qu'il n'y a aucune différence dans l'état général, pour autant qu'il est rapporté par les hommes impartiaux sur place, sauf que les tueries et les mutilations ont diminué. La grande oppression et la misère du peuple semblent croître plutôt que de diminuer. Les extraits suivants sont tirés du rapport du Consul Thesiger sur ses expériences dans le district de la Kasai Company.
Cette société, cela vaut peutêtre la peine de le remarquer, a payé l'énorme dividende

de sept cents pour cent. Le premier paragraphe peut être recommandé à la considération de ces voyageurs britanniques ou américains qui, fort d'une visite éclair, s'aventurent à contredire l'expérience de ces hommes blancs qui passent leur vie dans le pays :

"Bien qu'il ait été prouvé d'après les témoignages des fonctionnaires de
l'État que les cas individuels d'abus ne soient pas rares même à ces postes, le voyageur de hasard n'en verra certainement rien, et quand il jugera de l'état du pays par ce qu'il voit réellement à ces stations, ses opinions peuvent
être parfaitement honnêtes, mais elles ne valent absolument rien. C'est comme si une personne bien intentionnée, qui avait entendu dire qu'une certaine maison à la mode faisait fortune à force de travail, se hasardait à nier les faits. parce qu'une visite superficielle à l'établissement du West End a montré que les vendeurs derrière le comptoir étaient bien habillés et bien nourris, ignorant complètement la misère purulente des repaires de chandails dans lesquels chaque article vendu sur ce comptoir était confectionné."

Après avoir montré que la Compagnie du Kasaï, dans sa hâte à l'enrichissement et, peutêtre, dans sa prévoyance, comme sachant que son occupation pourrait prendre fin, coupe les vignes à caoutchouc au lieu de les entailler (illégal certes, mais quoi estce important où belge

des concessionnaires sont en cause), il poursuit en montrant la pression sur le peuple :

"Le travail est obligatoire, il est aussi incessant. Il faut chercher les vignes dans la forêt, les tailler et les démêler des branches hautes, les couper en longueurs et les ramener à la maison. Cette opération doit être continuellement répétée, car aucun homme ne peut transporter une plus grande quantité de lianes lourdes qu'il ne peut l'occuper pendant deux ou trois jours.Les accidents sont fréquents, surtout chez les Bakuba, qui sont des hommes de grande taille, chasseurs et agriculteurs par nature, et peu habitués à grimper aux arbres. . Aussi grands que soient encore les villages Bakuba, la population diminue. Ici, il n'y a pas de maladie du sommeil pour expliquer la diminution, il n'y a pas eu d'épidémies ces dernières années ; l'exposition, le surmenage et le manque de nourriture adéquate en sont seuls responsables. Le district de Bakuba était autrefois l'une des régions vivrières les plus riches du pays, le maïs et le mil étant les

cultures de base, ainsi que le manioc et d'autres plantes. C'était tellement le cas que la mission de Luebo envoyait làbas pour acheter du maïs. Sous le régime actuel, les villageois ne sont pas autorisés à perdre du temps dans la culture, la chasse ou la pêche, temps qui devrait être consacré à la fabrication du caoutchouc.

« Dans quelques villages, ils cultivaient à la dérobée de petites parcelles dans la forêt, où ils étaient censés couper les vignes à caoutchouc ; mais partout ailleurs, c'était la même histoire : les Capitas ne leur laissaient pas le temps de défricher de nouvelles terres pour la culture. , ou de leur permettre de chasser ou de pêcher ; s'ils essayaient de le faire, leurs filets et leurs outils étaient détruits. La majorité des Capitas, interrogés, ont reconnu très franchement qu'ils avaient des ordres à cet effet. Ces villages vivent des produits des anciens champs de manioc et achètent de la nourriture aux Bakette. Dans ces circonstances, il n'est pas surprenant que la population diminue. Comme l'a exprimé une femme : "Les hommes sortent affamés dans la forêt, quand ils reviennent ils tombent malades et meurt.' Le village
d'Ibunge, où se tenait autrefois le plus grand marché du district chaque semaine, se compose désormais d'un ensemble de taudis, dont huit sont habitables et le marché est pratiquement mort."

Ainsi, les Capitas sont toujours à leur ancien travail. L'idée congolaise de les réformer a toujours été de changer leur nom donc en appelant un cambrioleur un policier, une grande réforme est effectuée.

Lisez cependant le passage suivant, qui montre que si la Capita est la même ; il en va de même pour l'agent. La race blanche est certainement supérieure, car lorsque le cœur de la sentinelle sauvage a cédé, l'homme blanc a pu le renvoyer à sa tâche inhumaine :

"Une fois sorti de la zone entourant Ibanj, où les villages ne sont pas taxés sur le caoutchouc, j'ai trouvé les Capitas, à de très rares exceptions près, tous armés de pistolets à casquette. Je les ai rencontrés fréquemment escortant les caravanes de caoutchouc jusqu'au poste de la compagnie. , ou aller de village en village ramasser
le caoutchouc dans les centres dont ils avaient la charge et distribuer les marchandises de commerce pour le mois à venir. J'ai remarqué qu'ils portaient invariablement leurs
fusils, et, en fait, j'ai rarement vu un Capita s'agiter hors de chez lui. chez lui sans son arme. Ce sont ces hommes qui sont nommés par les agents de la Kasai Company pour

appliquer la taxe sur le caoutchouc. Choisis toujours d'une race différente, ils n'ont aucune sympathie pour les indigènes placés sous eux, et ayant l'autorité de l'agent derrière eux, ils peuvent faire ce qu'ils veulent, tant qu'ils s'assurent que le caoutchouc soit apporté au bon moment et en quantité suffisante. quantités. Dans les villages, ils sont les maîtres absolus et les villageois doivent leur fournir gratuitement une maison, de la nourriture, du vin de palme et
une femme. Ils exercent librement le droit de battre ou d'emprisonner les villageois pour des délits imaginaires ou pour négliger leur travail de quelque manière que ce soit, et vont même jusqu'à imposer des amendes en cauris pour leur propre compte, et confisquer pour leur propre usage les cauris payés par la famille du demandeur ou du prévenu en cas de procès par poison,
qui, malgré les déclarations contraires récemment faites à la Chambre belge, sont fréquentes dans ce pays. L'indigène ne peut en aucun cas se plaindre ou obtenir satisfaction, car le Capita agit au nom de la compagnie, et l'agent de la compagnie le menace toujours au nom de « BulaMatadi ». Si les autorités souhaitent agir en la matière, elles pourraient utilement enquêter sur les agissements des Capitas à Bungueh, Bolong, et sur ceux du Zappo Zap Capita, qui semble exercer le contrôle principal sur les villages proches d'Ibunge, bien qu'il n'habite pas dans cette dernière ville. Cellesci me paraissent parmi les pires où la plupart sont mauvaises. Les Capitas, cependant, ne sont guère à blâmer, car, s'ils n'extorquent pas assez de caoutchouc, ils sont susceptibles à leur tour de souffrir aux mains de l'agent. Témoin un cas à Sangela, lorsqu'il a été signalé que le Capita avait été chicoté il y a quelque temps dans le
village même par l'agent pour ne pas avoir apporté suffisamment de caoutchouc. D'innombrables cas pourraient être cités, mais ceuxci suffiront probablement à

montrer les méthodes poursuivies sous les auspices de la Compagnie du Kasaï. Pourtant, dans une lettre datée du 8 mars 1908, nous trouvons le Dr Dreypondt écrivant avec reproche :

"'Vous savez que nous n'avons pas de sentinelles armées, mais seulement des commerçants qui traversent les villages avec des marchandises de toutes sortes et sans armes pour acheter du caoutchouc. Nous n'utilisons qu'un seul principe commercial : l'offre et la demande.'"

Les lois sur tous les points sont complètement ignorées, "et beaucoup d'agents non seulement punissent les indigènes de ces manières euxmêmes, mais accordent à leurs Capitas les
mêmes privilèges. C'est seulement par ces moyens que les indigènes peuvent être maintenus dans leur travail incessant. "

Le suicide n'est pas naturel chez les Africains, comme chez certaines races orientales. Mais il est venu avec les autres bénédictions du règne du roi Léopold.

"A Ibanj, par exemple, à une journée de marche d'un poste de l'Etat, deux Bakette du village de BakaTomba ont été il n'y a pas longtemps emprisonnés pour manque de caoutchouc, et chaque jour emmenés sous la garde d'un indigène armé pour travailler dans des champs avec des cordes autour du cou. L'un d'eux, las de la captivité, prétendit un jour avoir vu quelque animal dans un arbre et obtint la permission du garde d'essayer de l'attraper. Il grimpa sur l'arbre, attacha la corde qui était autour son cou à une branche et se pendit. Il fut abattu, et, après un temps considérable, fut ressuscité, grâce à l'expérience médicale d'un des missionnaires. J'ai pu interroger l'homme moimême dans son village, et l'histoire a également été confirmé par le Capita."

Le drapeau américain ne présente aucun refuge pour les persécutés.

"A peu près au même moment, ce même homme eut l'effronterie d'emmener sept indigènes armés à la station de la mission américaine, pendant l'absence des missionnaires, et d'exiger de l'indigène qui lui restait en charge qu'il lui remette un indigène, qui n'était pas à son service, qui s'était enfui à la suite d'une dispute et qui, selon lui, se cachait à la

mission. attendre le retour des missionnaires. Une altercation a suivi, et l'agent l'a frappé deux fois au visage. L'homme étant un sujet britannique, je lui ai dit que s'il choisissait de poursuivre, je le soutiendrais, sinon j'insisterais pour que l'agent paye lui une indemnité en drap.

Comme un procès l'aurait obligé à se rendre à Lusambo, un voyage de quinze jours, avec toutes les chances d'y être retenu quatre à six mois avec tous les témoins en attendant l'audition de sa cause, il choisit cette dernière méthode. Le tissu a été payé."

Il continue:

"Ces cas peuvent tous être justifiés et sont typiques d'une certaine classe d'agents qui est malheureusement, bien que peu générale, beaucoup trop fréquente.
De nombreuses plaintes m'ont également été adressées dans différents villages contre un

agent, non seulement qu'il battait et emprisonnait les indigènes pour manque
de caoutchouc, mais aussi qu'il les obligeait à lui fournir de l'alcool distillé à partir de vin de palme, et avait l'habitude d'emmener toutes les femmes du village qui lui plaisaient à l'hebdomadaire marché tenu sur ou près de son propre poste. La
Compagnie, je crois, a promis à la mission américaine en mai dernier que cet homme serait enlevé, mais quand je suis passé, il était toujours là. Placés au pouvoir d'hommes comme ceuxci, les indigènes n'osent pas se plaindre aux autorités et sont totalement impuissants."

En principe, la Compagnie ne fait aucune expédition punitive. En effet, ils ont engagé Lukenga, un chef guerrier du quartier, pour le faire à leur place. Nominalement, les Capitas ne sont pas fournis avec des fusils. En fait, ils portent tous des armes à feu, qui sont déclarées être leur propriété personnelle. A chaque coin de rue, on rencontre l'hypocrisie et l'évasion de la loi.

Parlant des Bakuba, le Consul dit :

"Bien qu'ils ne manquent ni de courage ni de force physiques, ils sont plutôt une race agricole que guerrière, et leurs villages étaient autrefois réputés pour leurs maisons bien construites et artistiquement décorées et leurs champs bien cultivés.

"C'est cependant leur malheur de vivre dans un pays forestier riche en vignes à caoutchouc, et ils sont par conséquent tombés sous la malédiction de

la société concessionnaire sous la forme du Kasai Trust. En conséquence, leurs industries indigènes se meurent, leur les maisons et les champs sont négligés, et la population non seulement diminue, mais descend également au niveau mort des races les moins avancées et les moins capables.

"Il ne fait aucun doute que les Bakuba sont aujourd'hui la race la plus opprimée du Kasaï. Harcelés par leur propre roi dans l'intérêt de la Rubber Company, chassés par les agents et leurs Capitas, désarmés et privés même des droits les plus ordinaires , ils vont, si rien n'est fait pour les aider, sombrer au niveau de la vicieuse et dégradée Bakette.

"On se demande en vain quels avantages ces gens ont tirés de la civilisation vantée de l'État libre. On cherche en vain toute tentative de

leur profiter ou pour les récompenser de quelque manière que ce soit de l'énorme richesse qu'ils contribuent à verser dans le Trésor de l'État. Leurs industries indigènes sont détruites, leur liberté leur a été enlevée et leur nombre diminue.

"Les seuls efforts faits pour les civiliser ont été faits par les missionnaires, qui sont gênés à chaque tournant."

Le consul Thesiger termine par la remarque que, comme la Compagnie s'est comportée illégalement à chaque instant, elle a perdu toute créance de considération et qu'il n'y a aucun espoir pour le pays tant qu'il existe. Des mots droits mais avec combien plus de force s'appliquentils à cet État du Congo dont ces entreprises particulières ne sont que le résultat. Tant qu'il n'est pas rayé de la carte, il n'y a aucun espoir pour le pays. Vous ne pouvez pas éviter les produits de rang alors que la putridité demeure.

Le document suivant portant sur la question est du révérend HM Whiteside, du célèbre quartier ABIR. Je le donne en entier, afin que le lecteur puisse juger par luimême à quel point la règle belge directe a modifié la situation :

"Je voudrais porter à votre connaissance quelques faits concernant l'état de ce quartier (ABIR)

"Après ce long voyage effectué récemment dans le quartier, et particulièrement dans le quartier Bompona, j'ai retrouvé les gens qui travaillaient le caoutchouc dans toutes les villes visitées à l'exception de celles taxées en vivres.

"Il est difficile de savoir quelle 'taxe', caoutchouc ou provisions, est la plus dure. Les travailleurs du caoutchouc nous ont implorés de les libérer du caoutchouc, et dans un village, lors de notre départ, ils nous ont suivis sur une distance considérable, et il était difficile de s'en sortir. La quantité de caoutchouc collectée est faible par rapport à ce qui était autrefois demandé, mais je suis convaincu que cela prend un tiers du temps des gens pour le collecter. Beaucoup de gens des villages derrière Bompona étaient partis chercher du caoutchouc Nous avons rencontré de nombreux Ionji dans la forêt, soit réellement engagés dans leur travail, soit

à la recherche d'un quartier où les vignes auraient pu échapper à d'autres collectionneurs. Nous avons également rencontré d'autres villageois dans la brousse en quête de caoutchouc. Presque tout le village migre vers la forêt les hommes, beaucoup de femmes et d'enfants quand le caoutchouc est nécessaire.

"A la lumière de ces faits, combien sont sans valeur les affirmations selon lesquelles la "taxe" sur le caoutchouc a été arrêtée sur le territoire de l'ABIR.

"En ce qui concerne la taxe de provision, il était difficile d'avoir des données, mais il est facile de voir la condition opprimée des gens quand on entre en contact avec eux. Entre la
taxe de provision, le portage et les pagayeurs, je crois que les habitants de Bompona ont très peu de temps pour eux.
Il y a une chose qu'on ne peut s'empêcher de voir, c'est l'aspect mesquin et misérable des gens qui résident autour du poste d'État de Bompona. Les maisons ou cases sont à
l'image de leurs propriétaires. Une très petite balle de tissu pourrait remplacer tout ce que je voyais usé. Dans tout le district, je n'ai jamais vu une seule baguette de cuivre ni aucun animal domestique, à l'exception de quelques misérables poulets. L'extrême pauvreté de la population est des plus remarquables. Il n'y a aucun doute sur leur désir de posséder des biens européens, mais ils n'ont rien pour acheter que du caoutchouc et de l'ivoire, qui sont réclamés par l'État.

"On peut penser que je peins leur condition dans des couleurs trop sombres, mais je pense qu'il faut des mots forts pour donner une idée juste du désespoir absolu et de

l'apparence abjecte des habitants de Bompona, des habitants des villages derrière l'État. poste à quelque vingtcinq milles et, dans une moindre mesure, des caoutchoutiers en face de Bompona.

"HM Whiteside.

"Ikau, "15 juin 1909."

Enfin, il y a le rapport suivant de l'autre bout du pays. Il est daté du 1er juin 1909. Le nom de l'expéditeur, bien que non publié, a été envoyé au ministère des Affaires étrangères. Il est citoyen américain :

"Je suis désolé de dire qu'il y a besoin d'agitation pour la réforme du territoire belge du Kwango le long de cette frontière. Le vol et le meurtre sont toujours en cours.

menée sous la férule du fonctionnaire belge de Popocabacca. Le mois dernier, il est venu avec une force armée dans le district de Mpangala Nlele, à deux jours à l'ouest d'ici, pour décorer de la médaille du Congo un nouveau chef à la place de notre vieil ami Nlekani. Nlekani a laissé un certain nombre de fils, mais aucun d'eux n'était disposé à assumer la responsabilité de la chefferie de la médaille.
Ils placèrent donc leurs villages sous l'autorité d'un chef puissant habitant au nord
d'eux.

"Le fonctionnaire du gouvernement du Congo insistait depuis un an pour qu'un fils cadet du vieux chef consente à être le chef de la médaille. Ce jeune homme, nommé Kingeleza, était un brave et brillant garçon, mais pensant que, plus jeune fils, il n'aurait pas l'autorité nécessaire sur le peuple et aurait des ennuis avec le gouvernement s'il ne pouvait pas satisfaire à ses exigences, il a refusé. Le fonctionnaire belge était cependant si insistant que Kingeleza avait finalement accepté afin d'éviter un affrontement avec le Gouvernement.

"En route pour faire 'l'investiture', le fonctionnaire belge a pillé des villages et
tué deux hommes. Les gens de Kingeleza, qui s'étaient rassemblés pour assister à l'investiture, apprenant le traitement infligé aux autres villages, ont pris peur et se sont enfuis. leurs propres villages, que les Belges, en arrivant, trouvèrent déserts. Sur quoi les soldats se mirent à dénicher les fugitifs hors des bois, où ils se cachaient. Vingt furent saisis, parmi lesquels se trouvait une des sœurs de Kingeleza, une jeune et jolie fille.

Quatre des villageois furent ensuite relâchés et le reste partit avec d'autres butins à Popocabacca.L'évangéliste attaché à la mission américaine, absent dans le BasCongo, eut sa maison cambriolée et une tente et du matériel scolaire emportés.

"Quant à Kingeleza, certains des soldats belges l'ont rencontré sur le chemin et lui ont tiré dessus. Ils ne savaient pas qu'il était Kingeleza, et Kingeleza est toujours recherché par le responsable belge.

"Ce même "chef des brigands", comme je préfère l'appeler, vient de participer à un autre raid, pour lequel il est même entré sur le territoire portugais quelques heures après l'endroit où j'écris, détruisant sans raison tout ce qu'il ne pouvait emporter.

désactivé. Les gens s'étaient heureusement tous échappés avant son arrivée. Les Portugais rapportent cet outrage au gouverneur général de Loanda."(1)

1. Depuis la publication de la première édition anglaise de ce livre, le Dr. Dorpinghaus, de Barmen, est revenu en Europe du Congo avec des preuves complètes et détaillées, qui montrent que l'état des choses, partout où il a eu l'occasion de l'observer, était aussi anarchique et aussi violent que jamais. La vitrine est prête à être inspectée par le prince ou le touriste de passage, mais seuls ceux qui sont dans le commerce peuvent dire ce qui se passe dans la boutique. DCA

XII

La situation politique

Je n'ai pas abordé dans cette déclaration le volet financier de l'Etat du Congo. Un énorme scandale est là si énorme que les limites de celuici n'ont pas encore été définies. Je n'entrerai pas dans ce bourbier. Si les Belges veulent être trompés en la matière, et voir leur réputation compromise tant dans la finance que dans la morale, ce sont eux qui finiront par souffrir. On peut se contenter d'indiquer les points principaux, que pendant la vie indépendante de l'État congolais tous les comptes ont été tenus secrets, qu'aucun budget de l'année écoulée mais seulement des estimations de l'année à venir n'ont été publiés, que l'État a fait des gains

énormes, malgré cela, il a emprunté de l'argent, et que les grosses sommes qui en résultent ont été investies dans des spéculations en Chine et ailleurs, que des sommes s'élevant au total à plusieurs millions de livres ont été imputées au roi, et que cet argent a été dépensé en partie dans des bâtiments en Belgique, en partie dans des terrains dans le même pays, en partie dans des bâtiments sur la Côte d'Azur, en partie dans la corruption d'hommes publics et de la presse européenne et américaine (la nôtre n'étant pas entièrement intacte, je le crains), et, enfin, dans les dépenses d'une vie privée
telle qu'elle a fait connaître le nom du roi Léopold dans toute l'Europe. Parmi les compagnies coupables, les plus pauvres semblent payer cinquante pour cent et les plus riches sept cents pour cent. par an. Là je

laissera ce côté peu recommandable de la question. C'est à l'humanité que j'en appelle, et qui s'occupe de choses supérieures.

Avant de terminer ma tâche, je voudrais cependant donner un bref aperçu de l'évolution de la situation politique telle qu'elle a affecté, d'abord, la GrandeBretagne et l'Etat du Congo ; deuxièmement, la GrandeBretagne et la Belgique. Dans chaque
cas, la GrandeBretagne était, en effet, le porteparole du monde civilisé.

Autant qu'on sache, aucune protestation vigoureuse n'a été soulevée par le gouvernement britannique au moment où l'Etat du Congo a fait le pas fatal, cause directe de tout ce qui a suivi, de quitter le chemin honnête, foulé jusqu'alors par tous colonies européennes, et s'emparant de la terre du pays comme la leur. Ce n'est qu'en 1896 que nous trouvons des protestations contre l'abus des sujets britanniques de couleur,
se terminant par une déclaration au Parlement de M. Chamberlain qu'aucun autre recrutement ne serait autorisé. Pour la première fois, nous nous étions montrés en net désaccord avec la politique de l'Etat congolais. En avril 1897, un débat fut soulevé sur les affaires congolaises par Sir Charles Dilke sans aucun résultat définitif.

Nos propres troubles en Afrique du Sud (troubles qui provoquèrent en Belgique une explosion d'indignation contre des outrages britanniques tout à fait imaginaires pendant la guerre) nous laissèrent peu de temps pour remplir nos obligations conventionnelles envers les indigènes du Congo. En 1903, la question revint sur le devant de la

scène et un débat considérable eut lieu à la Chambre des communes, qui se termina par l'adoption d'une résolution à l'unanimité presque complète à l'effet suivant :

"Que le Gouvernement de l'Etat Indépendant du Congo, ayant, dès sa création, garanti aux Puissances que ses sujets indigènes seraient gouvernés avec humanité, et qu'aucun monopole ou privilège commercial ne serait autorisé dans ses dominions ; cette Chambre prie le Gouvernement de Sa Majesté de conférer avec les autres puissances, signataires de l'Acte général de Berlin, en vertu duquel l'État indépendant du Congo existe, afin que des mesures soient adoptées pour atténuer les maux prévalant dans cet État."

En juillet de la même année eut lieu le fameux débat de trois jours à la Chambre belge, qui fut véritablement inauguré par la résolution britannique. Dans ce débat, les deux braves réformés, Vandervelde et Lorand, bien qu'écrasés par le pouvoir électoral de leurs adversaires, remportèrent tous les honneurs de la guerre. M. de Favereau, ministre des Affaires étrangères, expliquait tour à tour qu'il n'y avait aucun lien entre la Belgique et l'Etat du Congo, et que c'était une atteinte au patriotisme belge que d'attaquer ce dernier. La politique de l'Etat du Congo a été soutenue et défendue par le Gouvernement belge d'une manière qui doit l'identifier à jamais avec tous les crimes que j'ai relatés. Aucun membre de l'administration congolaise n'aurait jamais pu exprimer l'esprit intime de l'administration congolaise avec autant de concision que M. le comte de Smet de Naeyer, lorsqu'il disait en parlant des indigènes : « Ils n'ont droit à rien. une pure gratuité." Y atil jamais eu dans le monde une telle déclaration que celle d'un homme d'État responsable ! En 1885, un État est formé pour « l'amélioration morale et matérielle des races indigènes ». En 1903, l'indigène « n'a droit à rien ». Les deux phrases marquent le début et la fin du voyage du roi Léopold.

En 1904, le gouvernement britannique a montré son inquiétude et son dégoût continus face à l'état des affaires au Congo en publiant le rapport vraiment affreux du Consul Casement. Ce document, diffusé officiellement dans le monde entier, devait ouvrir les yeux des nations, s'il en était encore fermées,

sur le véritable objet et le développement de l'entreprise du roi Léopold. On espérait que cette action de la part de la GrandeBretagne serait le premier pas vers l'intervention, et, en effet, Lord Lansdowne a clairement indiqué en tant de mots que notre main était tendue, et que si une autre nation choisissait de la saisir, nous procéderions ensemble à la tâche de la réforme obligatoire.
Ce n'est pas à l'honneur des nations civilisées qu'aucune n'ait été prête à répondre à l'appel. Si, finalement, nous sommes obligés de nous déplacer seuls, ils ne peuvent pas dire que nous n'avons pas demandé et souhaité leur coopération.

À partir de cette date, les remontrances furent fréquentes de la part du gouvernement britannique, bien qu'elles ne représentaient pas suffisamment la colère et l'impatience des sujets britanniques qui étaient conscients de la véritable situation. Le gouvernement britannique s'est abstenu d'aller à l'extrême
parce qu'il était entendu qu'il y aurait bientôt une annexion belge, et on espérait que cette

marquerait le début de meilleures choses sans la nécessité de notre intervention.
Les retards ont suivi les retards et rien n'a été fait. Un gouvernement libéral était
aussi sérieux sur la question que son prédécesseur unioniste, mais l'étiquette diplomatique les empêchait toujours d'arriver à une conclusion définitive. Note suivi note,
tandis qu'une grande population sombrait dans l'esclavage et le désespoir. En août 1900, Sir Edward Grey déclara que nous « ne pouvions pas attendre éternellement
», et pourtant nous voyons qu'il attend toujours. En 1908, l'annexion tant attendue arrive enfin, et l'Etat du Congo échange le drapeau bleu à l'étoile d'or contre le drapeau tricolore de la Belgique. Des réformes immédiates et radicales ont été promises, mais l'affaire s'est terminée comme toutes les promesses précédentes l'ont fait. En 1909, M.
Renkin, ministre belge des Colonies, partit inspecter l'Etat du Congo et eut la franchise avant d'aller dire que rien n'y serait changé. Cette assurance, il la réitéra à Boma, en vantant les mérites du « monarque génial » qui présidait à leurs destinées. Au moment où cette brochure sera imprimée, M. Renkin sera de retour, sans doute avec le discours habituel de réformes mineures, qui prendront encore une année à produire, et seront tout à fait futiles une fois réduits à la pratique. Mais le monde a vu ce jeu trop souvent. Il ne sera sûrement plus ridiculisé.

Il y a une certaine limite à la patience européenne. (1)

Entretemps, au mois d'août 1909, un an après l'annexion par la Belgique (une annexion, soit dit en passant, qui ne sera officiellement reconnue par la GrandeBretagne que lorsqu'elle sera satisfaite en matière de réformes), le prince Albert, l'héritier au trône, est revenu du Congo. Il dit:

"Le Congo est un pays merveilleux, qui offre des ressources illimitées aux hommes d'affaires. A mon avis, notre colonie sera un facteur important pour le bienêtre de notre pays, quels que soient les sacrifices que nous aurons à faire pour son développement. Ce que nous devons faire, c'est travailler à la régénération morale des indigènes,
améliorer leur situation matérielle, réprimer le fléau de la maladie du sommeil et construire de nouveaux chemins de fer."

« Régénération morale des indigènes ! Régénération morale de sa propre famille et de son propre pays, c'est ce que la situation exige.

1. Depuis qu'il a soulevé ce qui précède, M. Renkin est revenu avec un démenti des outrages qui, face aux preuves détaillées et irréfutables du Dr.

Dorpinghaus fait une impression douloureuse. Ses réformes, pour autant qu'elles ont été proposées, sont ridicules, puisqu'il commence par dire qu'il n'y a pas de question foncière sur

le Congo, alors que, comme nous l'avons vu, la soustraction de la terre à ses propriétaires naturels est la base de tous les ennuis. Il faut rappeler que M. Renkin est luimême un ex

directeur de la Concession des Grands Lacs, et qu'à ce titre il est susceptible d'être un ardent partisan du système Concessionnaire. DAA

XIII

Quelques excuses de l'État du Congo

Il ne reste plus qu'à examiner quelquesunes des tentatives des partisans de l'État du Congo pour répondre à l'irréfutable. Il n'est que juste d'entendre l'autre côté, et j'exposerai les points au fur et à mesure qu'ils avancent aussi clairement que possible.

1. Que l'Etat du Congo est indépendant et que ce qui se passe à l'intérieur de ses frontières ne regarde personne d'autre.

J'ai, je crois, clairement démontré que par le traité de Berlin de 1885, l'État a été formé sous certaines conditions, et que ces conditions, en tant qu'affectant à la fois le commerce et les indigènes, n'ont pas été remplies. Nous avons donc le droit

d'intervenir. En dehors du traité, ce droit pourrait être revendiqué pour des raisons générales d'humanité, comme cela a été fait plus d'une fois avec la Turquie.

2. Que le Congo français est aussi mauvais, et que nous n'intervenons pas. Le système colonial français a généralement été excellent, et il y a donc tout lieu de croire que ce seul résultat d'un mauvais exemple sera bientôt modifié.

3. Que l'agitation anglaise est due à la jalousie du succès belge.

Nous ne le considérons pas comme un succès, mais comme l'échec le plus prodigieux de l'histoire. De quoi être jaloux ? Estce gagner de l'argent ?

Mais nous

pourrait faire la même chose à la fois dans n'importe quelle colonie tropicale si nous nous sommes abaissés aux mêmes méthodes.

4. Qu'il s'agit d'un complot des marchands de Liverpool.

Cette légende a son origine dans le fait que M. Morel, le leader et le héros de la cause, était en affaires à Liverpool, et a ensuite été élu membre de la Chambre de commerce de Liverpool. Il y a, en effet, un lien entre Liverpool et le mouvement, parce que c'est
alors qu'il était engagé dans le commerce maritime làbas que M. Morel a été mis en relation avec les personnes et les faits qui l'ont poussé à une indignation
généreuse, et l'ont lancé sur la longue combat qu'il a si brillamment et généreusement soutenu. En fait, tous les hommes d'affaires en Angleterre ont de très bonnes
raisons de prendre des mesures contre un système qui a maintenu leur commerce hors d'un pays qui a été déclaré ouvert au commerce international. Mais de toutes les villes, Liverpool a la moindre raison de se plaindre, car c'est le centre de cette ligne maritime qui (hélas ! que toute ligne anglaise devrait le faire) transporte le caoutchouc du Congo de Matadi à Anvers.

5. Qu'il s'agit d'un stratagème protestant en vue d'obtenir un avantage sur les missions catholiques.

Dans toutes les colonies britanniques, des missions catholiques peuvent être fondées et développées sans aucune entrave. Si le Congo était britannique demain, aucune église ou école catholique ne serait dérangée. Quel avantage, alors, les protestants gagneraientils à tout changement ? Ces accusations sont, en fait, portées par les catholiques aussi bien que par les protestants. Le Père Vermeersch est aussi fervent que n'importe quel pasteur anglais ou américain.

6. Que les voyageurs qui ont traversé le pays, et les autres qui résident dans le pays, n'ont vu aucune trace d'outrages.

Une telle défense rappelle l'ancienne plaisanterie de l'homme qui, accusé sur la parole de trois hommes qui étaient présents et l'ont vu commettre le crime, déclara que la prépondérance des preuves était en sa faveur, puisqu'il était prêt à produire dix des hommes qui n'étaient pas présents et ne l'ont pas vu. De la

les blancs qui vivent dans le pays se trouvent en grande majorité dans le BasCongo, qui n'est pas touché par le trafic meurtrier du caoutchouc. Leur témoignage est à côté de la question. Lorsqu'un voyageur remonte le fleuve principal, son avènement est connu et tout est prêt pour lui. Le capitaine Boyd Alexander a passé, si je comprends bien, le long de la frontière, là où naturellement on s'attendrait aux meilleures conditions, puisqu'une tribu mécontente n'a qu'à franchir la ligne. Pour montrer l'erreur d'un tel raisonnement, je citerais le cas du révérend John Howell, qui pendant de nombreuses années a voyagé sur l'un des bateaux de la mission sur le fleuve principal et pendant ce temps n'a jamais vu un outrage. Il s'était sans doute formé l'opinion que ses frères avaient exagéré. Puis, un jour, il entendit un coup de feu et braqua son petit steamer sur place. Voici ce qu'il a vu : "Ils ont été horrifiés de trouver les soldats indigènes du gouvernement sous les yeux de leurs officiers blancs occupés à mutiler les cadavres des indigènes qui venaient d'être tués. Trois corps indigènes gisaient près du bord de la rivière et Des membres humains gisaient à quelques mètres du bateau à vapeur. Un soldat de l'État a été vu en train de retirer les jambes et d'autres parties d'un corps humain. Un autre soldat a été vu debout près d'un grand panier dans lequel se trouvaient les viscères d'un corps humain. Les missionnaires ont été rapidement ordonnés de quitter la plage par les deux officiers qui présidaient à cette pagaille humaine." Et c'était sur le fleuve

principal, vingt ans après l'occupation européenne.

7. Cette terre a été revendiquée par le gouvernement de l'Ouganda et d'autres colonies britanniques.

Là où la terre a été ainsi revendiquée, elle a été exploitée par une maind'œuvre libre au profit de la communauté africaine ellemême, et non dans le but d'envoyer le produit et les profits en Europe. C'est une distinction essentielle.

8. Que des incidents odieux se produisent dans toutes les Colonies.

Il est vrai qu'aucun système colonial n'est toujours à l'abri d'un tel reproche. Mais le but du système européen normal est de décourager et de punir de tels abus, surtout s'ils se produisent en haut lieu. J'ai déjà donné l'exemple d'Eyre, gouverneur de la Jamaïque,
qui a été jugé pour sa vie en Angleterre parce qu'il avait exécuté un métis à une époque où il y avait une véritable révolte.

parmi la population noire, dont il était le chef. L'Allemagne n'a pas non plus hésité à porter à la barre de la justice ceux de ses officiers qui auraient abaissé son prestige par leur conduite sous les tropiques. Mais au Congo, après vingt ans d'horreur et de brutalité sans exemple, pas un seul officier audessus du rang d'un simple clerc n'a jamais été condamné, ni même, autant que je sache, jugé pour une conduite qui, s'il avait été britannique, leur aurait assurément valu la potence. Quelle chance auraient
Lothaire ou Longtain devant un jury allemand ou anglais ? C'est là que réside la différence entre les systèmes.

9. Que les charges britanniques n'ont commencé que lorsque le Congo est devenu un État florissant.

Puisque la richesse du Congo est née de ce système barbare, il est naturel qu'ils aient tous les deux attiré l'attention en même temps. L'augmentation de la richesse signifiait un système plus rigidement appliqué.

10. Que l'Etat du Congo mérite un grand crédit pour avoir interdit la vente d'alcool aux indigènes.

Il est vrai que la vente d'alcool aux indigènes devrait être interdite dans toutes les parties de l'Afrique. Elle est causée par la concurrence du commerce. Si un chef désire du gin pour son ivoire, il est clair que la nation qui fournit ce gin

obtiendra le commerce, et celle qui refusera le perdra. Ceci en guise d'explication, pas d'excuses. Mais comme il n'y a pas de concurrence commerciale au Congo, ils n'ont aucune raison d'introduire de l'alcool, ce qui nuirait simplement à la qualité et à la valeur de leur population esclave. Par rapport à l'immoralité absolue d'autres procédures congolaises, il est clair que l'interdiction de l'alcool ne relève d'aucun motif élevé, mais est purement dictée par l'intérêt personnel.

11. Que la dépopulation est due à la maladie du sommeil.

La maladie du sommeil est l'une des causes contributives, mais toutes les preuves de ce livre tendront à montrer que le grand gaspillage de la population s'est produit là où la domination du Congo a fortement pesé sur elle.

Je mets donc fin à ma tâche.

Je regarde mon exposé des faits et je grimace devant ses nombreux défauts d'omission. Combien d'exemples spécifiques aije omis, combien de déductions aije manqué, combien de nouveaux aspects de la question aije négligés. Elle est précipitée et brisée, comme la parole d'un homme peut être précipitée et brisée lorsqu'il y est poussé par un sentiment d'injustice brûlante et de tort intolérable. Mais c'est vrai et je défie tout homme de le lire sans se lever avec la conviction de sa vérité. Considérez la nuée de témoins.

Considérez les détails minutieux et précis de la preuve. Considérons le système indéniable qui doit prima facie produire de tels résultats. Considérez les aveux de la Commission belge. Pas l'ombre d'un doute ne peut subsister dans l'esprit le plus sceptique quant à la preuve absolue des accusations des réformateurs. Ce n'est pas une chose du passé. Cela se passe à cette heure. L'annexion belge n'a rien changé. La machinerie et les hommes qui la font fonctionner sont les mêmes. Il y a moins d'outrages c'est vrai.

L'esprit des gens malheureux est tellement brisé que c'est un gaspillage de travail de les détruire davantage. Que leurs conditions ne se soient pas améliorées est démontré par le fait irréfutable que l'exportation de caoutchouc n'a pas sensiblement diminué. Cette exportation est la mesure exacte du terrorisme employé.

Beaucoup d'anciens quartiers sont détruits, mais les nouveaux doivent être exploités avec plus d'énergie pour expier. Le problème, disje, demeure comme jamais.

Mais la réponse est sûrement à portée de main. N'y atil pas une limite à la complicité silencieuse du monde

civilisé ?

XIV

Solutions

Mais que peuton faire ? Quelle voie devrionsnous suivre ? Considérons quelques solutions possibles et les raisons qui les soustendent.

Il y a un fait capital qui domine tout. C'est que tout changement doit être pour le mieux. Sous leur ancien régime sauvage tel que Stanley les trouva, les tribus étaient infiniment plus heureuses, plus riches et plus avancées qu'elles ne le sont aujourd'hui. S'ils retournaient sans être dérangés à une telle existence, la situation serait, au moins, exempte de tout cet abaissement des idéaux de la race blanche.

qu'implique une occupation belge. Nous pouvons donc commencer de bon cœur, car tout ce qui arrive doit être pour le mieux.

Une solution peutelle être trouvée via la Belgique ?

Non, c'est impossible, et il faut le reconnaître dès le départ. Les Belges ont eu leur chance. Ils ont eu près de vingtcinq ans de possession tranquille, et ils en ont fait un enfer sur terre.
Ils ne peuvent se dissocier de ce travail ou prétendre qu'il a été fait par un État distinct. Il a été fait par un roi belge, des soldats belges, des financiers belges, des avocats belges, des capitaux belges, et a été approuvé et défendu par les gouvernements belges. Il est hors de question que la Belgique reste au Congo.

Et face à la réforme, la Belgique ne souhaiterait pas non plus être là. Elle ne pouvait pas porter le fardeau. Lorsque le pays sera rendu à ses habitants avec leur liberté, il sera dans la même position que les colonies allemandes et anglaises qui entraînent de lourdes dépenses annuelles de la mère patrie. C'est une preuve de l'honnêteté de la politique coloniale allemande et de l'aptitude de l'Allemagne à être une grande puissance
foncière que presque toutes ses colonies tropicales, comme la nôtre, présentent ou

ont présenté un déficit. Il est facile de montrer un profit si une terre est exploitée comme l'Espagne a exploité l'Amérique Centrale, ou la Belgique le Congo. Il serait toujours plus rentable de licencier une entreprise que de la diriger. Or, si le revenu forcé de l'Etat congolais disparaissait, il faudrait, à une estimation modérée, un minimum d'un million par an pendant vingt ans pour ramener l'Etat démoralisé à l'état normal d'une colonie tropicale. La Belgique paieraitelle ces 20 000 000 £ ? Il est certain qu'elle ne le serait pas. La réforme est donc une impossibilité absolue tant que la Belgique tient le Congo.

Que fautil alors faire ?

C'est aux hommes d'État d'Europe et d'Amérique d'en décider. L'Amérique s'est empressée avant tout le reste du monde en 1884 de reconnaître ce nouvel État, et sa reconnaissance a fait emboîter le pas au reste du monde. Mais depuis, elle n'a rien fait pour contrôler ce qu'elle a créé. Citoyens américains

ont souffert autant que les Britanniques, et le commerce américain a rencontré les mêmes obstacles, malgré la tentative astucieuse du roi Léopold de soudoyer la complicité américaine en permettant à certains de ses citoyens de former une société concessionnaire
et ainsi de partager le butin impie. Mais l'Amérique a un sens moral élevé, et quand les vrais faits lui seront connus, et quand elle apprendra à distinguer le résultat des dollars du roi Léopold du travail d'honnêtes publicistes, elle sera sûrement prête à agir en la matière. C'est en écrasant des pirates que l'Amérique a fait sa première apparition internationale sur la scène mondiale. Puissetil être un précédent.

Mais pour amener l'affaire à un point critique, le gouvernement britannique devrait certainement agir sans plus tarder. La ligne de conduite évidente semble être qu'après avoir préparé le terrain en sondant chacune des grandes puissances, elles devraient ensuite présenter à chacune d'elles toutes les preuves et demander qu'un congrès européen se réunisse pour discuter de la situation. Un tel Congrès aboutirait sûrement à la partition
des terres congolaises une partition dans laquelle la GrandeBretagne, dont les responsabilités d'empire sont déjà trop vastes, pourrait bien jouer le rôle le plus désintéressé. Si la France, s'étant engagée à gouverner ses terres congolaises de la même manière excellente que le
reste de son empire africain, devait étendre ses frontières jusqu'à la rive nord du fleuve sur tout son cours jusqu'à ce qu'il tourne vers le sud, alors un gouvernement ordonné pourrait être espéré dans ces régions. L'Allemagne, elle aussi, pourrait bien

étendre son protectorat de l'Afrique de l'Est, de manière à le faire remonter jusqu'à la rive orientale du Congo, où il coule vers le sud. Une fois ces grandes sections supprimées, il ne serait pas difficile d'aménager une grande réserve indigène au centre, qui devrait être sous une garantie internationale qui serait moins fiasco que la précédente. Le BasCongo et
le chemin de fer de Matadi présenteraient sans doute des difficultés, mais ils ne sont sûrement pas audessus de la solution.

Et on peut toujours répéter que tout changement est un changement pour de bon.

Une telle partition constituerait une solution. Une autre, moins permanente et moins stable et dans cette mesure, me sembletil, moins bonne est celle qui est avancée par M. Morel et d'autres. Il s'agit d'un contrôle international du fleuve, dont certaines dispositions existent déjà, si j'ai bien compris. Le problème est que ce qui appartient à toutes les
nations n'appartient à aucune nation, et que lorsque les soulèvements indigènes et l'agitation générale viendront, ce qui

réussir le retrait des pressions belges, il faudra quelque chose de plus fort et de plus riche qu'un Conseil Fluvial International pour y faire face. Je suis convaincu que la partition offre la seule chance d'un amendement solide et durable.

Supposons cependant que les puissances refusent de convoquer une réunion, et que nous soyons abandonnés même par l'Amérique. Ensuite, il est de notre devoir, comme cela a souvent été le cas dans l'histoire du monde, de nous attaquer seuls à ce qui devrait être une tâche commune. Nous l'avons souvent fait auparavant, et si nous sommes dignes de nos pères, nous le ferons encore. Un avertissement et une date doivent être fixés, puis nous devons décider de notre ligne de conduite.

Et quelle sera cette action ? Guerre avec la Belgique ? C'est sur eux que doit reposer la responsabilité. Nos mesures doivent être dirigées contre l'Etat du Congo, qui n'a pas encore été reconnu par nous comme étant une possession de la Belgique. Si la Belgique reprend la querelle, tant pis. Il existe de nombreuses façons de mettre l'État du Congo à genoux. Un blocus du Congo en est un, mais il a pour inconvénient les complications internationales qui pourraient s'ensuivre. Un moyen plus simple serait de proclamer cette terre coupable comme un État horslaloi. Une telle proclamation signifie qu'à aucun sujet britannique la loi de ce pays ne s'applique. Si des commerçants britanniques y pénètrent, ils

seront arrêtés aux risques et périls de ceux qui les arrêteront. Si des sujets britanniques sont inculpés, ils seront jugés par nos propres tribunaux consulaires. Si des complications s'ensuivent, comme c'est probable, alors Boma sera occupé. Cela conduirait sûrement à cette conférence européenne dont nous supposons qu'elle nous a été refusée.

Encore une autre solution. Qu'une grande caravane commerciale commence dans le Congoland depuis la Rhodésie du Nord. Nous prétendons que nous avons le droit au libre échange par le traité de Berlin. Nous ferons valoir notre revendication. Agir ainsi reviendrait à couper à la racine même du système congolais. Si la caravane s'oppose, alors encore Boma et une conférence.

Beaucoup de solutions pourraient être imaginées, mais il y en a une qui viendra d'ellemême, et qui pourrait entraîner la fin très brutale du Congo Power. La Rhodésie du Nord se remplit lentement. La tête de ligne avance. La population nomade sudafricaine, moitié boers, moitié anglais, aventuriers et chasseurs de lions,

marchent vers la frontière du Katanga. Ce ne sont pas des hommes qui prendront moins que les droits de libre entrée et de libre commerce qui leur sont, en fait, garantis. L'année dernière seulement, douze wagons boers sont apparus à la frontière du Katanga et ont été, contrairement à toutes les lois internationales, avertis. Ils sont les pionniers de bien d'autres. Personne n'a le droit, et personne, sauf son propre gouvernement, n'a la force de les empêcher d'entrer. Que les puissances de l'Europe se hâtent de régler la situation, ou elles se trouveront un jour devant le fait accompli. Mieux vaut un partage ordonné de Paris ou de Berlin, que l'intrusion de quelque Piet Joubert, avec ses basaniers, qui ne verront aucune faveur à prendre
ce qu'ils savent être leur droit.

Mais quelle que soit la solution retenue, la conscience de l'Europe ne doit pas se contenter de la sauvegarde de l'avenir. Il devrait certainement y avoir une punition pour ceux qui, par leur injustice et leur violence, ont entraîné le christianisme
et la civilisation dans la boue. Sûrement, aussi, il devrait y avoir une compensation obligatoire sur les sacs d'argent gonflés des trois cents pour cent. concessionnaires pour les veuves et les orphelins, les mutilés et les invalides. La justice ne peut se contenter de moins. Une commission internationale, dotée de pouvoirs punitifs, peut être exceptionnelle, mais toutes les circonstances sont exceptionnelles, et

l'Europe doit s'y montrer. La crainte est cependant que ce soient les misérables agents sur place, les pauvres chasseurs de primes motivés qui soient offerts en victimes, tandis que les vrais criminels s'évadent. La malédiction du sang et le mépris de tout honnête homme pèsent déjà sur eux. Qu'ils soient aussi à la portée de la justice humaine !
Ils se sont rendus coupables du sac d'un pays, de la spoliation d'une nation, le plus grand crime de toute l'histoire, d'autant plus grand qu'il a été commis sous un odieux prétexte de philanthropie. Sûrement d'une manière ou d'une autre, quelque part, ils auront leur récompense !

annexe

La Chicotte

Le chicot est évoqué dans les annales congolaises comme une peine mineure, librement infligée aux femmes et aux enfants. C'est vraiment une terrible torture, qui

laisse la victime écorchée et évanouie. Il y a une science dans son administration. Félicien Challaye parle d'un officier belge devenu communicatif sur le sujet. « On a du mal à croire, dit la brute, combien il est difficile de bien administrer la chicotte. Il faut étaler les coups pour que chacun donne un nouveau coup de poing. Puis nous avons une loi qui interdit de donner plus de vingt cinq coups dans une journée, et s'arrêter quand le sang coule. Il faut donc donner vingtquatre coups vigoureusement, mais sans risquer d'avoir à s'arrêter ; puis au vingtcinquième, avec une torsion adroite, on doit faire le jet de sang." ("Le Congo Français", Challaye.) La loi des vingtcinq coups de fouet, comme toutes les autres lois, n'a aucun rapport avec les procédures dans le HautCongo.

Monsieur Stanislas Lefranc, juge au Congo, et l'un des rares hommes dont l'humanité semble avoir survécu à une telle expérience, dit :

"Tous les jours, à six heures du matin et à deux heures de l'aprèsmidi, à chaque poste d'État, on voit aujourd'hui, comme il y a cinq ou même dix ans, le spectacle savoureux que je vais essayer de peindre, et auquel les nouvelles recrues sont spécialement invitées.

« Le chef de poste désigne les victimes ; elles sortent des rangs et s'avancent, car à la moindre tentative de fuite elles seraient brutalement saisies par les militaires, frappées au visage par le représentant de l'Etat libre et la punition serait Tremblants et effrayés, ils s'étendent face contre terre devant le capitaine et

ses collègues; deux de leurs compagnons, parfois quatre, les saisissent par les mains et les pieds et leur enlèvent leur ceinture. Puis, armés d'un fouet en peau d'hippopotame, semblable à ce qu'on appelle une peau de vache, mais plus souple, un soldat noir, qui n'a qu'à être énergique et impitoyable, fouette les victimes.Chaque fois que le bourreau éloigne la chicotte, une traînée rougeâtre apparaît sur la peau du misérable. des victimes qui, bien que fortement bâties, halètent dans de terribles contorsions.

"Souvent le sang ruisselle, plus rarement des évanouissements s'ensuivent. Régulièrement et sans cesse la Chicotte serpente autour de la chair de ces martyrs des tyrans les plus implacables et les plus odieux qui aient jamais déshonoré l'humanité.

Aux premiers coups, les malheureuses victimes poussent des cris terribles, qui s'éteignent bientôt en gémissements sourds. De plus, lorsque l'officier qui ordonne la punition est de mauvaise humeur, il donne des coups de pied à ceux qui pleurent ou se débattent. Certains (j'ai été témoin de la chose), par un raffinement de brutalité, exigent qu'au moment où ils se lèvent haletants, les esclaves fassent gracieusement le salut militaire. Cette formalité, non exigée par la réglementation, fait vraiment partie du dessein de l'infâme institution qui vise à avilir le noir afin de pouvoir l'utiliser et l'abuser sans crainte." "Le Régime congolais", Liège , Lefranc.

Les réformes de M. Renkin

Cellesci ont maintenant été données au monde, mais sont telles qu'elles n'inspirent aucune confiance. Une analyse fine des propositions couplées au Budget montre trop clairement leur caractère illusoire. Le libreéchange est retardé dans de grandes parties du pays pendant deux ou trois ans, ce qui signifie une pression toujours croissante sur les indigènes pendant cette période. Les fruits du sol sont censés passer avec le temps aux indigènes, mais il n'y a aucune disposition séparant la terre de l'État, de sorte qu'en cueillant ces fruits, l'indigène serait toujours dans la position d'un intrus. L'armée, grand instrument d'oppression, n'est pas diminuée, mais augmentée. Son salaire est toujours laissé à un sixième du montant donné par les autres colonies tropicales, ce qui indique qu'elles doivent se récupérer par d'autres moyens. Aucune disposition n'est prévue dans le budget pour leur alimentation ni pour celle de leurs nombreux dépendants, de sorte qu'ils seront toujours comme un

essaim de sauterelles sur la terre. Les sociétés concessionnaires, avec leur histoire de sang et de cupidité, ne sont pas dérangées. Dans l'ensemble, le projet de réforme est un projet que l'Europe ne peut accepter, si elle désire que la question soit réglée une fois pour toutes d'une manière qui soit juste pour ellemême et juste pour les indigènes.

Comment vous pouvez aider la Cause

1. Passez cette copie et achetezen d'autres. Tous les bénéfices sont consacrés aux traductions étrangères.

2. Rejoignez la Congo Reform Association, Granville House, Arundel Street, WC

3. Organisez ou assistez à des réunions publiques pour ventiler la question.

4. Écrivez en exprimant vos sentiments à votre représentant politique.

Un ebook gratuit sur http://manybooks.net/

Le Crime du Congo

Table des matières

OceanofPDF.com

Le Crime du Congo Belge

A. Conan Doyle

Traduction Française

OceanofPDF.com